

RAPPORT FINANCIER

AU 31 DÉCEMBRE 2015

1

RAPPORT DE GESTION

Rapport de gestion du conseil d'administration sur les comptes consolidés et les comptes sociaux 2015.....	3
--	---

2

COMPTES CONSOLIDÉS

Etats financiers au 31 décembre 2015	17
Rapport des commissaires aux comptes	79

3

COMPTES SOCIAUX TRANSDEV GROUP S.A.

Etats financiers au 31 décembre 2015.....	83
Rapport des commissaires aux comptes	101



RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS ET LES COMPTES SOCIAUX 2015

À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

SOMMAIRE

RAPPORT DE GESTION SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS	6
CHIFFRES CLÉS – COMPTES CONSOLIDÉS	6
LE GROUPE EN QUELQUES CHIFFRES	6
SITUATION DU GROUPE AU COURS DE L'EXERCICE 2015	6
ÉVOLUTION PRÉVISIBLE ET PERSPECTIVES	8
DÉVELOPPEMENTS RÉCENTS ET ÉVÈNEMENTS POST CLÔTURE	8
ACTIVITÉ EN MATIÈRE DE RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT	8
FACTEURS CLÉS	8
RAPPORT DE GESTION SUR LES COMPTES SOCIAUX	9
CHIFFRES CLÉS – COMPTES SOCIAUX	9
ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ	9
PRISES DE PARTICIPATION ET CESSIONS DE L'EXERCICE	9
ACTIVITÉ EN MATIÈRE DE RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT	9
INFORMATIONS DIVERSES	9
TABLEAU DES DÉLÉGATIONS DE POUVOIRS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION	9
PARTICIPATION DES SALARIÉS AU CAPITAL DE L'ENTREPRISE	9
INFORMATIONS CONCERNANT LES MANDATAIRES SOCIAUX ET LA DIRECTION GÉNÉRALE	9
JETONS DE PRÉSENCE	10
PROPOSITION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT 2015	10
CONVENTIONS CONCLUES ENTRE UN DIRIGEANT OU UN ACTIONNAIRE SIGNIFICATIF DE LA SOCIÉTÉ ET UNE FILIALE	10
INFORMATION SUR LES DÉLAIS DE PAIEMENT	10
ANNEXES	11
TABLEAU DES RÉSULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES	11
LISTE DES MANDATS ET FONCTIONS EXERCÉS DANS TOUTES SOCIÉTÉS PAR LES DIFFÉRENTS MANDATAIRES SOCIAUX	12

RAPPORT DE GESTION SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

CHIFFRES CLÉS – COMPTES CONSOLIDÉS

(en millions d'euros)	31 DÉCEMBRE 2014 RETRAITÉ (12 MOIS)	31 DÉCEMBRE 2015 (12 MOIS)
Produit des activités ordinaires	6 611,0	6 634,3
EBITDA (<i>Earnings before interest, taxes, depreciation and amortization</i>) ⁽¹⁾	392,1	416,9
Résultat Opérationnel Courant ⁽¹⁾	126,8	145,7
Résultat net	0,9	84,8
Résultat net Part du Groupe	23,9	82,1
Endettement financier net (EFN) ⁽²⁾	873,1	740,7

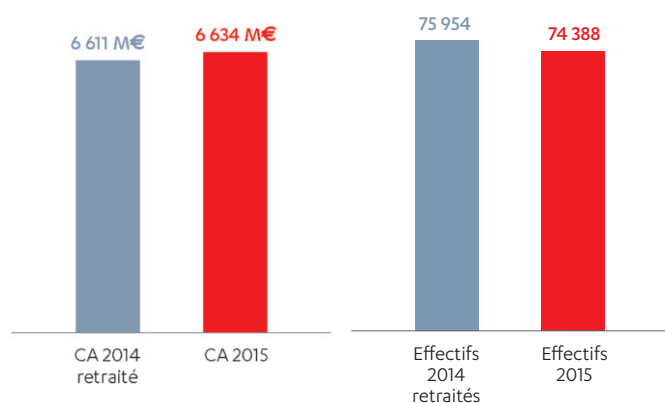
⁽¹⁾ La note annexe VII.14.2. des états financiers consolidés présente le passage EBITDA au résultat opérationnel courant et résultat opérationnel.

⁽²⁾ Ne comprend pas l'EFN externe des activités non poursuivies.

LE GROUPE EN QUELQUES CHIFFRES

- Présent dans **19 pays**
- Chiffre d'affaires annuel : **6 634 M€**
- **74 388 collaborateurs**⁽¹⁾

CHIFFRE D'AFFAIRES ET NOMBRE DE COLLABORATEURS⁽¹⁾



⁽¹⁾ Les données n'intègrent pas la contribution des Sociétés d'Economie Mixte. Les données en matière d'effectif sont exprimées en effectif moyen pondéré et sont présentées hors activités abandonnées et hors effectifs des co-entreprises et entreprises associées.

SITUATION DU GROUPE AU COURS DE L'EXERCICE 2015

Au cours de l'exercice 2015, le groupe Transdev a poursuivi la consolidation de ses marges et de sa situation financière ce qui lui permet d'afficher un Résultat net part du Groupe de +82,1 millions d'euros. Les comptes à fin décembre 2015 affichent ainsi une solide progression du résultat opérationnel courant par rapport à 2014 (+18,9 millions d'euros).

Le Groupe a notamment bénéficié d'une progression de sa performance opérationnelle et d'un effet favorable de la baisse des cours du gasoil sur les marchés internationaux.

L'exercice a par ailleurs été marqué par une stabilisation du périmètre d'activité après les désengagements opérés sur les exercices précédents ; le Groupe a cédé sa participation dans le tramway de Jérusalem. Par ailleurs, la SNCM a été déconsolidée des comptes du Groupe fin 2015.

Au total, l'exercice 2015 présente des résultats très encourageants dans la mesure où le Groupe a dû faire face à des enjeux importants :

- La pression exercée par les acteurs digitaux dans les métiers « Transport à la demande » et le lancement de nouveaux produits sur ce segment,
- Le lancement, sous la marque « Isilines », d'un service de cars longues distances en France,
- L'effet année pleine de la sortie des contrats de Boston (Rail – Etats-Unis), Brabant (bus urbain – Pays-Bas) et Valenciennes (bus urbain – France) perdus sur 2014.

DÉVELOPPEMENT ET ACTIVITÉ COMMERCIALE

D'un point de vue commercial, le groupe Transdev a remporté des succès significatifs au cours de l'année sur de nombreuses géographies.

En France, Transdev a renouvelé les contrats d'exploitation du réseau urbain de la Communauté d'Agglomération Bassin d'Arcachon Sud, des lignes régulières et scolaires de Seine-Maritime (chiffre d'affaires annuel de 20 millions d'euros), de Côte d'Or et de Chamonix Mont-Blanc. Transdev a également gagné l'appel d'offres du département de la Manche.

Aux Pays-Bas, le Groupe a renouvelé le contrat d'Haarlem IJmond pour une durée de 10 ans (chiffre d'affaires annuel de l'ordre de 36 millions d'euros). Il a été également reconduit, pour une durée identique, sur la concession Brabant sud-ouest (région d'Eindhoven), dont le démarrage est prévu fin 2016 (chiffre d'affaires annuel d'environ 62 millions d'euros) et qui intègre une transition progressive de la flotte à des véhicules « zéro émission ».

D'autre part, Transdev a remporté l'appel d'offres de Hoeksche Waard en Goeree-Overflakkee (HWGO), contrat de 8 ans démarrant en décembre 2015 (chiffre d'affaires annuel de 21 millions d'euros).

En Allemagne, Transdev a remporté les nouveaux contrats ferroviaires suivants représentant un chiffre d'affaires annuel de l'ordre de 70 millions d'euros :

- Leipzig – Chemnitz (Saxe) dont l'exploitation a commencé en décembre 2015, pour une durée de 10 ans,
- Mittelsachsen (Saxe) pour 14,5 ans, à compter de juin 2016,
- Augsburg I (Bavière) pour 12 ans, à compter de décembre 2018.

Aux Etats-Unis, le Groupe a renouvelé trois contrats urbains majeurs au cours de la période représentant un chiffre d'affaires moyen annuel de l'ordre de 200 millions de dollars.

En Suède, le Groupe s'est vu attribuer deux contrats de bus dans la région de Scanie et un contrat à Umeå. Ces contrats de 10 ans représentent un chiffre d'affaires annuel de l'ordre de 35 millions d'euros.

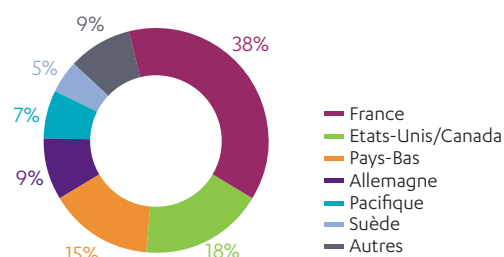
En Nouvelle-Zélande, Transdev et son partenaire Hyundai Rotem ont été désignés, en décembre 2015, preferred bidder par le Greater Wellington Regional Council (GWRC) pour le nouveau contrat ferroviaire du Grand Wellington qui démarrerait en juillet 2016 (chiffre d'affaires annuel de l'ordre de 43 millions d'euros).

ACTIVITÉ ET RÉSULTATS DU GROUPE EN 2015

Le chiffre d'affaires consolidé du Groupe ressort à 6 634,3 millions d'euros à fin 2015, un niveau d'activité favorisé par un effet de change favorable de 196 millions d'euros suite à l'appréciation des devises américaines et britanniques qui permet de compenser l'arrêt de contrats significatifs aux Etats-Unis et aux Pays-Bas.

Au-delà des effets change et périmètre, le chiffre d'affaires progresse, porté par un dynamisme de l'activité bus et tramway en Australie et par une augmentation des recettes en Allemagne.

RÉPARTITION DU CHIFFRE D'AFFAIRES 2015 PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE



L'EBITDA à fin décembre 2015 ressort à 416,9 millions d'euros, soit un taux de marge de 6,3% du chiffre d'affaires, en progression par rapport à 2014. En valeur absolue, l'EBITDA progresse de 6,3% par rapport à 2014.

Le Résultat Opérationnel Courant (ROC) s'établit à 145,7 millions d'euros à la clôture contre 126,8 millions d'euros en 2014.

La révision des perspectives aux États-Unis liée à la concurrence des nouveaux acteurs digitaux a conduit à la constatation de pertes de valeurs sur les actifs incorporels à durée de vie indéterminée de l'activité transport à la demande pour 35,1 millions d'euros. Dans une moindre mesure, au Royaume-Uni, une dépréciation des valeurs d'actifs incorporels a été constatée pour 5,2 millions d'euros.

Le coût de l'Endettement Financier Net ressort à 35,1 millions d'euros sur l'ensemble de l'exercice.

Le niveau d'endettement financier a été réduit à 740,7 millions d'euros à fin 2015.

ÉVOLUTION PRÉVISIBLE ET PERSPECTIVES

Le plan stratégique 2016-2021 a été soumis au Conseil d'Administration de Transdev Group au cours du dernier trimestre 2015. Il affirme un positionnement différenciant de l'offre de transport public fondé sur la massification des flux à la mobilité personnalisée articulant modes collectifs et modes individuels.

Le plan s'articule autour d'engagements opérationnels forts : améliorer la performance dans le cœur de métier et consolider le positionnement multimodal grâce au rail et au transport à la demande.

Le positionnement géographique du Groupe étant stabilisé, le plan met enfin l'accent sur une allocation de ressources équilibrée entre croissance du transit et métiers en développement et sur les actions à mettre en œuvre pour faire de la transformation digitale une opportunité.

DÉVELOPPEMENTS RÉCENTS ET ÉVÈNEMENTS POST CLÔTURE

Ces éléments sont développés au sein des états financiers consolidés et sociaux.

ACTIVITÉ EN MATIÈRE DE RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

Notre conviction est que le champ de la mobilité va poursuivre sa mutation, avec le développement de solutions toujours plus personnalisées, en particulier grâce aux apports du numérique.

Transdev Group est engagé sur divers programmes en matière de multimodalité (Grand Lyon, Toronto), d'électromobilité (un programme global Groupe a été mis en place sous la forme de « Living Lab » aux Etats-Unis, en France, au Royaume-Uni et inclura les Pays-Bas et les pays scandinaves).

En 2015, l'activité de Transdev en matière d'innovation s'est très fortement accrue avec un suivi global du Comité exécutif, la création de la Transdev Digital Factory, un appel à projets internes qui a permis de faire émerger plus de 60 projets innovants.

Les coûts et investissements afférents à ces activités n'ont pas fait l'objet d'un suivi spécifique global.

FACTEURS CLÉS

L'activité de Transdev est influencée par des facteurs clés de natures technique, contractuelle et économique dont les principaux sont les suivants :

- la capacité de maîtriser l'évolution contractuelle,
- la capacité de répondre aux exigences croissantes des clients et autorités organisatrices en matière de développement durable et d'innovation,
- la capacité d'exercer son métier sur des territoires denses, vastes et de plus en plus complexes : complexité opérationnelle croissante et intermodalité étendue.

RAPPORT DE GESTION SUR LES COMPTES SOCIAUX

CHIFFRES CLÉS – COMPTES SOCIAUX

(en milliers d'euros)	31 DÉCEMBRE 2014	31 DÉCEMBRE 2015
Produits d'exploitation	70 413	76 704
Résultat d'exploitation	(13 454)	(5 640)
Résultat financier	(13 520)	83 922
Résultat exceptionnel	(3 653)	(1 912)
RÉSULTAT NET	789	107 893

ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ

Le résultat d'exploitation de la Société s'élève à -5,6 millions d'euros contre -13,5 millions d'euros en 2014.

Le résultat financier intègre principalement le coût de la dette nette de Transdev Group, la dépréciation des titres et les produits financiers de participations. Au 31 décembre 2015, Transdev Group a constaté une reprise nette sur les valeurs des participations de 36,5 millions d'euros contre 12,4 millions d'euros de dépréciation nette l'an dernier.

Après la prise en compte du boni d'intégration fiscal, le résultat net s'établit en gain de 107,89 millions d'euros sur l'exercice.

PRISES DE PARTICIPATION ET CESSIONS DE L'EXERCICE

La Société a acquis au cours de l'exercice 2015 100% de la participation de Transdev Northern Europe.

A noter également, la transmission universelle de Patrimoine de B Pass dans Transdev Group.

ACTIVITÉ EN MATIÈRE DE RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

Transdev Group SA ne porte pas directement d'activité en matière de recherche et de développement.

INFORMATIONS DIVERSES

Le montant global des dépenses somptuaires visées à l'article 39-4 du Code général des impôts s'élève pour l'exercice 2015 à 103 366 euros.

TABLEAU DES DÉLÉGATIONS DE POUVOIRS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Dans le domaine des augmentations de capital, en application des dispositions des articles L 225-129.1 et L 225.129.2 du Code de Commerce :

DATE DE LA DÉLÉGATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION	PLAFOND DE CAPITAL AUTORISÉ	DURÉE	UTILISATION FAITE PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
Néant	Néant	Néant	Néant

PARTICIPATION DES SALARIÉS AU CAPITAL DE L'ENTREPRISE

Au 31 décembre 2013, les salariés de la Société ne possédaient aucune action de celle-ci. Une résolution visant à proposer, en application de l'article L 225-129-6 du Code de commerce, aux actionnaires une augmentation de capital dans les conditions prévues à la section 4 du Chapitre II du Titre III de la troisième partie du Code du travail (articles L3332-18s) avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit des salariés adhérant à un plan d'épargne entreprise a été soumise à l'assemblée générale du 23 avril 2013 qui a rejeté cette proposition. Une proposition a également été soumise à l'assemblée générale du 11 décembre 2013 suite à la décision d'augmentation du capital social en numéraire de 560 millions d'euros, qui a également été rejetée, l'équilibre du capital entre les actionnaires ne s'y prêtant pas. L'assemblée générale devra se prononcer sur une nouvelle résolution à cet effet avant le 23 juin 2018.

INFORMATIONS CONCERNANT LES MANDATAIRES SOCIAUX ET LA DIRECTION GÉNÉRALE

Lors de l'Assemblée Générale du 26 mars 2015, le mandat de tous les administrateurs a été renouvelé pour une durée de deux ans expirant à l'issue de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016. Le mandat du Président Directeur Général a été confirmé par le conseil d'administration de même date.

Les mandats des Commissaires aux comptes titulaires KPMG et Ernst & Young et des Commissaires aux comptes suppléant KPMG Audit ID et Auditex arrivant à expiration à l'issue de l'Assemblée statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015, il est proposé aux actionnaires de :

- renouveler les mandats d'ERNST & YOUNG en qualité de Commissaire aux comptes titulaire et d'Auditex en qualité de Commissaire aux comptes suppléant pour une nouvelle durée de six ans expirant à l'issue de l'Assemblée statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021,
- ne pas renouveler les mandats de KPMG en qualité de Commissaire aux comptes titulaire et de KPMG Audit ID en qualité de Commissaire aux comptes suppléant
- ne pas remplacer KPMG et KPMG Audit ID, le collège des Commissaires aux comptes passant de 3 à 2.

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce modifié par l'ordonnance 2014-863 du 31 juillet 2014, nous vous rendons compte ci-après de la rémunération totale et des avantages de toute nature versés durant l'exercice, tant par la Société que par les sociétés contrôlées par votre Société et par la société cotée qui la contrôle, au sens de l'article L. 233-16 du Code de commerce, aux mandataires sociaux détenant un mandat dans une société dont les titres sont admis aux négociations sur un marché réglementé.

A perçu au cours de l'exercice écoulé :

Monsieur Antoine FREROT, Administrateur :

La rémunération totale versée à M. Antoine Frérot au cours de l'exercice 2015 s'élève à 2 159 151,6 euros.

Figure par ailleurs, en annexe 2, la liste des mandats et fonctions exercés dans toutes sociétés par les différents mandataires sociaux.

JETONS DE PRÉSENCE

Nous vous proposons d'allouer un montant de 60.000 euros bruts annuels de jetons de présence au titre de l'exercice 2016.

PROPOSITION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT 2015

Nous vous proposons d'affecter le résultat de l'exercice 2015, soit 107 893 189,88 euros à concurrence de 4 835 133,60 à la réserve légale et 103 058 056,28 euros au compte de report à nouveau qui sera porté de ce fait de -11.190.517,81 euros à 91 867 538,47 euros.

La société n'a pas distribué de dividende depuis sa constitution.

Après que Messieurs les Commissaires aux Comptes vous auront donné lecture de leurs rapports, nous vous demanderons de bien vouloir approuver les comptes de la Société et l'affectation des résultats ; nous soumettrons également à votre agrément les opérations relevant de l'article L. 225-38 du Code de Commerce.

Si vous acceptez ces propositions, nous vous demanderons de voter les résolutions soumises à vos suffrages.

CONVENTIONS CONCLUES ENTRE UN DIRIGEANT OU UN ACTIONNAIRE SIGNIFICATIF DE LA SOCIÉTÉ ET UNE FILIALE

Néant.

INFORMATION SUR LES DÉLAIS DE PAIEMENT

BALANCE ÂGÉE FOURNISSEURS TRANSDEV GROUP S.A.

(en milliers d'euros)	SOLDE AU : 31/12/2014			SOLDE AU : 31/12/2015		
	LME	DÉLAIS HORS LME	TOTAL	LME	DÉLAIS HORS LME	TOTAL
Fournisseurs tiers France	2 773	-	2 773	4 323	-	4 323
Fournisseurs intra-groupe France	1 077	-	1 077	4 615	-	4 615
Fournisseurs étrangers			19			140
Factures à recevoir			19 873			21 794
TOTAL POSTE FOURNISSEURS	3 850	0	23 742	8 938	0	30 873

ANNEXES DU RAPPORT DE GESTION

ANNEXE 1

RÉSULTATS (ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES) DE LA SOCIÉTÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

(en milliers d'euros)

	EXERCICE 2011	EXERCICE 2012	EXERCICE 2013	EXERCICE 2014	EXERCICE 2015
I - Capital de fin d'exercice					
Capital social	1 182 037	1 182 037	1 137 120	1 137 120	1 137 120
Nombre des actions ordinaires existantes	118 203 700	118 203 700	118 203 700	118 203 700	118 203 700
II - Opérations et résultats de l'exercice					
Chiffre d'affaires hors taxes	-	-	-	-	-
Résultat avant impôts, participations des salariés et dotations\reprises aux amortissements et provisions	(27 383)	(31 033)	(9 031)	1 780	29 602
Impôts sur les bénéfices	-	32 461	35 291	31 289	30 715
Participation des salariés due au titre de l'exercice	-	-	-	-	-
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	(565 372)	(239 220)	(12 300)	789	107 893
Résultats distribués	-	-	-	-	-
III - Résultats par action (en Euros)					
Résultats après impôts, participation des salariés, mais avant dotations aux amortissements et provisions	(0,23)	0,01	0,22	0,29	0,51
Résultats après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	(4,78)	(2,02)	(0,10)	0,01	0,91
Dividende attribué à chaque action	-	-	-	-	-
IV - Personnel					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice (1)	-	250	310	319	326
Montant de la masse salariale de l'exercice	-	28 618	20 696	25 766	25 365
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (Sécurité Sociale, œuvres sociales)	-	12 540	9 997	14 259	12 915

ANNEXE 2

LISTE DES MANDATS ET FONCTIONS EXERCÉS DANS TOUTES SOCIÉTÉS PAR LES DIFFÉRENTS MANDATAIRES SOCIAUX

JEAN-MARC JANAILLAC

Liste des mandats ou fonctions exercés dans toutes sociétés au 31 décembre 2015

Président Directeur Général, Administrateur :

- TRANSDEV GROUP
- TRANSDEV
- TRANSDEV ILE DE FRANCE

Président, Administrateur :

- CFTI

Administrateur :

- RATP DEV TRANSDEV ASIA

Administrateur, Président du Conseil d'administration :

- THELLO

Membre du Comité Exécutif, Membre du Comité Stratégique :

- TRANSDEV GROUP

Membre du Comité de Direction :

- CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

Director :

- TRANSDEV AUSTRALASIA
- TRANSDEV NORTH AMERICA

Director, Chairman of the Board of Directors:

- TRANSDEV SVERIGE AB
- TRANSDEV NORTHERN EUROPE

Director class A, Chairman :

- TBC HOLDING

ANTOINE FREROT

Liste des mandats ou fonctions exercés dans toutes sociétés au 31 décembre 2015

Président-Directeur Général, Administrateur :

- VEOLIA ENVIRONNEMENT

Gérant :

- VEOLIA EAU – COMPAGNIE GENERALE DES EAUX

Administrateur :

- TRANSDEV GROUP
- VEOLIA ENERGIE INTERNATIONAL
- SOCIETE DES EAUX DE MARSEILLE
- CONSEIL DE PARIS ÎLE-DE-FRANCE CAPITALE ECONOMIQUE
- CONSEIL DE LA SOCIETE DES AMIS DU MUSEE DU QUAI BRANLY
- ASSOCIATION DES AMIS DE LA BIBLIOTHEQUE NATIONALE DE FRANCE
- CNER, FEDERATION DES AGENCES DE DEVELOPPEMENT ET DES COMITES D'EXPANSION ECONOMIQUE

Président :

- FONDATION D'ENTREPRISE VE
- ASSOCIATION ENVIE
- ASSOCIATION CENTRE D'ARTS PLASTIQUES DE ROYAN

Représentant Permanent de VEOLIA ENVIRONNEMENT au sein du Conseil d'Administration :

- INSTITUT VEOLIA ENVIRONNEMENT

Vice-Président au sein du Conseil d'Orientation :

- INSTITUT DE L'ENTREPRISE (ASSOCIATION)

Membre du Comité des Nominations et Rémunérations :

- TRANSDEV GROUP

FRANCK SILVENT

Liste des mandats ou fonctions exercés dans toutes sociétés au 31 décembre 2015

Directeur du pôle Finances, Stratégie et Participations :

- GROUPE CAISSE DES DÉPÔTS

Membre des comités de direction (Etablissement public et Groupe) :

- CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS ET GROUPE CAISSE DES DÉPÔTS

Administrateur :

- TRANSDEV GROUP (SA)
- ICADE (SA)
- LA POSTE (SA)
- CNP ASSURANCES (SA)
- BPI FRANCE INVESTISSEMENT (SAS)
- BPI FRANCE PARTICIPATIONS (SA)
- BPI GROUPE (BANQUE PUBLIQUE D'INVESTISSEMENT GROUPE) (SA)

Président du Comité d'Audit :

- LA POSTE (SA)
- TRANSDEV GROUP (SA)

Président du Comité des Nominations et Rémunérations :

- ICADE (SA)

Membre du Comité des Nominations et Rémunérations :

- TRANSDEV GROUP (SA)
- BPI GROUPE (BANQUE PUBLIQUE D'INVESTISSEMENT GROUPE) (SA)

Membre du Comité d'investissement :

- BPI FRANCE PARTICIPATIONS (SA)

Président du Comité d'investissement :

- CDC INTERNATIONAL CAPITAL (SA)

Membre du Comité Stratégique et des Investissements :

- LA POSTE (SA)

Membre du Comité Qualité et Développement Durable :

- LA POSTE (SA)

Membre du Comité Stratégique :

- CNP ASSURANCES (SA)

Représentant permanent de la Caisse des dépôts et consignations, administrateur :

- CDC INTERNATIONAL CAPITAL (SA)

ANNE-MARIE COUDERC

Liste des mandats ou fonctions exercés dans toutes sociétés au 31 décembre 2015

Président du Conseil d'Administration :

- PRESSTALIS (SAS)

Administratrice :

- TRANSDEV GROUP (SA)
- PLASTIC OMNIUM
- GENERALE DE SANTE

Présidente et membre du Comité des Nominations et Rémunérations :

- TRANSDEV GROUP (SA)

Présidente et membre du Comité des Rémunérations :

- PLASTIC OMNIUM
- GENERALE DE SANTE

Présidente et membre du Comité des Nominations :

- PLASTIC OMNIUM

Membre du Comité de Surveillance :

- ALMA CONSULTING

Membre du Comité d'audit :

- GENERALE DE SANTE

ANTOINE COLAS

Liste des mandats ou fonctions exercés dans toutes sociétés
au 31 décembre 2015

Représentant permanent de la CAISSE DES DEPÔTS ET CONSIGNATIONS, Administrateur :

- TRANSDEV GROUP
- COMPAGNIE DES ALPES
- SCET

Représentant permanent de la CAISSE DES DEPÔTS ET CONSIGNATIONS, Membre du Conseil de surveillance :

- SNI

Administrateur :

- BPI PARTICIPATIONS (SUR QUOTA CDC)
- BPI INVESTISSEMENT (SUR QUOTA CDC)
- CDC ELAN PME

Représentant permanent de la CAISSE DES DEPÔTS ET CONSIGNATIONS, Membre du Comité d'Audit et Membre du Comité d'Orientation Stratégique :

- SNI

Représentant permanent de la CAISSE DES DEPÔTS ET CONSIGNATIONS, Membre du Comité des Nominations et Rému- nération, Membre du Comité d'audit, membre et vice-Président du Comité Stratégique :

- TRANSDEV GROUP

Représentant Permanent de la CAISSE DES DEPÔTS ET CONSIGNATIONS, Membre du Comité des Nominations et Rémunérations, Membre du Comité de la Stratégie :

- COMPAGNIE DES ALPES

Représentant permanent de la CAISSE DES DEPÔTS ET CONSIGNATIONS, Membre du Comité d'Audit :

- SCET

Membre du Comité d'Audit :

- BPI PARTICIPATIONS (SUR QUOTA CDC)

PATRICE FONLLADOSA

Liste des mandats ou fonctions exercés dans toutes sociétés
au 31 décembre 2015

Président et CEO Afrique, Moyen-Orient :

- VEOLIA ENVIRONNEMENT

Président de l'Association des Actionnaires Salariés :

- VEOLIA ENVIRONNEMENT

Administrateur :

- FONDATION VEOLIA
- SEURECA OVERSEAS (EMIRATS ARABES UNIS)
- TRANSDEV GROUP
- REDAL (MAROC)
- AMENDIS (MAROC)
- VEOLIA TRANSPORT MAROC (MAROC)
- VEOLIA LLC (OMAN)
- ENOVA FACILITIES MANAGEMENT SERVICES LLC (EMIRATS ARABES UNIS)
- VEOLIA ARABIA (ARABIE SAOUDITE)

Membre du Conseil d'administration :

- MEDEF ET COMITE AFRIQUE

Membre du Centre d'Etudes et de Prospective Stratégique

Président du Think-Tank (Re) sources

Président – Directeur Général et Administrateur :

- SEURECA
- VEOLIA AFRICA

Président du Conseil et Administrateur :

- VEOLIA WATER MENA
- SHARQIYAH DESALINATION COMPANY (OMAN)
- MOALAJAH (EMIRATS ARABES UNIS)
- SOCIÉTÉ D'ÉNERGIE ET D'EAU DU GABON (GABON)
- SOCIÉTÉ D'EXPLOITATION DES EAUX DU NIGER (NIGER)

Président :

- VEOLIA ENERGY MIDDLE EAST
- VEOLIA MIDDLE EAST
- VEIC

Président et Membre du Comité de Direction :

- VEBES O&M

Gérant :

- BAHWAN VEOLIA WATER LLC (OMAN)

OMAR ISSOP

Liste des mandats ou fonctions exercés dans toutes sociétés
au 31 décembre 2015

Administrateur représentant les salariés :

- TRANSDEV GROUP

PHILIPPE CAPRON

Liste des mandats ou fonctions exercés dans toutes sociétés
au 31 décembre 2015

Membre du Comité Exécutif :

- VEOLIA ENVIRONNEMENT

Président du Conseil d'Administration, Administrateur :

- VE SERVICES-RE

Administrateur :

- TRANSDEV GROUP
- VEOLIA ENERGIE INTERNATIONAL

Administrateur représentant des membres fondateurs :

- FONDATION D'ENTREPRISE VE

Administrateur, administrateur de droit, membre actif de l'Association et Trésorier du Bureau :

- INSTITUT VEOLIA

Membre du Conseil de Surveillance :

- VEOLIA EAU CGE

Membre du Conseil de Surveillance A :

- VIRBAC FRANCE

Chairman of the Board of Directors :

- VNA INC

Membre et Président du Comité Stratégique,**Membre et Vice-Président du Comité d'Audit, Membre du Comité des Nominations et Rémunérations :**

- TRANSDEV GROUP

Director :

- VEOLIA UK LIMITED



COMPTES CONSOLIDÉS

ÉTATS FINANCIERS
AU 31 DÉCEMBRE 2015

SOMMAIRE

I. GROUPE TRANSDEV	.20
I.1. INFORMATION GÉNÉRALE	.20
I.2. ACTIONNARIAT DE TRANSDEV	.20
II. ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE CONSOLIDÉE	.21
III. COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ	.22
IV. ÉTAT CONSOLIDÉ DU RÉSULTAT GLOBAL	.23
V. ÉTAT CONSOLIDÉ DES FLUX DE TRÉSORERIE	.24
VI. ÉTAT DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES	.25
VII. NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS	.26
VII.1. PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES	.26
VII.2. RECOURS À DES APPRÉCIATIONS DU MANAGEMENT DANS L'APPLICATION DES NORMES COMPTABLES GROUPE	.36
VII.3. ÉVÈNEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE	.37
VII.4. GOODWILL	.39
VII.5. ACTIFS INCORPORELS DU DOMAINE CONCÉDÉ ET AUTRES ACTIFS INCORPORELS	.40
VII.6. ACTIFS CORPORELS	.41
VII.7. PARTICIPATIONS DANS LES CO-ENTREPRISES ET LES ENTREPRISES ASSOCIÉES	.42
VII.8. ACTIFS FINANCIERS OPÉRATIONNELS ET AUTRES ACTIFS FINANCIERS NON COURANTS ET COURANTS	.43
VII.9. IMPÔTS DIFFÉRÉS ACTIFS ET PASSIFS	.45
VII.10. BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	.46
VII.11. CAPITAUX PROPRES	.47
VII.12. PROVISIONS COURANTES ET NON COURANTES	.48
VII.13. ENDETTEMENT FINANCIER NET	.50
VII.14. RÉSULTAT OPÉRATIONNEL	.53
VII.15. RÉSULTAT FINANCIER	.55
VII.16. IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT	.55
VII.17. DÉTAIL DES DOTATIONS NETTES AUX AMORTISSEMENTS, PROVISIONS ET PERTES DE VALEUR	.56
VII.18. ACTIFS DÉTENUS EN VUE DE LA VENTE ET ACTIVITÉS NON POURSUIVIES OU CÉDÉES	.57
VII.19. GESTION DU RISQUE DE CRÉDIT	.57
VII.20. GESTION DU RISQUE DE MARCHÉ - INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS	.58
VII.21. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES RELATIVES AUX ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS	.61
VII.22. ENGAGEMENTS SOCIAUX	.62
VII.23. CONTRATS DE LOCATION SIMPLE	.67
VII.24. ENGAGEMENTS HORS BILAN ET SURETÉS RÉELLES	.68
VII.25. OPÉRATIONS AVEC LES PARTIES LIÉES	.69
VII.26. PROCÉDURES JUDICIAIRES OU D'ARBITRAGE EN COURS	.70
VII.27. HONORAIRES FACTURES AU TITRE DE LA MISSION DE CONTROLE DES COMPTES	.71
VII.28. DÉVELOPPEMENTS RÉCENTS ET ÉVÈNEMENTS POST-CLÔTURE	.71
VII.29. LISTE DES SOCIÉTÉS INTÉGRÉES DANS LES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS AU 31 DÉCEMBRE 2015	.71

I. GROUPE TRANSDEV

I.1. INFORMATION GÉNÉRALE

Le groupe Transdev est né du regroupement des activités transport des groupes Caisse des Dépôts (Transdev) et Veolia (Veolia Transport) le 3 mars 2011.

La société Transdev Group SA, maison mère du groupe Transdev (ci-après « Transdev » ou « le Groupe ») est une société anonyme de droit français au capital de 1 137 119 594 euros, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro 521 477 851 le 12 décembre 2011 ; son siège social est situé 32 boulevard Gallieni, 92130 Issy-les-Moulineaux, France.

La société Transdev Group SA et ses filiales exploitent principalement des réseaux et services de transport urbain et interurbain. Le groupe Transdev gère également des contrats ferroviaires et des solutions de transport à la demande.

Le Groupe réalise un chiffre d'affaires consolidé de 6,6 milliards d'euros en 2015 et opère dans 19 pays. Il est constitué de 657 filiales consolidées et emploie 74 388 salariés (ETP). Par ailleurs, le Groupe accompagne des Sociétés d'Economie Mixte (SEM) en France, dans lesquelles il détient des participations ne donnant pas le contrôle.

Le Groupe est intégré par mise en équivalence dans les comptes de la Caisse des Dépôts et dans ceux de Veolia (exercice d'un contrôle conjoint à hauteur de 50% par chacun des deux actionnaires).

I.2. PERSPECTIVES D'ÉVOLUTION DE L'ACTIONNARIAT DE TRANSDEV

Le 6 décembre 2011, Veolia a annoncé son souhait de se désengager du groupe Transdev. A la suite de cette annonce, la Caisse des Dépôts a, quant à elle, confirmé son engagement ferme et durable auprès du Groupe.

Début 2016, les deux parties ont repris les discussions dans la perspective d'établir un nouveau projet de prise de contrôle de Transdev par la Caisse des Dépôts.

II. ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE CONSOLIDÉE

ACTIF (en millions d'euros)	31 DÉCEMBRE 2014 RETRAITÉ ⁽¹⁾⁽²⁾	31 DÉCEMBRE 2015 ⁽¹⁾	NOTES
Goodwill	690,5	706,4	VII.4
Actifs incorporels du domaine concédé	8,3	6,4	VII.5
Autres actifs incorporels	302,5	247,9	VII.5
Actifs corporels	1 074,1	1 064,1	VII.6
Participations dans les co-entreprises	25,1	35,2	VII.7
Participations dans les entreprises associées	24,9	26,0	VII.7
Actifs financiers opérationnels non courants	216,9	218,5	VII.8
Autres actifs financiers non courants	100,7	104,0	VII.8
Instruments dérivés non courants - Actif	-	-	VII.20
Impôts différés actifs	220,9	218,1	VII.9
Autres actifs non courants	-	-	
TOTAL ACTIFS NON COURANTS (I)	2 663,9	2 626,6	
Stocks et travaux en cours	91,4	91,7	VII.10
Créances d'exploitation	1 330,3	1 200,4	VII.10
Actifs financiers opérationnels courants	32,9	33,6	VII.8
Autres actifs financiers courants	51,5	42,9	VII.8
Instruments dérivés courants - Actif	0,1	1,5	VII.20
Trésorerie et équivalents de trésorerie	328,7	195,0	VII.13
Actifs détenus en vue de la vente	-	0,4	VII.18
TOTAL ACTIFS COURANTS (II)	1 834,9	1 565,5	
TOTAL ACTIF (I+II)	4 498,8	4 192,1	

PASSIF (en millions d'euros)	31 DÉCEMBRE 2014 RETRAITÉ ⁽¹⁾⁽²⁾	31 DÉCEMBRE 2015 ⁽¹⁾	NOTES
Capital	1 137,1	1 137,1	
Primes	-	-	
Réserves et résultat attribuables aux propriétaires de la société mère	(383,6)	(287,6)	
Total des capitaux propres attribuables aux propriétaires de la société mère	753,5	849,5	VII.11
Total des capitaux propres attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle	34,1	75,0	VII.11
CAPITAUX PROPRES (I)	787,6	924,5	
Provisions non courantes	290,8	277,4	VII.12
Dettes financières non courantes	1 112,3	864,0	VII.13
Instruments dérivés non courants - Passif	10,8	9,4	VII.20
Autres dettes non courantes	29,3	34,1	
Impôts différés passifs	307,7	268,7	VII.9
TOTAL DES PASSIFS NON COURANTS (II)	1 750,9	1 453,6	
Dettes d'exploitation	1 685,9	1 635,0	VII.10
Provisions courantes	126,0	95,6	VII.12
Dettes financières courantes	61,0	45,9	VII.13
Instruments dérivés courants - Passif	22,7	15,8	VII.20
Trésorerie passive	14,7	21,4	VII.13
Passifs détenus en vue de la vente	50,0	0,3	VII.18
TOTAL DES PASSIFS COURANTS (III)	1 960,3	1 814,0	
TOTAL DES PASSIFS ET DES CAPITAUX PROPRES (I+II+III)	4 498,8	4 192,1	

⁽¹⁾ L'UGT "SNCM", qui avait été classée en activité non poursuivie dans les comptes publiés en 2014, a été maintenue en activité non poursuivie jusqu'au jugement du tribunal de commerce de Marseille du 20 novembre 2015, puis a été déconsolidée (voir note VII.3.4).

⁽²⁾ L'interprétation IFRIC 21, présentée en VII.1.4, prévoit une application rétrospective aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2015. En conséquence, les comparatifs présentés au titre de l'exercice 2014 ont été retraités et les impacts liés à la première application de cette interprétation sont décrits en VII.1.4.

Les notes annexes font partie intégrante des comptes consolidés.

III. COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

<i>(en millions d'euros)</i>	31 DÉCEMBRE 2014 RETRAITÉ ⁽¹⁾	31 DÉCEMBRE 2015 ⁽¹⁾	NOTES
PRODUIT DES ACTIVITÉS ORDINAIRES	6 611,0	6 634,3	VII.14
Coûts des ventes	(5 862,5)	(5 866,8)	
Coûts commerciaux	(37,8)	(39,8)	
Coûts généraux et administratifs	(583,9)	(582,0)	
Autres éléments du résultat opérationnel courant	-	-	
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT	126,8	145,7	VII.14
Autres produits et charges opérationnels	(21,5)	(44,2)	VII.14
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL	105,3	101,5	VII.14
Quote-part de résultat net dans les entités mises en équivalence	(2,6)	2,2	
Dont quote-part de résultat net des co-entreprises	(6,5)	(0,1)	VII.7
Dont quote-part de résultat net des entreprises associées	3,9	2,3	VII.7
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL après quote-part de résultat net dans les entités mises en équivalence	102,7	103,7	
Charges de l'endettement financier	(42,5)	(35,3)	VII.15
Produits de trésorerie et des équivalents de trésorerie	1,0	0,2	VII.15
Autres revenus et charges financiers	(3,9)	(7,3)	VII.15
Impôts sur le résultat	(9,0)	16,5	VII.16
RÉSULTAT NET DES ACTIVITÉS POURSUIVIES	48,3	77,8	
Résultat net des activités non poursuivies	(47,4)	7,0	VII.18
RÉSULTAT NET	0,9	84,8	
Part des participations ne donnant pas le contrôle	23,0	(2,7)	
PART DES PROPRIÉTAIRES DE LA SOCIÉTÉ MÈRE	23,9	82,1	

⁽¹⁾ En 2014, la ligne « résultat net des activités non poursuivies » présente les incidences de la mise à la juste valeur (IFRS 5) de l'UGT « SNCM » et les impacts de la cession de l'UGT « Belgique ».

En 2015, cette ligne intègre les incidences résiduelles des activités de l'UGT « SNCM » ainsi que les impacts de la cession des actifs opérationnels israéliens résiduels du Groupe intervenue en août 2015 (voir note VII.3.2).

Les notes annexes font partie intégrante des comptes consolidés.

IV. ÉTAT CONSOLIDÉ DU RÉSULTAT GLOBAL

(en millions d'euros)

	31 DÉCEMBRE 2014 RETRAITÉ	31 DÉCEMBRE 2015
RÉSULTAT NET DE LA PÉRIODE	0,9	84,8
Ecart actuariels sur engagements de retraite	(31,4)	26,9
Impôts	5,1	(3,4)
Montant net d'impôts	(26,3)	23,5
AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL NON RECLASSÉS ULTÉRIEUREMENT EN RÉSULTAT NET	(26,3)	23,5
<i>Dont part des co-entreprises</i>	-	-
<i>Dont part des entreprises associées</i>	-	(0,1)
Ajustements de valeur sur actifs disponibles à la vente	1,2	1,2
Impôts	(0,2)	-
Montant net d'impôts	1,0	1,2
Ajustements de valeur sur dérivés de couverture de flux de trésorerie	(19,4)	0,6
Impôts	3,4	0,8
Montant net d'impôts	(16,0)	1,4
Ecarts de conversion		
sur les filiales dont les comptes sont établis en devises étrangères	19,1	4,4
sur le financement net des investissements à l'étranger	-	-
Impôts	-	-
Montant net d'impôts	-	-
Total des écarts de conversion net d'impôts	19,1	4,4
AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL RECLASSÉS ULTÉRIEUREMENT EN RÉSULTAT NET	4,1	7,0
<i>Dont part des co-entreprises</i>	(1,8)	(1,7)
<i>Dont part des entreprises associées</i>	2,1	2,1
TOTAL AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL ⁽¹⁾	(22,2)	30,5
RÉSULTAT GLOBAL TOTAL DE LA PÉRIODE	(21,3)	115,3
Dont quote-part des propriétaires de la société mère	1,5	111,3
Dont quote-part attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle	(22,8)	4,0

⁽¹⁾ Les autres éléments du résultat global attribuables aux activités non poursuivies au sens de la norme IFRS 5 « Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées » représentent 11,9 millions d'euros sur l'exercice 2015 contre (0,1) million d'euros en 2014.

Les notes annexes font partie intégrante des comptes consolidés.

V. ÉTAT CONSOLIDÉ DES FLUX DE TRÉSORERIE

(en millions d'euros)

	31 DÉCEMBRE 2014 RETRAITÉ	31 DÉCEMBRE 2015
RÉSULTAT NET	0,9	84,8
Amortissements, provisions et pertes de valeurs opérationnels	313,9	252,6
Amortissements et pertes de valeurs financiers	0,8	3,4
Plus ou moins-values de cession	(18,8)	(19,5)
Désactualisation des provisions, créances et dettes	5,4	4,3
Quote-part dans le résultat des co-entreprises	6,5	0,1
Quote-part dans le résultat des entreprises associées	(3,9)	(2,3)
Dividendes reçus	(2,0)	(3,3)
Coût de l'endettement financier net	42,7	35,1
Impôts	10,9	(13,7)
Autres éléments	2,3	0,8
CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT	358,7	342,3
Impôts versés	(64,9)	52,1
Variation du besoin en fonds de roulement opérationnel	(50,3)	6,2
I. FLUX NETS DE TRÉSORERIE GÉNÉRÉS PAR L'ACTIVITÉ	243,5	400,6
Investissements industriels	(296,2)	(237,3)
Cessions d'actifs industriels	300,9	49,6
Actifs financiers opérationnels		
Nouveaux actifs financiers opérationnels	(42,5)	(39,9)
Remboursements d'actifs financiers opérationnels	38,3	37,4
Investissements financiers	(43,7)	(11,9)
Cessions d'actifs financiers	125,9	9,7
Dividendes reçus (incluant les dividendes reçus des co-entreprises et des entreprises associées)	5,0	6,6
Créances financières non courantes décaissées	(85,8)	(4,1)
Créances financières non courantes encaissées	30,4	4,6
Variation des créances financières courantes	12,7	4,7
II. FLUX NETS DE TRÉSORERIE LIÉS AUX OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT	45,0	(180,6)
Augmentation de capital	-	-
Dividendes versés	(10,1)	(12,0)
Nouveaux emprunts et autres dettes non courantes	4,4	26,5
Remboursement d'emprunts et autres dettes non courantes	(329,8)	(253,8)
Variation des dettes financières courantes	(89,9)	(88,4)
Intérêts financiers versés	(43,9)	(35,9)
Transactions entre actionnaires - acquisitions ou cessions sans changement de contrôle	-	-
III. FLUX NETS DE TRÉSORERIE LIÉS AUX OPÉRATIONS DE FINANCEMENT	(469,3)	(363,6)
IV. EFFETS DE CHANGE ET DIVERS	7,3	3,2
TRÉSORERIE D'OUVERTURE	487,5	314,0
Variation de la trésorerie (I+II+III+IV)	(173,5)	(140,4)
TRÉSORERIE DE CLÔTURE	314,0	173,6
Trésorerie et équivalents de trésorerie	328,7	195,0
Trésorerie passive	(14,7)	(21,4)
TRÉSORERIE DE CLÔTURE	314,0	173,6

Les notes annexes font partie intégrante des comptes consolidés.

VI. ÉTAT DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

(en millions d'euros)

	CAPITAL	PRIMES	RÉSERVES DE CONSOLIDATION ET RÉSULTAT	RÉSERVES DE CONVERSION	RÉSERVES DE JUSTE VALEUR	TOTAL ATTRIBUABLE AUX PROPRIÉTAIRES DE LA SOCIÉTÉ MÈRE	PARTICIPATIONS NE DOMINANT PAS LE CONTRÔLE	TOTAL DES CAPITAUX PROPRES
MONTANT AU 1^{er} JANVIER 2014 RETRAITE	1 137,1	-	(366,3)	(19,7)	(1,3)	749,8	84,8	834,6
Augmentation de capital de la société mère	-	-	-	-	-	-	-	-
Part des tiers dans les augmentations de capital des filiales et variations de périmètre	-	-	-	-	-	-	(12,1)	(12,1)
Part des tiers dans les distributions de dividendes des filiales	-	-	-	-	-	-	(6,6)	(6,6)
Transactions entre actionnaires	-	-	2,2	-	-	2,2	(9,2)	(7,0)
TOTAL DES TRANSACTIONS ENTRE ACTIONNAIRES	-	-	2,2	-	-	2,2	(27,9)	(25,7)
Ecarts de conversion	-	-	-	17,4	-	17,4	1,7	19,1
Ecarts actuariels sur engagements de retraite	-	-	(26,0)	-	-	(26,0)	(0,3)	(26,3)
Variation de juste valeur des dérivés de couverture et des actifs disponibles à la vente	-	-	-	-	(13,8)	(13,8)	(1,2)	(15,0)
Autres éléments du résultat global	-	-	-	-	-	-	-	-
AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL	-	-	(26,0)	17,4	(13,8)	(22,4)	0,2	(22,2)
RÉSULTAT RETRAITE DE L'EXERCICE 2014	-	-	23,9	-	-	23,9	(23,0)	0,9
MONTANT AU 31 DÉCEMBRE 2014 RETRAITÉ	1 137,1	-	(366,2)	(2,3)	(15,1)	753,5	34,1	787,6
Augmentation de capital de la société mère	-	-	-	-	-	-	-	-
Part des tiers dans les augmentations de capital des filiales et variations de périmètre	-	-	-	-	-	-	(0,2)	(0,2)
Part des tiers dans les distributions de dividendes des filiales	-	-	-	-	-	-	(10,2)	(10,2)
Transactions entre actionnaires	-	-	(15,3)	-	-	(15,3)	47,3	32,0
TOTAL DES TRANSACTIONS ENTRE ACTIONNAIRES	-	-	(15,3)	-	-	(15,3)	36,9	21,6
Ecarts de conversion	-	-	-	3,5	-	3,5	0,9	4,4
Ecarts actuariels sur engagements de retraite	-	-	23,5	-	-	23,5	-	23,5
Variation de juste valeur des dérivés de couverture et des actifs disponibles à la vente	-	-	-	-	2,2	2,2	0,4	2,6
Autres éléments du résultat global	-	-	-	-	-	-	-	-
AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL	-	-	23,5	3,5	2,2	29,2	1,3	30,5
RESULTAT DE L'EXERCICE 2015	-	-	82,1	-	-	82,1	2,7	84,8
MONTANT AU 31 DÉCEMBRE 2015	1 137,1	-	(275,9)	1,2	(12,9)	849,5	75,0	924,5

Les notes annexes font partie intégrante des comptes consolidés.

VII. NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

VII.1. PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES

VII.1.1. RÉFÉRENTIEL

Base de préparation de l'information financière

En application du règlement n°1606/2002 du 19 juillet 2002 modifié par le règlement européen n°297/2008 du 11 mars 2008, les états financiers consolidés au titre de l'exercice 2015 sont établis conformément aux normes IFRS (*International Financial Reporting Standards*) telles qu'adoptées par l'Union Européenne et publiées par l'*International Accounting Standards Board* (IASB). Ces normes sont disponibles sur le site internet de l'Union Européenne à l'adresse suivante : http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/index_fr.htm.

Les comptes de la société sont présentés avec l'exercice 2014 en comparatif, établi selon le même référentiel.

En cas d'absence de normes ou d'interprétations IFRS et conformément à la norme IAS 8 « Principes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs », Transdev se réfère à d'autres normes IFRS traitant de problématiques similaires ou liées et au cadre conceptuel. Le cas échéant, le Groupe peut être amené à utiliser d'autres normes, en particulier les normes américaines.

Normes, amendements de normes et interprétations applicables à partir de l'exercice 2015

Les méthodes comptables et règles d'évaluation appliquées par le Groupe dans les états financiers consolidés au 31 décembre 2015 sont identiques à celles utilisées par le Groupe au 31 décembre 2014, à l'exception des amendements de normes obligatoires à compter du 1er janvier 2015 et des amendements de normes appliqués de manière anticipée, qui sont décrits ci-après :

- Interprétation IFRIC 21 « Taxes prélevées par une autorité publique » ;
- Amendements résultant des processus d'améliorations annuelles 2011-2013.

La première application de l'interprétation IFRIC 21 « Droits ou taxes » entraîne des impacts sur les états financiers consolidés, explicités dans la note VII.1.4.

Textes applicables postérieurement au 31 décembre 2015

Les textes d'application obligatoire postérieurement au 31 décembre 2015 sont présentés ci-après :

- IFRS 9 « Instruments financiers » ;
- IFRS 15 « Produits des activités ordinaires tirés de contrats avec des clients » ;
- IFRS 16 sur les contrats de location ;
- Amendements à IAS 16 et IAS 38 « Éclaircissements sur les modes d'amortissement acceptables » ;
- Amendements à IFRS 11 « Comptabilisation des acquisitions d'intérêts dans des activités conjointes » ;
- Amendements à IAS 1 « Amélioration des informations à fournir en annexe » ;
- Amendements à IAS 19 « Régimes à prestations définies, cotisations des membres du personnel » ;
- Amendements à IFRS 10 et IAS 28 « Ventes ou contributions d'actifs réalisées entre le Groupe et les entités mises en équivalence » ;
- Améliorations annuelles, cycles 2010-2012 et 2012-2014.

Sous réserve de leur adoption définitive par l'Union Européenne, ces normes, amendements et interprétations de normes sont d'application obligatoire pour le Groupe au 1er janvier 2016 ou ultérieurement. Le Groupe est actuellement en cours d'appréciation des éventuelles incidences induites par la première application de ces textes.

VII.1.2. PRINCIPES GÉNÉRAUX D'ÉTABLISSEMENT DES ÉTATS FINANCIERS

Les méthodes comptables exposées ci-après ont été appliquées d'une façon permanente à l'ensemble des périodes présentées dans les états financiers consolidés.

Les états financiers sont présentés sur la base du coût historique à l'exception des actifs et passifs destinés à la vente qui sont évalués selon IFRS 5 (au plus bas entre leur valeur nette comptable et leur valeur de cession nette de frais de cession) et des actifs et passifs suivants évalués à la juste valeur : instruments financiers dérivés, instruments financiers détenus à des fins de transaction, instruments financiers désignés sur option à la juste valeur, instruments financiers classés comme disponibles à la vente (conformément aux normes IAS 32 et IAS 39).

Les comptes consolidés de Transdev au 31 décembre 2015 ont été arrêtés par le conseil d'administration qui s'est tenu le 26 février 2016.

VII.1.3. BASE DE PRÉSENTATION DES COMPTES AU 31 DÉCEMBRE 2015

Les états financiers consolidés sont présentés en millions d'euros sauf mention contraire.

Les états financiers consolidés comprennent les états financiers de Transdev Group SA et de ses filiales. Les états financiers des filiales sont préparés sur la même période de référence que ceux de la société mère, du 1er janvier au 31 décembre 2015, sur la base de méthodes comptables homogènes.

Le Groupe apprécie le contrôle exercé sur une entité chaque fois que des faits et circonstances indiquent qu'un élément d'appréciation du contrôle est modifié.

VII.1.4. PREMIÈRE APPLICATION D'IFRIC 21

L'interprétation IFRIC 21 « Taxes prélevées par une autorité publique » est applicable à compter du 1er janvier 2015 avec effet rétroactif.

Cette interprétation traite de la comptabilisation des passifs relatifs aux taxes payées par une entité à une autorité publique (taxes autres que les impôts sur le résultat dans le champ d'application d'IAS 12 et autres que les cotisations sociales dans le champ d'application d'IAS 19). IFRIC 21 précise notamment que le fait générateur du passif est l'activité qui déclenche le paiement de la taxe, tel qu'identifié par la législation.

La première application de cette interprétation a conduit le Groupe à mener des travaux de recensement et d'analyse des principales taxes concernées.

Les impacts liés à l'application de cette interprétation sont non significatifs dans les comptes annuels du Groupe, notamment sur le résultat net. Au 31 décembre 2014, les impacts sur l'état de la situation financière consolidée sont les suivants :

- capitaux propres part du Groupe pour +1,9 millions d'euros,
- impôts différés actifs pour (1) million d'euros,
- dettes d'exploitation pour (2,9) millions d'euros.

VII.1.5. MÉTHODES DE CONSOLIDATION

Entités contrôlées

Transdev consolide par intégration globale les entités dont elle détient le contrôle.

Définition du contrôle

Le contrôle existe

- lorsque le Groupe détient le pouvoir sur une entité et
- qu'il est exposé ou a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité et
- qu'il a la capacité d'exercer son pouvoir sur l'entité de manière à influencer sur le montant des rendements qu'il obtient.

Méthode de l'intégration globale

L'intégration d'une filiale dans les comptes consolidés du Groupe intervient à la date à laquelle le Groupe prend le contrôle et cesse le jour où le Groupe perd le contrôle de cette entité.

Les participations ne donnant pas le contrôle représentent la part d'intérêt qui n'est pas attribuable directement ou indirectement au Groupe.

Les résultats et chacune des composantes des autres éléments du résultat global sont répartis entre le Groupe et les participations ne donnant pas le contrôle. Le résultat global des filiales est réparti entre le Groupe et les participations ne donnant pas le contrôle, y compris lorsque cette répartition aboutit à l'attribution d'une perte aux participations ne donnant pas le contrôle.

Modification de pourcentages d'intérêt au sein de filiales consolidées

Les modifications de pourcentages d'intérêt dans les filiales qui n'entraînent pas de changement de mode de contrôle sont appréhendées comme des transactions portant sur les capitaux propres, s'agissant de transactions effectuées avec des actionnaires agissant en cette qualité.

Les effets de ces transactions sont comptabilisés en capitaux propres pour leur montant net d'impôt et n'ont donc pas d'impact sur le compte de résultat consolidé du Groupe.

Ces transactions sont par ailleurs présentées dans le tableau de flux de trésorerie en flux nets liés aux opérations de financement.

Participations dans des entreprises associées et des co-entreprises

Définition

Une entreprise associée est une entité dans laquelle le Groupe exerce une influence notable. L'influence notable se caractérise par le pouvoir de participer aux décisions relatives aux politiques financières et opérationnelles de l'entité, sans toutefois contrôler ou contrôler conjointement ces politiques.

Une co-entreprise est un partenariat dans lequel les parties (« co-entrepreneurs ») qui exercent un contrôle conjoint sur l'entité ont des droits sur l'actif net de celle-ci.

Le contrôle conjoint s'entend du partage contractuellement convenu du contrôle exercé sur une entité, qui n'existe que dans les cas où les décisions concernant les activités pertinentes requièrent le consentement unanime des parties partageant le contrôle.

Méthode de la mise en équivalence

Les résultats, les actifs et les passifs des participations dans des entreprises associées ou des co-entreprises sont intégrés dans les comptes consolidés du Groupe selon la méthode de la mise en équivalence, sauf lorsque la participation est classée comme détenue en vue de la vente. Elle est alors comptabilisée selon les dispositions prévues par la norme IFRS 5 « Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités non poursuivies ».

La méthode de la mise en équivalence prévoit que la participation dans une entreprise associée ou dans une co-entreprise soit initialement comptabilisée au coût d'acquisition, puis ajustée ultérieurement de la part du Groupe dans le résultat et les autres éléments du résultat global de l'entreprise associée ou de la co-entreprise.

Une participation est comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence à compter de la date à laquelle l'entité devient une entreprise associée ou une co-entreprise. Lors de l'acquisition d'une entreprise associée ou d'une co-entreprise, la différence entre le coût de l'investissement et la part du Groupe dans la juste valeur nette des actifs et passifs identifiables de l'entité est comptabilisée en goodwill ; ce goodwill est intégré sur la ligne « participations dans les co-entreprises » ou « participations dans les entreprises associées ». Dans le cas où la juste valeur nette des actifs et passifs identifiables de l'entité est supérieure au coût de l'investissement, la différence est comptabilisée en résultat.

Présentation de la quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence dans le compte de résultat consolidé

En application de la recommandation n°2013-01 émise par l'Autorité des Normes Comptables (ANC) le 4 avril 2013, les quotes-parts de résultat net des entités mises en équivalence sont intégrées dans la ligne « Résultat opérationnel après quote-part de résultat net dans les entités mises en équivalence », dans la mesure où leurs activités s'inscrivent dans le prolongement des activités du Groupe.

Lorsqu'une entité du Groupe réalise une transaction avec une co-entreprise ou une entreprise associée du Groupe, les profits et pertes résultant de cette transaction avec la co-entreprise ou l'entreprise associée sont comptabilisés dans les comptes consolidés du Groupe, seulement à hauteur des intérêts détenus par des tiers dans l'entreprise associée ou la co-entreprise.

Tests de dépréciation

Les dispositions de la norme IAS 39 « Instruments financiers: comptabilisation et évaluation » s'appliquent pour déterminer s'il est nécessaire d'effectuer un test de perte de valeur au titre de sa participation dans une entreprise associée ou une co-entreprise. Si nécessaire, la valeur comptable totale de la participation (y compris goodwill) fait l'objet d'un test de dépréciation selon les dispositions prévues par la norme IAS 36 « Dépréciation d'actifs ».

Perte de l'influence notable ou du contrôle conjoint

Dès lors que la participation ne constitue plus une entreprise associée ou une co-entreprise, la méthode de la mise en équivalence n'est plus appliquée. Si le Groupe conserve un intérêt résiduel dans l'entité et que cet intérêt constitue un actif financier, cet actif financier est évalué à la juste valeur à la date où la participation cesse d'être une entreprise associée ou une co-entreprise.

Dans les cas où une participation dans une entreprise associée devient une participation dans une co-entreprise et inversement, la méthode de la mise en équivalence continue d'être appliquée et ces changements d'intérêts ne donnent pas lieu à une réévaluation à la juste valeur.

Participations dans des activités conjointes

Définition

Une activité conjointe est un partenariat dans lequel les parties (« coparticipants ») qui exercent un contrôle conjoint sur l'entité ont des droits directs sur les actifs et des obligations au titre des passifs, relatifs à celle-ci.

Mode de comptabilisation des activités conjointes

Le Groupe, en tant que coparticipant à une activité conjointe comptabilise les éléments suivants concernant ses intérêts dans l'activité conjointe :

- ses actifs, y compris sa quote-part des actifs détenus conjointement le cas échéant ;
- ses passifs, y compris sa quote-part des passifs assumés conjointement le cas échéant ;
- les produits qu'il a tirés de la vente de sa quote-part de la production générée par l'activité conjointe ;
- sa quote-part des produits tirés de la vente de la production générée par l'activité conjointe ;
- les charges qu'il a engagées, y compris sa quote-part des charges engagées conjointement le cas échéant.

Le Groupe en tant que coparticipant comptabilise les actifs, les passifs, les produits et les charges relatifs à ses intérêts dans une activité conjointe en conformité avec les normes IFRS applicables à ces actifs, passifs, produits et charges.

VII.1.6. OPÉRATIONS SUR LE PÉRIMÈTRE

Regroupements d'entreprises et goodwill

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition telle que définie dans la norme IFRS 3. En application de cette méthode, les actifs identifiables acquis et les passifs repris de l'entreprise acquise sont comptabilisés à leur juste valeur à la date d'acquisition.

Le goodwill résultant du regroupement d'entreprises est évalué comme étant l'excédent du montant total de la contrepartie transférée, du montant de toute participation ne donnant pas le contrôle et le cas échéant de la juste valeur de la participation antérieurement détenue par rapport au solde net des montants, à la date d'acquisition, des actifs identifiables acquis et des passifs repris. Ce goodwill est évalué dans la monnaie fonctionnelle de l'entité acquise et est inscrit à l'actif de l'état de la situation financière.

Le Groupe a la possibilité d'opter, transaction par transaction, à la date d'acquisition, pour une évaluation des participations ne donnant pas le contrôle soit à la juste valeur (« goodwill complet ») soit à la quote-part dans la juste valeur de l'actif net identifiable de l'entreprise acquise.

En application des normes IFRS, les écarts d'acquisition ne sont pas amortissables mais font l'objet d'un test de perte de valeur annuel et dès l'apparition d'indices susceptibles de remettre en cause la valeur comptabilisée à l'actif de l'état de la situation financière (voir note VII.1.12. Pertes de valeur des éléments de l'actif immobilisé et des actifs non financiers).

Lorsque le regroupement d'entreprises s'effectue à des conditions avantageuses, un goodwill négatif (« badwill ») est identifié. Le profit correspondant est comptabilisé en résultat à la date d'acquisition.

Les frais connexes à une opération d'acquisition sont comptabilisés en résultat des périodes au cours desquelles les coûts sont engagés et les services reçus.

Conformément aux dispositions de la norme IFRS 3, le Groupe dispose d'une période d'évaluation pour finaliser la comptabilisation des regroupements d'entreprises, cette période s'achevant dès les dernières informations nécessaires obtenues et au plus tard un an après la date d'acquisition.

Pour la comptabilisation des acquisitions de co-entreprises, le Groupe applique la méthode de l'acquisition telle que définie par la norme IFRS 3 « Regroupements d'entreprises ».

Actifs/passifs classés comme détenus en vue de la vente, activités non poursuivies

La norme IFRS 5 « Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités non poursuivies » spécifie le traitement comptable applicable aux actifs détenus en vue de la vente, la présentation et les informations à fournir sur les activités non poursuivies.

En particulier, elle impose que les actifs détenus en vue de la vente soient présentés séparément dans l'état de la situation financière consolidée pour le montant le plus faible entre leur valeur comptable et leur juste valeur diminuée des coûts de la vente, dès lors que les critères prévus par la norme sont satisfaits.

Lorsque le Groupe est engagé dans un processus de vente impliquant la perte de contrôle d'une filiale, tous les actifs et passifs de cette filiale sont classés comme étant détenus en vue de la vente, dès lors que les critères de la norme sont satisfaits, indépendamment du fait que le Groupe conserve ou non un intérêt résiduel dans l'entité cédée après la vente.

En outre, la norme impose que les résultats des activités non poursuivies soient présentés séparément au compte de résultat consolidé, de façon rétrospective sur l'ensemble des périodes présentées.

Une activité non poursuivie est une composante dont l'entité s'est séparée ou bien qui est classée comme détenue en vue de la vente et :

- qui représente une ligne d'activité ou une région géographique principale et distincte,
- fait partie d'un plan unique et coordonné pour se séparer d'une ligne d'activité ou d'une région géographique et distincte,
- ou est une filiale acquise exclusivement en vue de la vente.

VII.1.7. CONVERSION DES ÉTATS FINANCIERS DES SOCIÉTÉS À L'ÉTRANGER

Les états de la situation financière, comptes de résultat et tableaux des flux de trésorerie de certaines filiales dont la devise de fonctionnement est différente de la monnaie de présentation des comptes de la maison mère ont été convertis dans la devise de présentation des comptes consolidés, au cours de change de la date de clôture pour l'état de la situation financière et au cours de change moyen de l'exercice pour le compte de résultat et le tableau des flux de trésorerie. Les écarts de conversion sont comptabilisés en autres éléments du résultat global dans les capitaux propres.

Les cours de change des monnaies des pays non-membres de la zone euro utilisés pour établir les états financiers consolidés sont principalement les suivants :

1 € = X devise étrangère

COURS DE CHANGE MOYEN	2014	2015
Dollar américain	1,3289	1,1096
Dollar australien	1,4724	1,4765
Couronne suédoise	9,0967	9,3545
Livre sterling	0,8064	0,7260
COURS DE CHANGE DE CLÔTURE	2014	2015
Dollar américain	1,2141	1,0887
Dollar australien	1,4829	1,4897
Couronne suédoise	9,3930	9,1895
Livre sterling	0,7789	0,7340

VII.1.8. OPÉRATIONS EN DEVISES

Les filiales du Groupe ont pour devise de fonctionnement leur monnaie locale. Les opérations libellées en monnaies étrangères sont converties par les filiales dans leur monnaie de fonctionnement au cours de change en vigueur à la date de la transaction. Les actifs et passifs monétaires libellés en monnaies étrangères sont convertis en euros au cours de change en vigueur à la date de clôture. Les résultats de change en découlant sont reconnus sur le résultat de la période.

Un prêt auprès d'une filiale à l'étranger dont le règlement n'est ni planifié ni probable dans un avenir prévisible constitue en substance une part de l'investissement net du Groupe dans cette activité à l'étranger. Les écarts de conversion provenant d'un élément monétaire faisant partie d'un investissement net sont enregistrés directement en autres éléments du résultat global dans la rubrique « réserve de conversion » et comptabilisés en résultat lors de la sortie de l'investissement net.

Les gains et pertes de change sur les emprunts libellés en devises étrangères ou sur les dérivés de change utilisés à des fins de couverture des investissements nets dans des filiales étrangères, sont enregistrés dans les écarts de conversion imputés en autres éléments du résultat global. Les montants enregistrés en autres éléments du résultat global sont repris en résultat à la date de cession de l'investissement concerné.

Les actifs et passifs non monétaires libellés en monnaie étrangère qui sont évalués au coût historique sont convertis en utilisant le cours de change à

la date de transaction. Les actifs et passifs non monétaires libellés en monnaie étrangère qui sont évalués à la juste valeur sont convertis en utilisant le cours de change de la date à laquelle la juste valeur a été déterminée.

VII.1.9. ACTIFS CORPORELS

Comptabilisation dans l'état de la situation financière

Les actifs corporels sont comptabilisés à leur coût historique d'acquisition pour le Groupe diminué des amortissements et des pertes de valeurs cumulés.

Frais financiers associés au financement de l'acquisition et de la construction d'installations

Les frais financiers associés au financement de l'acquisition et de la construction d'installations identifiées et encourus pendant la période de construction, font partie intégrante du coût de l'actif conformément à la norme IAS 23 « Coûts d'emprunt ».

Amortissements

Les actifs corporels font l'objet d'une comptabilisation par composant et chaque composant est amorti sur sa durée d'utilité. Les immobilisations corporelles sont principalement amorties linéairement, à moins qu'une autre base systématique d'amortissement ne reflète mieux le rythme de consommation de l'actif.

En ce qui concerne les bus et autocars, l'analyse des coûts d'entretien a conduit le Groupe à considérer que chaque véhicule représentait un ensemble homogène et cohérent et n'était constitué, selon les normes IFRS, que d'un seul composant. En revanche, les matériels ferroviaires détenus par le Groupe peuvent être segmentés en plusieurs composants.

La fourchette des durées d'utilité retenue pour le Groupe est la suivante par type d'immobilisations :

TYPE D'IMMOBILISATIONS	FOURCHETTE DES DURÉES D'UTILITÉ EN ANNÉES ⁽¹⁾
Constructions	20 à 25 ans
Installations et agencements	8 à 15 ans
Installations générales	10 ans
Matériel et outillages industriels	5 à 10 ans
Matériel informatique	3 à 5 ans
Matériel et mobilier de bureau	3 à 10 ans
Autocars, bus	6,5 à 16 ans
Taxi, shuttle et minibus	3 à 8 ans
Chassis/bogies/cabines locomotives	24 ans
Moteurs locomotives	18 à 24 ans
Grosses réparations locomotives	8 ans

⁽¹⁾ La fourchette des durées d'utilité résulte de la diversité des immobilisations concernées.

Contrats de location financement

Un contrat de location financement est un contrat ayant pour effet de transférer au Groupe la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété d'un actif.

Conformément à la norme IAS 17 « Contrats de location », les actifs financés au moyen de contrats de location financement sont initialement

comptabilisés à la valeur la plus faible entre la juste valeur et la valeur actuelle des paiements minimaux. Par la suite, le Groupe n'applique pas le modèle de la réévaluation mais le modèle du coût comme autorisé par les normes IAS 16 et IAS 38. Ces actifs sont amortis sur la plus courte période entre la durée de vie prévue de l'actif et la durée du contrat, sauf s'il est raisonnablement certain que le bien deviendra propriété du preneur à la fin du bail. Cette politique comptable est conforme à la norme IAS 17 et aux méthodes comptables du Groupe concernant la comptabilisation et l'évaluation des actifs corporels et incorporels.

Les locations simples sont décrites en VII.1.21.

VII.1.10. SUBVENTIONS PUBLIQUES

Subventions d'investissement relatives aux actifs corporels

Conformément à la possibilité offerte par la norme IAS 20 « Comptabilisation des subventions publiques et informations à fournir sur l'aide publique », les subventions d'investissement sont enregistrées en déduction de la valeur brute des immobilisations au titre desquelles elles ont été reçues. Elles sont comptabilisées en réduction de la charge d'amortissement sur la durée d'utilité de l'actif amortissable.

Lorsque la construction d'un actif s'étale sur plusieurs périodes, la part de la subvention non encore utilisée est enregistrée au passif en autres dettes.

Subventions d'investissement relatives aux contrats de concession

Les subventions d'investissement reçues dans le cadre de contrats de concession sont, en général, définitivement acquises et sont donc non remboursables (voir note VII.1.20).

Conformément à l'option offerte par la norme IAS 20, ces subventions sont présentées en diminution des actifs incorporels ou des actifs financiers en fonction du modèle retenu lors de l'interprétation des contrats de concession (IFRIC 12) :

- dans le modèle de l'actif incorporel, les subventions d'investissement viennent en réduction de la charge d'amortissement de l'actif incorporel du domaine concédé sur la durée résiduelle du contrat de concession ;
- dans le modèle de l'actif financier, les subventions d'investissement sont assimilées à une modalité de remboursement de l'actif financier opérationnel.

Subventions d'exploitation

Les subventions d'exploitation sont par définition rattachées à des éléments opérationnels.

Lorsque les subventions accordées visent à compenser des coûts encourus, elles sont comptabilisées en diminution du coût des biens vendus sur les périodes nécessaires pour les rattacher aux coûts liés.

Lorsque les subventions accordées constituent un complément de rémunération prévu contractuellement et à caractère récurrent, telles que les contributions ou compensations pour insuffisance de recettes prévues dans certains contrats de délégation de service public, elles sont comptabilisées en revenus.

Crédits d'impôt à l'investissement

Les crédits d'impôts à l'investissement ne rentrent ni dans le champ d'application de la norme IAS 20, ni dans celui d'IAS 12. Aussi, des analyses au cas par cas sont réalisées, notamment en fonction du traitement retenu localement dans la juridiction fiscale concernée.

VII.1.11. ACTIFS INCORPORELS HORS GOODWILL

Nature

Les actifs incorporels sont des actifs non monétaires identifiables sans substance physique. Ils comprennent principalement les droits d'entrée versés aux collectivités locales au titre de contrats de service public, la valeur des contrats et des portefeuilles acquis dans le cadre d'un regroupement d'entreprises, les actifs constitués dans le cadre de contrats de concession (IFRIC 12), les marques, les brevets, les licences, les logiciels et les droits d'exploitation.

Comptabilisation dans l'état de la situation financière

Les actifs incorporels (hors écarts d'acquisition) sont inscrits au coût d'acquisition initial diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeurs.

Durées d'utilité et perte de valeur

Lorsque leur durée d'utilité est définie, les immobilisations incorporelles sont amorties linéairement, sur leur durée d'utilité à moins qu'une autre base systématique d'amortissement ne reflète mieux le rythme de consommation de l'actif.

	FOURCHETTE DES DURÉES D'UTILITÉ EN ANNÉES ⁽¹⁾
Droits contractuels	selon les dispositions du contrat
Portefeuilles	selon une durée permettant de couvrir 80% des flux actualisés
Logiciels acquis	3 à 10 ans

⁽¹⁾ La fourchette des durées d'utilité résulte de la diversité des immobilisations concernées. Les marques du Groupe, ayant une durée d'utilité indéterminée, font l'objet d'un test de perte de valeur soit annuel, soit plus fréquemment en cas d'indices de perte de valeur (note VII.1.12).

VII.1.12. PERTES DE VALEUR DES ÉLÉMENTS DE L'ACTIF IMMOBILISÉ ET DES ACTIFS NON FINANCIERS

Les valeurs comptables des actifs non financiers, autres que les stocks et les actifs d'impôt différé, sont examinées à la clôture afin d'apprécier s'il existe un quelconque indice qu'un actif ait subi une perte de valeur. S'il existe un tel indice, la valeur recouvrable (valeur la plus élevée entre la juste valeur nette des coûts de sortie et la valeur d'utilité) de l'actif ou du groupe d'actifs est estimée.

Les écarts d'acquisition et les actifs incorporels à durée d'utilité indéfinie sont testés à la clôture de manière systématique consécutivement à l'actualisation du plan à long terme et à tout moment dès lors qu'il existe un indice de perte de valeur.

Dans l'hypothèse où la valeur recouvrable déterminée est inférieure à la valeur nette comptable de l'actif ou du groupe d'actifs, une dépréciation est comptabilisée.

Les dépréciations de l'actif immobilisé sont réversibles, à l'exception de celles relatives aux écarts d'acquisition.

Goodwill et test de dépréciation

Une unité génératrice de trésorerie (UGT) est le plus petit groupe identifiable d'actifs qui génère des entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs. Compte tenu de l'activité du Groupe, les unités génératrices de trésorerie coïncident en général avec un pays.

Pour les besoins des tests de dépréciation, à compter de la date d'acquisition, les écarts d'acquisition sont affectés à chacune des unités génératrices de trésorerie ou à chacun des groupes d'unités génératrices de trésorerie qui devraient bénéficier du regroupement d'entreprises.

Une unité génératrice de trésorerie, à laquelle un goodwill a été affecté, est soumise à un test de dépréciation tous les ans, ainsi que toutes les fois qu'il y a une indication que l'UGT a pu se déprécier, en comparant la valeur comptable de l'UGT, y compris le goodwill, à sa valeur recouvrable.

Ainsi, l'évolution du contexte économique et financier général, la détérioration des environnements économiques locaux, de même que l'évolution des performances constituent notamment des indicateurs de dépréciation externes qui sont analysés par le Groupe pour déterminer s'il convient de réaliser des tests de dépréciation à une fréquence plus rapprochée.

Le cas échéant, la dépréciation d'un goodwill est comptabilisée en résultat opérationnel (pas d'impact sur le résultat opérationnel courant, du fait de sa nature) ; elle est définitive.

Détermination des valeurs recouvrables

La nécessité de constater ou non une dépréciation s'apprécie par comparaison entre la valeur comptable de l'UGT ou regroupement d'UGT et leur valeur recouvrable.

La valeur recouvrable se définit comme la valeur la plus élevée entre la juste valeur nette des coûts de sortie et la valeur d'utilité.

La juste valeur diminuée des coûts de sortie est déterminée sur la base des informations disponibles permettant de réaliser la meilleure estimation de la valeur de vente nette des coûts nécessaires pour réaliser la vente, dans des conditions de concurrence normale entre des parties bien informées et consentantes.

La valeur d'utilité déterminée par le Groupe correspond aux flux de trésorerie futurs actualisés des UGT ou groupes d'UGT, en tenant compte de leur valeur résiduelle, sur la base des éléments suivants :

- les projections de flux de trésorerie sont issues du plan à long terme établi au cours du premier semestre et révisé ultérieurement. Ce plan couvre l'année en cours ainsi que les six années suivantes. Cette période est représentative de la durée moyenne du portefeuille de contrats à long terme du Groupe et de ses activités à court terme ;
- les valeurs terminales sont déterminées à partir des flux prévisionnels de la dernière année du plan à long terme actualisés (2021). Ces flux sont construits, pour chaque UGT, sur la base d'un taux de croissance à l'infini prenant en compte des facteurs tels que l'inflation ;

- un taux d'actualisation (coût moyen pondéré du capital) est déterminé pour chaque actif, unité génératrice de trésorerie : il correspond au taux sans risque augmenté d'une prime de risque pondérée par les risques spécifiques au pays (voir note VII.2). Les taux d'actualisation estimés par le management pour chaque unité génératrice de trésorerie reflètent donc les appréciations actuelles du marché de la valeur temps de l'argent et le seul risque pays spécifique à l'UGT, les autres risques étant appréhendés dans les flux de trésorerie futurs ;
- les investissements pris en compte dans les projections de flux de trésorerie correspondent aux investissements permettant de maintenir le niveau d'avantages économiques que devraient générer les actifs dans leur état actuel ;
- les plans de restructuration non engagés ne sont pas inclus dans les projections de flux de trésorerie utilisés pour déterminer les valeurs d'utilité.

VII.13. STOCKS

Conformément à la norme IAS 2 « Stocks », les stocks sont évalués au plus faible de leur coût de revient et de leur valeur nette de réalisation. La valeur nette de réalisation correspond au prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité, diminué des coûts attendus pour l'achèvement ou la réalisation de la vente.

VII.14. PROVISIONS

Conformément à l'IAS 37 « Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels », des provisions sont comptabilisées lorsque, à la clôture de l'exercice, il existe une obligation actuelle juridique ou implicite du Groupe à l'égard d'un tiers résultant d'un événement passé et qu'il est probable que l'extinction de cette obligation se traduira pour l'entreprise par une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques et lorsque le montant de cette obligation peut être estimé de façon fiable.

Dans le cas des restructurations, une obligation est constituée dès lors que la restructuration a fait l'objet d'une annonce et d'un plan détaillé formalisé ou d'un début d'exécution, avant la date de clôture. Les coûts d'exploitation futurs ne sont pas provisionnés.

Les provisions dont l'échéance est à plus d'un an sont actualisées lorsque l'impact est significatif. Les taux d'actualisation utilisés reflètent les appréciations actuelles de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques liés à ce passif. Les effets liés à la désactualisation des provisions sont constatés au compte de résultat, dans la rubrique « autres revenus et charges financiers ».

VII.15. INSTRUMENTS FINANCIERS

Actifs et passifs financiers

Les actifs financiers comprennent les actifs disponibles à la vente, les actifs évalués à leur juste valeur par le résultat, les instruments dérivés actifs, les prêts et les créances et la trésorerie et équivalents de trésorerie.

Les passifs financiers comprennent les emprunts, les autres financements et découverts bancaires, les instruments dérivés passifs et les dettes d'exploitation.

L'évaluation et la comptabilisation des actifs et passifs financiers sont définis par la norme IAS 39 « Instruments financiers : comptabilisation et évaluation ».

Evaluation, comptabilisation et dé-comptabilisation des actifs financiers

Lors de leur comptabilisation initiale, les actifs financiers sont évalués à leur juste valeur nette des coûts de transaction lorsque les actifs concernés ne sont pas évalués ultérieurement à leur juste valeur par le résultat. Pour les actifs évalués à leur juste valeur par le résultat, les coûts de transaction sont enregistrés directement en résultat.

A la date d'acquisition, le Groupe détermine la classification de l'actif financier dans l'une des quatre catégories comptables prévues par la norme IAS 39.

Actifs disponibles à la vente

Les actifs disponibles à la vente comprennent principalement les titres de participation non consolidés qui sont évalués à leur juste valeur. Les titres de participations non consolidés concernent quasiment intégralement des titres de sociétés non cotées. Si la juste valeur n'est pas déterminable de façon fiable, les titres sont maintenus au bilan à leur coût d'acquisition.

Les variations de valeur sont enregistrées directement en autres éléments du résultat global et sont reclassées en résultat lors de la cession des actifs disponibles à la vente.

Lorsqu'il existe une indication objective de dépréciation des actifs financiers disponibles à la vente, la perte correspondante est comptabilisée en résultat de manière irréversible. Les facteurs considérés sont principalement la baisse de la quote-part des capitaux propres détenus et l'absence de perspectives de rentabilité.

Prêts et créances

Cette catégorie inclut les créances rattachées à des participations, les actifs financiers opérationnels, les autres prêts et créances et les créances commerciales. Ces instruments sont initialement comptabilisés à la juste valeur puis au coût amorti calculé selon la méthode du taux d'intérêt effectif (TIE).

Ces actifs sont dépréciés si, dès lors qu'il existe des indices de perte de valeur, leur valeur comptable est supérieure à la valeur actuelle des flux futurs de trésorerie actualisés au TIE d'origine. La perte de valeur est enregistrée en compte de résultat consolidé.

La dépréciation des créances commerciales est fondée sur une méthode individuelle : l'appréciation de la probabilité et du montant de perte est effectuée au cas par cas, en particulier pour les débiteurs publics non étatiques (antériorité du retard de règlement, autres créances ou dettes avec la contrepartie, situation géographique).

Les gains et pertes nets sur les prêts et créances correspondent aux produits d'intérêt et pertes de valeurs.

Actifs et passifs évalués à leur juste valeur par le résultat

Cette catégorie comprend :

- les actifs et passifs de transaction que le Groupe a l'intention de revendre dans un terme proche afin de réaliser une plus-value, qui appartiennent à un portefeuille d'instruments financiers gérés ensemble et pour lequel il existe une pratique de cession à court terme. Les instruments dérivés non qualifiés de couverture sont aussi qualifiés d'actifs et passifs conclus à des fins de transaction ;
- les actifs désignés à la juste valeur sur option. Il s'agit principalement du portefeuille d'OPCVM de trésorerie dont la gestion et la performance sont fondées sur la juste valeur.

La variation de valeur de ces actifs est enregistrée au compte de résultat consolidé.

Les gains et pertes nets des actifs évalués à leur juste valeur par le compte de résultat correspondent aux produits d'intérêts, dividendes et variation de juste valeur.

Pour les dérivés conclus à des fins de transaction, les gains et pertes nets correspondent aux flux échangés et à la variation de valeur de l'instrument.

Dé-comptabilisation des actifs financiers

Le Groupe dé-comptabilise un actif financier lorsque les droits contractuels aux flux de trésorerie générés par l'actif expirent ou lorsqu'il transfère les droits à recevoir les flux de trésorerie contractuels sur l'actif financier dans une transaction dans laquelle la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif financier sont transférés. Tout intérêt créé ou conservé par le Groupe dans ses actifs financiers transférés est comptabilisé séparément comme actif ou passif.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

Les équivalents de trésorerie sont détenus dans le but de faire face aux engagements de trésorerie à court terme. Pour qu'un placement puisse être considéré comme un équivalent de trésorerie, il doit être facilement convertible en un montant de trésorerie connu et être soumis à un risque négligeable de changement de valeur respectant ainsi les critères de la norme IAS 7 « Etat des flux de trésorerie ».

Les disponibilités et équivalents de trésorerie comprennent tous les soldes en espèces, certains dépôts à terme, les titres de créances négociables ainsi que les OPCVM monétaires.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont évalués à la juste valeur par résultat. La note VII.21 détaille la manière dont la juste valeur est déterminée. La trésorerie et équivalents de trésorerie se répartissent entre les niveaux 1 et 2 de juste valeur :

- les instruments présentant un prix coté sur un marché actif en niveau 1,
- les autres instruments, qui ne sont pas cotés, mais dont la juste valeur est déterminée à partir de techniques de valorisation faisant appel à des méthodes de calcul mathématiques usuelles et intégrant des données observables sur les marchés en niveau 2.

Les découverts bancaires remboursables à vue qui font partie intégrante de la gestion de trésorerie du Groupe constituent une composante de la trésorerie et des équivalents de trésorerie pour les besoins du tableau des flux de trésorerie.

Evaluation et comptabilisation des passifs financiers

A l'exception des passifs de transaction et des instruments dérivés constituant des passifs qui sont évalués à la juste valeur, les emprunts et autres passifs financiers sont évalués initialement à la juste valeur minorée des frais de transaction puis au coût amorti, calculé à l'aide du taux d'intérêt effectif « TIE ».

Le TIE est le taux qui actualise exactement les décaissements ou encaissements de trésorerie futurs sur la durée de vie prévue de l'instrument financier ou, selon les cas, sur une période plus courte de manière à obtenir la valeur comptable nette de l'actif ou du passif financier.

Lorsque le passif financier émis comprend un dérivé incorporé devant être comptabilisé de façon séparée, alors le coût amorti est calculé sur la seule composante dette. La valeur du coût amorti correspond, à la date d'acquisition, au produit de l'émission minoré de la juste valeur du dérivé incorporé.

Evaluation et comptabilisation des instruments dérivés

Le Groupe utilise principalement des instruments financiers dérivés pour couvrir son exposition aux risques de change, de taux d'intérêt et de matières premières résultant de ses activités opérationnelles, financières et d'investissements. Certaines opérations conformes à la politique de gestion des risques du Groupe ne répondant pas aux critères de la comptabilité de couverture sont comptabilisées comme des instruments à des fins de transaction.

Les instruments dérivés sont évalués à leur juste valeur dans l'état de la situation financière consolidée. Sauf exception détaillée ci-dessous, la variation de juste valeur des instruments dérivés est enregistrée en contrepartie du compte de résultat consolidé. Les justes valeurs des dérivés sont estimées à partir des modèles de valorisation communément utilisés prenant en compte les données issues des marchés actifs.

Les gains et pertes nets des instruments à la juste valeur par le compte de résultat consolidé (« trading ») correspondent aux flux échangés et à la variation de valeur de l'instrument.

Les instruments dérivés peuvent être désignés comme instruments de couverture selon trois types de relations de couverture : de juste valeur, de flux de trésorerie ou d'investissement net dans une activité à l'étranger :

- la couverture de juste valeur est une couverture de l'exposition aux variations de la juste valeur d'un actif ou passif comptabilisé, ou d'une partie identifiée de cet actif ou de ce passif, qui est attribuable à un risque particulier (notamment les risques de taux et de change) et qui affecterait le résultat net présenté ;
- la couverture de flux de trésorerie est une couverture de l'exposition aux variations de flux de trésorerie qui sont attribuables à un risque particulier associé à un actif ou passif comptabilisé ou à une transaction prévue hautement probable (par exemple un achat de carburant) et qui affecterait le résultat net présenté.

La comptabilité de couverture d'un actif, d'une dette, d'un engagement ferme ou d'un flux de trésorerie futur hautement probable est applicable si :

- la relation de couverture est clairement définie et documentée à la date de sa mise en place ;
- l'efficacité de la relation de couverture est démontrée dès son origine puis par la vérification régulière de la corrélation entre la variation de la valeur de marché de l'instrument de couverture et celle

de l'élément couvert. Les résultats réels de la couverture doivent se situer dans un intervalle entre 80% et 125% sur toute la durée de celle-ci. La fraction inefficace de la couverture est systématiquement enregistrée en résultat.

L'application de la comptabilité de couverture a les conséquences suivantes :

- pour les couvertures de juste valeur d'actifs ou de passifs existants, la partie couverte de ces éléments est évaluée dans l'état de la situation financière consolidée à sa juste valeur. La variation de cette juste valeur est enregistrée en contrepartie du compte de résultat consolidé, où elle est compensée par les variations symétriques de juste valeur des instruments financiers de couverture, dans la limite de leur efficacité ;
- pour les couvertures de flux de trésorerie, la partie efficace de la variation de juste valeur de l'instrument de couverture est enregistrée directement en autres éléments du résultat global, la variation de juste valeur du sous-jacent n'étant pas enregistrée dans l'état de la situation financière consolidée. La variation de valeur de la part inefficace est comptabilisée quant à elle en résultat. Les montants enregistrés en autres éléments du résultat global sont repris au résultat de la ou des mêmes périodes que celles au cours desquelles l'actif acquis ou le passif émis affecte le résultat.

VII.1.16. RÉGIMES DE RETRAITE ET AUTRES ENGAGEMENTS SOCIAUX POSTÉRIEURS À L'EMPLOI

Transdev et ses filiales ont mis en place plusieurs plans de retraite.

Plans à cotisations définies

Les plans à cotisations définies sont des plans pour lesquels le Groupe (ou une entité du Groupe) paye une contribution déterminée à une entité séparée, ce qui l'exonère de tout paiement éventuel complémentaire.

Ces obligations sont reconnues en charges quand elles sont dues.

Plans à prestations définies

Les plans à prestations définies sont des plans qui ne répondent pas à la définition d'un plan à cotisations définies. Les obligations nettes de chaque entité du Groupe sont calculées pour chaque plan sur la base d'une estimation du montant que les salariés percevront en échange des services rendus sur la période en cours et sur les périodes passées. Le montant est actualisé et la juste valeur des actifs de retraite sont déduits.

Lorsque le calcul implique un bénéfice pour le régime, l'actif comptabilisé est plafonné à la somme de la valeur actuelle des bénéfices, disponibles sous la forme de remboursements futurs ou de réductions de contributions au plan. Dans ce cas, le surplus du régime est comptabilisé dans les actifs financiers non courants.

Certains engagements du Groupe ou d'entités du Groupe peuvent bénéficier de droits à remboursement, correspondant à l'engagement d'une autre partie de rembourser en partie ou en totalité les dépenses liées à ces engagements. Ces droits à remboursement sont comptabilisés dans les actifs financiers.

Dans le cadre du financement des plans à prestations définies, le Groupe peut être amené à effectuer des paiements volontaires à des fonds de pension. Le cas échéant, ces paiements volontaires sont présentés au sein

des flux nets de trésorerie générés par l'activité dans l'état consolidé des flux de trésorerie, de la même manière que pour les autres contributions employeurs versées.

Les engagements sociaux du Groupe sont déterminés selon la méthode actuarielle des unités de crédit projetées. Cette méthode tient compte des probabilités du maintien des personnels dans les sociétés jusqu'au départ en retraite, de l'évolution prévisible des rémunérations, de l'actualisation financière et, dans certaines juridictions, de la durée des contrats de service public opérés. Les taux d'actualisation retenus sont propres à chaque zone monétaire. Ils sont déterminés sur la base des taux de rendement des obligations émises par des entreprises de bonne qualité (notées AA) ou des obligations d'Etat ou assimilées lorsque le marché n'est pas liquide, de maturité équivalente à la moyenne des durations des régimes évalués sur les zones concernées. Ce traitement se traduit par l'enregistrement d'actifs ou de provisions de retraite dans l'état de la situation financière consolidée et par la reconnaissance des charges nettes s'y rapportant.

En application de la norme IAS 19 « Avantages du personnel », les écarts actuariels générés sur les engagements postérieurs à l'emploi sont comptabilisés en autres éléments du résultat global.

VII.1.17. PRODUIT DES ACTIVITÉS ORDINAIRES

Le produit des activités ordinaires est représentatif de ventes de biens et de services évaluées à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir.

Les produits provenant des ventes de biens ou services sont comptabilisés lorsque les conditions suivantes sont remplies :

- le montant des produits peut être évalué de façon fiable ;
- les risques et avantages significatifs inhérents à la propriété des biens ont été transférés à l'acheteur dans le cadre de la vente de biens ;
- le degré d'avancement de la transaction à la clôture peut être évalué de façon fiable dans le cadre de ventes de services ;
- la recouvrabilité de la contrepartie est probable ;
- les coûts encourus ou à encourir pour achever la transaction peuvent être évalués de façon fiable.

Ventes de services

Les prestations de services concernent la majorité des activités du Groupe.

Le revenu lié à ces activités est comptabilisé lorsque la prestation est réalisée et qu'il est probable que les avantages économiques associés iront aux entités du Groupe.

Ces activités impliquent l'exécution d'un service convenu contractuellement (nature, prix) avec un client public ou industriel, dans un délai fixé.

Il convient par ailleurs de noter que les redevances et les taxes collectées au profit des collectivités locales, ainsi que les droits d'accès au réseau ferré, sont exclues du produit des activités ordinaires, dès lors que le Groupe ne supporte pas le risque de recouvrabilité auprès d'un tiers.

Contrats de concession (IFRIC 12)

Se référer à la note VII.1.20 relative aux contrats de concession.

VII.1.18. ÉLÉMENTS FINANCIERS AU COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

Les charges de l'endettement financier comprennent les intérêts à payer sur les emprunts calculés en utilisant la méthode du coût amorti et les pertes sur les dérivés de taux qualifiés ou non de couverture.

La charge d'intérêt comprise dans les paiements effectués au titre d'un contrat de location-financement est comptabilisée en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les produits de l'endettement financier comprennent les gains sur les dérivés de taux qualifiés ou non de couverture et sur les placements de trésorerie et équivalents de trésorerie.

Les produits provenant des intérêts sont comptabilisés dans le compte de résultat consolidé lorsqu'ils sont acquis, en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les autres revenus et charges financiers comprennent notamment les revenus des créances financières calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif, les dividendes, les résultats de change et les pertes de valeurs sur actifs financiers et la désactualisation des provisions.

VII.1.19. IMPÔTS SUR LES RÉSULTATS

L'impôt sur le résultat (charge ou produit) comprend la charge (ou le produit) d'impôt courant et la charge (ou le produit) d'impôt différé.

Les différences temporelles et les déficits fiscaux donnent généralement lieu à la constatation d'impôts différés actifs ou passifs.

Les actifs d'impôt différé résultant de différences temporelles ne sont comptabilisés que dans la mesure où il est probable :

- que des différences temporelles imposables suffisantes seront disponibles au sein de la même entité fiscale ou du même groupe fiscal et dont on s'attend à ce qu'elles s'inversent au cours de la période où les différences temporelles déductibles se retourneront ou au cours des périodes sur lesquelles la perte fiscale résultant de l'actif d'impôt différé pourra être reportée en arrière ou en avant ;
- que le Groupe disposera de bénéfices futurs imposables sur lesquels cet actif pourra être imputé.

A chaque clôture, le Groupe procède à une revue de la valeur recouvrable des impôts différés actifs relatifs à des pertes fiscales reportables significatives. Les impôts différés actifs afférents à ces pertes fiscales ne sont plus comptabilisés ou sont réduits lorsque des faits et circonstances propres à chaque société ou groupe fiscal concerné le nécessitent, notamment lorsque :

- l'horizon des prévisions et les incertitudes de l'environnement économique ne permettent plus d'apprécier le niveau de probabilité attaché à leur consommation ;
- les sociétés n'ont pas commencé à utiliser ces pertes ;
- l'horizon de consommation prévisible dépasse l'échéance de report autorisé par la législation fiscale et/ou une période de l'ordre de 5 ans à compter de la clôture de l'exercice concerné ;

- ou encore lorsque l'imputation sur des bénéfices imposables futurs présente un caractère incertain en raison des risques de divergences d'interprétation dans l'application de la législation fiscale.

Les impôts différés actifs et passifs sont ajustés pour tenir compte de l'incidence des changements de la législation fiscale et des taux d'imposition en vigueur à la date de clôture. Les impôts différés ne sont pas actualisés.

VII.1.20. ACTIVITÉS DE CONCESSIONS

Une part des actifs du Groupe est utilisée dans le cadre de contrats de type concessions ou affermage octroyés par des clients publics ("concedants") ou signés parfois par des sociétés concessionnaires acquises par le Groupe dans le cadre de privatisations partielles ou totales. Ces contrats présentent des caractéristiques très variables selon les pays.

Néanmoins, ils prévoient le plus souvent, directement ou indirectement, une intervention du concédant dans la détermination du service et de sa rémunération, d'une part, et le retour des biens nécessaires à l'exécution du service en fin de contrat, d'autre part.

L'interprétation IFRIC 12 « Accords de concession de services » est applicable aux contrats de concession comportant des obligations de service au public et si les critères suivants sont réunis :

- le concédant contrôle ou régleme les services que l'opérateur doit fournir avec le bien, l'infrastructure, les bénéficiaires de ces services et les tarifs pratiqués ;
- et le concédant contrôle la valeur résiduelle économique de l'infrastructure au terme du contrat.

Selon l'interprétation IFRIC 12, de telles infrastructures ne peuvent figurer à l'actif de l'opérateur en tant qu'immobilisations corporelles mais sous la forme d'actif financier (« modèle de l'actif financier ») et/ou d'actif incorporel (« modèle incorporel ») en fonction des engagements de rémunération consentis par le concédant.

Modèle de l'actif financier

Le modèle de l'actif financier s'applique lorsque l'opérateur a un droit inconditionnel de recevoir de la trésorerie ou un autre actif financier de la part du concédant, en rémunération des services de concession.

Dans le cadre des services de concession, l'opérateur dispose de ce droit inconditionnel si le concédant lui garantit contractuellement le paiement :

- des montants définis ou déterminés dans le contrat ou
- de tout manque à gagner – de toute différence entre la rémunération payée par les utilisateurs pour l'utilisation du service et les montants définis ou déterminés dans le contrat.

Les actifs financiers résultant de l'application de l'interprétation IFRIC 12 sont inscrits dans l'état de la situation financière consolidée sous une rubrique distincte intitulée "Actifs financiers opérationnels". Ils sont comptabilisés au coût amorti.

Sans indication contractuelle spécifique, le taux d'intérêt effectif correspond au coût moyen pondéré du capital des entités porteuses des actifs concernés.

Les flux de trésorerie liés à ces actifs financiers opérationnels sont intégrés dans les flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement de l'état consolidé des flux de trésorerie.

En application de la norme IAS 39 « Instruments financiers : comptabilisation et évaluation », ces actifs sont dépréciés si la valeur comptable est supérieure à la valeur actuelle des flux futurs de trésorerie actualisés au TIE d'origine.

La part à moins d'un an est présentée en « actif financier opérationnel courant » et celle à plus d'un an est présentée dans la rubrique non courante.

Le produit des activités ordinaires associé à ce modèle financier inclut la rémunération de l'actif financier opérationnel inscrite en revenus des actifs financiers opérationnels (à l'exclusion du remboursement du principal), ainsi que la rémunération relative à la prestation de service.

Modèle de l'actif incorporel

Le modèle de l'actif incorporel s'applique lorsque l'opérateur est payé par les utilisateurs ou qu'il ne bénéficie d'aucune garantie contractuelle du concédant sur le montant à recouvrer. L'actif incorporel correspond au droit accordé par le concédant à l'opérateur de facturer les utilisateurs du service au public en rémunération des services de concession.

Les actifs incorporels résultant de l'application de l'interprétation IFRIC 12 sont inscrits dans l'état de la situation financière consolidée sous une rubrique distincte intitulée « actifs incorporels du domaine concédé ». Ces actifs sont amortis le plus souvent linéairement sur la durée du contrat.

Les flux de trésorerie sortants, c'est-à-dire les décaissements, liés à la construction des infrastructures dans le cadre des contrats de concession « modèle actif incorporel » sont présentés au sein des flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement dans l'état consolidé des flux de trésorerie, tandis que les flux de trésorerie entrants sont présentés au sein des flux nets de trésorerie générés par l'activité.

Dans le cadre du modèle de l'actif incorporel, le produit des activités ordinaires correspond à la rémunération relative à la prestation de service.

Modèle mixte ou bifurcation

Le choix du modèle de l'actif financier ou de l'actif incorporel repose sur l'existence de garanties de paiements accordées par le concédant.

Néanmoins, certains contrats peuvent comprendre un engagement de paiement du concédant couvrant partiellement l'investissement, le solde étant couvert via les redevances facturées aux usagers.

Dans ce cas, le montant garanti de l'investissement par le concédant est comptabilisé selon le modèle de l'actif financier et le solde selon le modèle de l'actif incorporel.

VII.1.21. CONTRATS DE LOCATION

Contrats de location financement

Voir note VII.1.9.

Contrats de location simple

Les paiements au titre des contrats de location simple sont comptabilisés en charges au compte de résultat consolidé.

VII.1.22. PRINCIPES DE DÉTERMINATION DE LA JUSTE VALEUR DES ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS

La juste valeur de tous les actifs et passifs financiers est déterminée à la clôture, soit à des fins de comptabilisation, soit à des fins d'informations données en annexes (voir note VII.21).

La juste valeur est déterminée :

- soit en fonction de prix cotés sur un marché actif (niveau 1) ;
- soit à partir de techniques de valorisation interne faisant appel à des méthodes de calcul mathématiques usuelles intégrant des données observables sur les marchés (cours à terme, courbes de taux...) ; les valorisations issues de ces modèles sont ajustées afin de tenir compte d'une évolution raisonnable du risque de crédit du Groupe ou de la contrepartie (niveau 2) ;
- soit à partir de techniques de valorisation interne intégrant des paramètres estimés par le Groupe en l'absence de données observables (niveau 3).

VII.2. RECOURS À DES APPRÉCIATIONS DU MANAGEMENT DANS L'APPLICATION DES NORMES COMPTABLES GROUPE

Transdev peut être amené à procéder à des estimations et à retenir des hypothèses qui affectent la valeur comptable des éléments d'actif et de passif, des produits et des charges ainsi que les informations relatives aux éléments d'actif et de passif latents. Les résultats réels futurs sont susceptibles de diverger sensiblement par rapport à ces estimations.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réalisées à partir de l'expérience passée et d'autres facteurs considérés comme raisonnables au vu des circonstances. Elles servent ainsi de base à l'exercice du jugement rendu nécessaire à la détermination des valeurs comptables d'actifs et de passifs, qui ne peuvent être obtenues directement à partir d'autres sources. Les valeurs réelles peuvent être différentes des valeurs estimées.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réexaminées de façon continue. L'impact des changements d'estimation comptable est comptabilisé au cours de la période du changement.

Les estimations comptables concourant à la préparation des comptes ont été réalisées dans un environnement économique et financier incertain (mesures exceptionnelles de soutien des banques centrales, volatilité des marchés de matières premières, mesures d'austérité des gouvernements, etc.) qui rend difficile l'appréhension des perspectives économiques. Dans ce contexte, les comptes consolidés de l'exercice ont été établis par référence à l'environnement immédiat, notamment pour les estimations présentées ci-après.

La note VII.26 décrit les procédures judiciaires ou d'arbitrage en cours. Le Groupe considère, en application des critères de la norme IAS 37 « Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels », que ces procédures ne doivent pas faire l'objet d'une provision ou de la reconnaissance d'un produit à recevoir au 31 décembre 2015, lorsque leur issue est considérée comme plus incertaine que probable ou lorsque leurs conséquences financières ne sont pas quantifiables à ce jour.

Comme décrit dans la note VII.1.5, Transdev doit faire appel à des hypothèses et jugements pour évaluer le niveau de contrôle de certaines participations notamment pour la définition des activités pertinentes et l'identification des droits substantiels. Ces jugements sont revus si les faits et circonstances évoluent.

Les notes VII.1.6, VII.1.12 et VII.4 sont relatives aux goodwill et aux tests de dépréciation de l'actif immobilisé. La direction du Groupe a procédé aux tests sur la base des meilleures anticipations des flux de trésorerie futurs actualisés de l'activité des unités concernées. Des calculs de sensibilité des valeurs de capitaux investis ont également été réalisés et sont restitués dans les notes évoquées.

La note VII.1.6 décrit les dispositions de la norme IFRS 5 « Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités non poursuivies ». Le Groupe a été amené à exercer son jugement pour déterminer si les critères permettant d'identifier un actif ou un groupe d'actifs comme détenu en vue de la vente, ainsi qu'une activité non poursuivie, ont été satisfaits.

Les notes VII.9 et VII.16 sont relatives aux positions bilancielle d'impôts différés actifs et passifs ainsi qu'à la charge fiscale. Elles restituent la situation fiscale du Groupe et reposent sur la meilleure estimation qu'a le Groupe de l'évolution des contrôles fiscaux en cours et des résultats fiscaux futurs.

Les notes VII.12 et VII.22 relatives aux provisions et engagements sociaux décrivent les provisions constituées par Transdev. Dans la détermination de ces provisions, Transdev a pris en compte la meilleure estimation de ces engagements.

L'ensemble de ces estimations repose sur un processus organisé de collecte d'informations prévisionnelles sur les flux futurs avec validation par les responsables opérationnels, ainsi que sur des anticipations de données de marchés fondées sur des indicateurs externes et utilisées selon des méthodologies constantes et formalisées.

La méthodologie de calcul des taux d'actualisation retenus est la suivante :

- application d'IAS 36 « Dépréciation d'actifs » : les taux d'actualisation utilisés correspondent au coût moyen pondéré du capital calculé à la fin du second semestre 2015 ;
- application d'IAS 37 « Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels » : les taux retenus sont composés de taux sans risque et de prime de risque spécifique aux actifs et passifs sous-jacents ;
- application d'IAS 19 « Avantages au personnel » : les engagements sont mesurés en utilisant une fourchette d'indices du marché et en particulier l'iboxx, ainsi que des données fournies par les actuaires.

VII.3. ÉVÉNEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

VII.3.1. ACTIVITÉ COMMERCIALE

France

En France, Transdev a renouvelé les contrats d'exploitation du réseau urbain de la Communauté d'Agglomération Bassin d'Arcachon Sud, des lignes régulières et scolaires de Seine-Maritime (chiffres d'affaires annuels de 20 millions d'euros), de Côte d'Or et de Chamonix Mont-Blanc. Transdev a également gagné l'appel d'offres du département de la Manche.

En juin 2015, le Groupe a démarré l'exploitation des deux lignes du métro automatique de l'aéroport Paris-Charles-de-Gaulle qui transportent plus de dix millions de passagers par an (contrat d'une durée de 10 ans, générant un chiffre d'affaires annuel de l'ordre de 10 millions d'euros).

Le Groupe a par ailleurs lancé, en juin 2015, Isilines, son nouveau service de cars longue distance en France.

Pays-Bas

Aux Pays-Bas, le Groupe a renouvelé en janvier 2015 le contrat d'Haarlem IJmond pour une durée de 10 ans (chiffre d'affaires annuel de l'ordre de 36 millions d'euros). Il a été également reconduit, pour une durée de 10 ans, sur le contrat SRE (région d'Eindhoven), dont le démarrage est prévu fin 2016 (chiffre d'affaires annuel d'environ 60 millions d'euros).

D'autre part, Transdev a remporté l'appel d'offres de Hoeksche Waard en Goeree-Overflakkee (HWGO), contrat de 8 ans démarrant en décembre 2015 (chiffre d'affaires annuel de 21 millions d'euros).

Des contrats de taxi ont été également gagnés à La Haye et dans la province de Gelderland (chiffre d'affaires annuel de 11 millions d'euros).

En 2014, l'appel d'offres (défensif) du contrat du Limbourg a été adjugé à Abellio, filiale de l'opérateur public ferroviaire néerlandais Nederlandse Spoorwegen (NS). Cette attribution a été contestée devant les tribunaux. Dans ce contexte, l'autorité organisatrice a décidé d'attribuer le contrat à Arriva, décision contestée par Transdev. L'actuel contrat du Limbourg, exploité par le Groupe, se termine en décembre 2016.

Allemagne

En Allemagne, Transdev a remporté les nouveaux contrats d'exploitation ferroviaire suivants :

- Leipzig – Chemnitz dont l'exploitation a commencé en décembre 2015, pour une durée de 10 ans,
- Mittelsachsen (Saxe) pour 14,5 ans, à compter de juin 2016,
- Augsburg pour 12 ans, à compter de décembre 2018. Un recours contre l'attribution du contrat a été engagé par Deutsche Bahn, opérateur sortant.

Transdev poursuivra, en décembre 2016, l'exploitation du contrat de train régional de Weser Ems pour une durée de 10 ans (renouvellement, avec un chiffre d'affaires annuel de l'ordre de 30 millions d'euros).

Etats-Unis

Aux Etats-Unis, l'autorité organisatrice des transports de la ville de San Diego (Californie) a renouvelé en janvier 2015 le Groupe comme exploi-

tant d'une partie du réseau de bus de la ville, pour une durée de 6 ans (chiffre d'affaires annuel de l'ordre de 61 millions de dollars).

Le 5 mars 2015, le Regional Authority Board de la Nouvelle Orléans a reconduit pour 5 ans le Groupe pour l'exploitation des bus et *street cars* de la ville, dans le cadre d'un nouveau contrat.

Le contrat de Phoenix (Arizona) a été également renouvelé pour une durée de 5 ans à compter du 1^{er} juillet 2015 (chiffre d'affaires annuel d'environ 73 millions de dollars).

Suède

Le Groupe s'est vu attribuer deux contrats de bus dans la région de Scanie et un contrat à Umeå. Ces contrats de 10 ans représentent un chiffre d'affaires annuel de l'ordre de 320 millions de couronnes suédoises.

Nouvelle-Zélande

Transdev et son partenaire Hyundai Rotem ont été désignés, en décembre 2015, *preferred bidder* par le Greater Wellington Regional Council (GWRC) pour le nouveau contrat ferroviaire du Grand Wellington qui démarrerait en juillet 2016 (chiffre d'affaires annuel de l'ordre de 69 millions de dollars néozélandais).

VII.3.2. CLASSEMENTS DE CERTAINES UNITÉS GÉNÉRATRICES DE TRÉSORERIE (UGT) EN ACTIVITÉS NON POURSUIVIES

Le Groupe a cédé, le 6 août 2015, sa participation de 100% dans la société Connex Jérusalem Light Rail (opérant le tramway), ainsi que sa participation de 5% dans le consortium CityPass (qui gère la concession du tramway), aux autres actionnaires israéliens de la concession. L'UGT « Israël » a été reclassée en activité non poursuivie en 2015.

Comme en 2014, l'UGT « SNCM » a été maintenue, en 2015, en activité non poursuivie dans les comptes du Groupe, jusqu'au jugement du Tribunal de Commerce de Marseille du 20 novembre 2015. A cette date, le Groupe a constaté sa perte de contrôle et a donc déconsolidé sa participation dans la structure liquidative résiduelle (voir note VII.3.4).

VII.3.3. PRINCIPALES ACQUISITIONS DE L'EXERCICE

En France, le Groupe a acquis, le 18 décembre 2015, 50% de la coentreprise La Mimétaine, opérant dans le domaine du transport sanitaire.

Au Royaume-Uni, Transdev a fait l'acquisition, le 16 février 2015, de Cabfind, une société de réservation de taxis basée à Liverpool.

VII.3.4. SOCIÉTÉ NATIONALE CORSE MÉDITERRANÉE (SNCM) - FRANCE

Détenue à hauteur de 67,69% par Transdev Ile-de-France et à 25% par l'Etat Français au travers de la Compagnie Générale Maritime et Financière (CGMF), le solde étant détenu par ses salariés, la Société Nationale Corse Méditerranée (SNCM) a été placée en redressement judiciaire, par

décision du tribunal de commerce de Marseille (TC de Marseille), le 28 novembre 2014, avec une période d'observation de six mois se terminant le 28 mai 2015 et avec la nomination de deux administrateurs judiciaires ayant mission d'assister la société dans tous les actes de gestion. Les administrateurs judiciaires ont également lancé, le 19 décembre 2014, un appel d'offres pour la cession des actifs de la SNCM.

Par jugement du 4 février 2015, le TC de Marseille a constaté que la SNCM disposait de capacité de financement suffisante pour poursuivre son activité et a ordonné la poursuite de la période d'observation.

Le 21 avril 2015, Transdev et la CGMF, en accord avec leurs actionnaires respectifs, ont adressé un courrier aux administrateurs judiciaires officialisant une proposition d'abandon des comptes courants déjà apportés à la SNCM, de créances commerciales et de contribution de 85 millions d'euros au financement du PSE de la SNCM et du plan de départ volontaire (PDV), sous réserve de la conclusion d'une transaction homologuée par le tribunal de commerce, aux termes de laquelle les organes de la procédure renonceraient à toute action à l'encontre de Transdev, la CGMF et leurs dirigeants.

Par ordonnance du 28 mai 2015, le juge-commissaire a autorisé la signature de la transaction selon les termes du protocole d'accord global qui lui a été soumis.

Le 11 mai 2015, le TC de Marseille a constaté que les trois offres de reprise présentées n'étaient pas recevables en l'état et a donné un nouveau délai pour permettre leur amélioration, fixant une audience le 27 mai 2015 pour leur examen. Il a prolongé par ailleurs la période d'observation de la SNCM jusqu'au 28 novembre 2015. Le 27 mai 2015, le TC de Marseille a examiné les offres améliorées et a mis en délibéré sa décision au 10 juin 2015. Le 10 juin 2015, le TC de Marseille a rejeté les trois offres et a demandé aux administrateurs judiciaires de procéder à un nouvel appel d'offres, fixant une audience le 25 septembre 2015 pour les examiner ; cette audience a été postérieurement renvoyée.

Par ordonnance du 20 novembre 2015, le TC de Marseille a arrêté un plan de cession de certains actifs de la SNCM au transporteur Patrick Rocca, avec faculté de substitution au profit des sociétés de son groupe, pour la somme de 3,7 millions d'euros. Les actifs repris comprennent notamment

six navires détenus par la SNCM, le fonds de commerce, le système de réservation, les filiales et participations ; 845 contrats de travail ont également été repris. Le même jugement a converti le redressement judiciaire en liquidation judiciaire, avec poursuite de l'activité jusqu'à la date d'effet de la reprise, soit en l'espèce le 4 janvier 2016, et a ordonné le licenciement des salariés non repris. La SNCM, en liquidation, conserve dans ses comptes les passifs éventuels relatifs aux aides d'Etat.

Dans le cadre de la procédure de liquidation judiciaire, le juge commissaire, par ordonnance du 2 décembre 2015, a autorisé le liquidateur judiciaire à conclure la seconde partie de l'accord transactionnel avec les actionnaires de la SNCM. En date du 4 décembre 2015, le tribunal de commerce de Marseille a homologué la transaction, permettant ainsi le paiement des sommes par Transdev et par la CGMF aux organes de la procédure qui, par cet accord transactionnel, renoncent à toute demande en paiement de l'insuffisance d'actif et à toute action en responsabilité à l'encontre de Transdev, de la CGMF et de leurs dirigeants.

Par cette transaction homologuée, Transdev abandonne de façon irrévocable son compte courant avec la SNCM pour 103,4 millions d'euros, ainsi que des créances commerciales à hauteur de 0,9 million d'euros et a versé – consécutivement à l'homologation – la somme de 61,6 millions d'euros aux organes de la procédure, permettant de contribuer au financement des indemnités de rupture de contrat de travail et au financement du solde du PDV. L'impact sur les comptes du Groupe est enregistré en résultat net des activités non poursuivies, net des provisions antérieurement constituées.

La SNCM a, dans ces conditions, été déconsolidée des comptes du Groupe fin 2015. Les positions bilancielle résiduelles de l'UGT dans les comptes du Groupe sont non significatives au 31 décembre 2015.

La note VII.28.1 décrit les développements intervenus postérieurement à la clôture en ce qui concerne la SNCM.

VII.4. GOODWILL

VII.4.1. VARIATION DE LA PÉRIODE ET DÉTAIL PAR UNITÉS GÉNÉRATRICES DE TRÉSORERIE

(en millions d'euros)	UGT "FRANCE"	UGT "PAYS-BAS"	UGT "ALLEMAGNE"	UGT "ETATS-UNIS"	UGT "AUSTRALIE ET NOUVELLE ZÉLANDE"	UGT "LIGNES INTERNATIONALES"	UGT "ROYAUME-UNI"	UGT "CANADA"	UGT "SUÈDE"	UGT "IBÉRIE"	GOODWILL
1^{er} janvier 2014 retraité	473,8	3,6	24,7	76,5	28,7	29,8	29,5	22,8	-	-	689,4
Variation du périmètre de consolidation	-	-	(0,5)	2,5	-	-	(2,4)	-	-	-	(0,4)
Effets de change	-	-	-	10,4	1,1	-	1,3	1,0	-	-	13,8
Pertes de valeur	-	-	-	-	-	-	(12,0)	-	-	-	(12,0)
Autres mouvements	-	-	-	(0,3)	-	-	-	-	-	-	(0,3)
TOTAL 31 DÉCEMBRE 2014 RETRAITÉ	473,8	3,6	24,2	89,1	29,8	29,8	16,4	23,8	-	-	690,5
<i>Dont montants bruts</i>	569,0	317,1	144,7	113,4	69,9	55,1	44,5	39,5	34,4	10,0	1 397,6
<i>Dont pertes de valeur cumulées</i>	(95,2)	(313,5)	(120,5)	(24,3)	(40,1)	(25,3)	(28,1)	(15,7)	(34,4)	(10,0)	(707,1)
31 décembre 2014 retraité	473,8	3,6	24,2	89,1	29,8	29,8	16,4	23,8	-	-	690,5
Variation du périmètre de consolidation	0,1	-	-	6,2	-	-	5,0	-	-	-	11,3
Effets de change	-	-	-	10,7	(0,1)	-	0,9	(1,7)	-	-	9,8
Pertes de valeur	-	-	-	-	-	-	(5,2)	-	-	-	(5,2)
Autres mouvements	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL 31 DÉCEMBRE 2015	473,9	3,6	24,2	106,0	29,7	29,8	17,1	22,1	-	-	706,4
<i>Dont montants bruts</i>	569,1	317,1	144,7	133,1	69,6	55,1	52,1	36,7	35,1	10,0	1 422,6
<i>Dont pertes de valeur cumulées</i>	(95,2)	(313,5)	(120,5)	(27,1)	(39,9)	(25,3)	(35,0)	(14,6)	(35,1)	(10,0)	(716,2)

Sur l'exercice 2015, les variations de périmètre incluent notamment les acquisitions de l'exercice 2015 au Royaume-Uni (voir note VII.3.3) et l'allocation définitive du prix des actifs américains acquis fin 2014.

VII.4.2. TESTS DE DÉPRÉCIATION

Les goodwill et autres actifs incorporels à durée de vie indéterminée font l'objet de tests de dépréciation systématiques à chaque exercice et à chaque fois qu'il existe des indications que l'unité génératrice de trésorerie (« UGT ») a pu se déprécier, selon les modalités précisées dans la note VII.1.12.

Hypothèses clés utilisées pour la détermination des valeurs recouvrables

Les bases de construction des valeurs recouvrables sont présentées dans la note VII.1.12.

L'évolution du contexte économique et financier, les évolutions d'ordre concurrentiel, réglementaire peuvent affecter l'estimation des valeurs recouvrables, de même que des évolutions imprévues des systèmes politiques, économiques et juridiques de certains pays. Les projections de flux de trésorerie du plan à long terme traduisent l'évolution des volumes, des tarifs, des coûts directs et des investissements de la période, déterminés en se basant sur les contrats ou sur l'activité, en fonction des données historiques d'une part, et des changements anticipés sur la période couverte par le plan à long terme d'autre part.

Les autres hypothèses qui influencent la détermination des valeurs recouvrables sont les taux d'actualisation et les taux de croissance à l'infini ; ils sont fonction du pays ou de la zone géographique de l'unité génératrice de trésorerie, conformément aux critères énoncés en notes VII.1.12 et VII.2. Les taux d'actualisation et les taux moyens de croissance à l'infini des principales UGT en 2015 sont les suivants :

UNITÉ GÉNÉRATRICE DE TRÉSORERIE	MODE DE DÉTERMINATION DE LA VALEUR RECOUVRABLE	Taux d'ACTUALISATION	Taux de CROISSANCE À L'INFINI
France	Valeur d'utilité	6,6%	1,7%
Pays-Bas	Valeur d'utilité	7,0%	1,9%
Allemagne	Valeur d'utilité	6,7%	1,9%
Etats-Unis	Valeur d'utilité	6,9%	2,4%
Australie et Nouvelle-Zélande	Valeur d'utilité	7,6%	2,5%
Royaume-Uni	Valeur d'utilité	7,3%	2,0%

Pertes de valeur constatées sur l'exercice

Au cours de l'exercice 2015, le goodwill de l'UGT «Royaume-Uni» a été déprécié à hauteur de (5,2) millions d'euros.

VII.4.3. SENSIBILITÉ DES TESTS DE PERTES DE VALEUR

Les valeurs recouvrables déterminées dans le cadre des tests de dépréciation ont fait l'objet de tests de sensibilité sur la base d'un taux d'actualisation majoré de 1%, d'un taux de croissance à l'infini minoré de 1% et de flux de trésorerie opérationnels minorés de 5%.

Ces hypothèses de variation sont considérées comme raisonnables au regard des activités du Groupe et des zones géographiques où sont implantées ces activités.

Pour un certain nombre d'unités génératrices de trésorerie, ces variations conduisent à identifier des valeurs recouvrables inférieures à la valeur comptable de l'unité génératrice de trésorerie, ajustée le cas échéant des dépréciations de l'exercice :

ECART ENTRE LA VALORISATION ET LA VALEUR NETTE COMPTABLE

UNITÉ GÉNÉRATRICE DE TRÉSORERIE	ÉCART ENTRE LA VALEUR RECOUVRABLE ET LA VALEUR COMPTABLE	ÉCART ENTRE LA VALEUR RECOUVRABLE ET LA VALEUR NETTE COMPTABLE LIÉ À UNE AUGMENTATION DU TAUX D'ACTUALISATION (1%)	ÉCART ENTRE LA VALEUR RECOUVRABLE ET LA VALEUR NETTE COMPTABLE LIÉ À UNE DIMINUTION DU TAUX DE CROISSANCE À L'INFINI (1%)	ÉCART ENTRE LA VALEUR RECOUVRABLE ET LA VALEUR NETTE COMPTABLE LIÉ À UNE DIMINUTION DES FLUX DE TRÉSORERIE OPÉRATIONNELS (5%)
(en millions d'euros)				
UGT « Pays-Bas »	-	(29,3)	(22,3)	(0,8)
UGT « Royaume-Uni »	(5,2)	(10,5)	(10,1)	(6,3)
TOTAL	(5,2)	(39,8)	(32,4)	(7,1)

VII.5. ACTIFS INCORPORELS DU DOMAINE CONCÉDÉ ET AUTRES ACTIFS INCORPORELS

Les actifs incorporels nets se détaillent par nature et par flux comme suit :

(en millions d'euros)	ACTIFS INCORPORELS DU DOMAINE CONCÉDÉ	MARQUES	AUTRES ACTIFS INCORPORELS À DURÉE DE VIE INDÉTERMINÉE	ACTIFS INCORPORELS À DURÉE DE VIE INDÉTERMINÉE	CONTRATS ET PORTEFEUILLES ACQUIS	LOGICIELS ACQUIS	AUTRES ACTIFS INCORPORELS À DURÉE DE VIE DÉFINIE	ACTIFS INCORPORELS À DURÉE DE VIE DÉFINIE	AUTRES ACTIFS INCORPORELS
1^{er} janvier 2014 retraité	9,1	129,6	20,9	150,5	91,4	26,0	19,4	136,8	287,3
Investissements	0,7	-	0,9	0,9	-	5,1	14,6	19,7	20,6
Cessions	(0,1)	-	-	-	5,2	-	(4,3)	0,9	0,9
Pertes de valeur et amortissements	(2,8)	-	3,7	3,7	(29,4)	(10,8)	(0,6)	(40,8)	(37,1)
Variation du périmètre de consolidation	-	-	0,2	0,2	7,0	-	1,3	8,3	8,5
Effets de change	-	11,3	3,4	14,7	2,0	0,1	1,5	3,6	18,3
Reclassement en actifs destinés à la vente	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres mouvements	1,4	-	-	-	-	4,4	(0,4)	4,0	4,0
TOTAL AU 31 DÉCEMBRE 2014 RETRAITÉ	8,3	140,9	29,1	170,0	76,2	24,8	31,5	132,5	302,5
Dont valeur brute	21,4	144,6	36,4	181,0	242,4	65,1	57,3	364,8	545,8
Dont amortissements et dépréciations cumulés	(13,1)	(3,7)	(7,3)	(11,0)	(166,2)	(40,3)	(25,8)	(232,3)	(243,3)
31 décembre 2014 retraité	8,3	140,9	29,1	170,0	76,2	24,8	31,5	132,5	302,5
Investissements	-	-	-	-	-	5,0	10,6	15,6	15,6
Cessions	-	-	(1,5)	(1,5)	-	-	(0,6)	(0,6)	(2,1)
Pertes de valeur et amortissements	(1,9)	(26,7)	(6,9)	(33,6)	(30,6)	(11,5)	(5,6)	(47,7)	(81,3)
Variation du périmètre de consolidation	-	-	-	-	2,5	-	(7,4)	(4,9)	(4,9)
Effets de change	-	11,5	2,6	14,1	0,4	-	0,6	1,0	15,1
Reclassement en actifs destinés à la vente	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres mouvements	-	-	-	-	-	3,6	(0,6)	3,0	3,0
TOTAL 31 DÉCEMBRE 2015	6,4	125,7	23,3	149,0	48,5	21,9	28,5	98,9	247,9
Dont valeur brute	21,4	156,0	38,3	194,3	246,2	73,5	56,1	375,8	570,1
Dont amortissements et dépréciations cumulés	(15,0)	(30,3)	(15,0)	(45,3)	(197,7)	(51,6)	(27,6)	(276,9)	(322,2)

Les pertes de valeur des actifs incorporels à durée de vie indéterminée concernent principalement les marques et les licences aux Etats-Unis (35,1 millions d'euros liés à la pression sur les marges, du fait de l'évolution de l'environnement concurrentiel dans l'activité transport à la demande).

VII.6. ACTIFS CORPORELS

Les actifs corporels se détaillent par nature et par flux comme suit :

(en millions d'euros)	MATÉRIELS ROULANTS ET AUTRES MATÉRIELS DE TRANSPORT	INSTALLATIONS TECHNIQUES, MATÉRIEL ET OUTILLAGE	CONSTRUCTIONS	TERRAINS	AUTRES	ACTIFS CORPORELS
1^{er} janvier 2014 retraité	839,0	95,4	153,8	73,1	159,8	1 321,1
Investissements	184,3	17,7	3,2	0,2	52,6	258,0
Cessions	(291,4)	(2,7)	(5,5)	(1,6)	(1,9)	(303,1)
Pertes de valeur et amortissements	(161,8)	(24,2)	(14,7)	(0,7)	(17,6)	(219,0)
Variation du périmètre de consolidation	(6,2)	(0,6)	(17,5)	(6,9)	0,3	(30,9)
Effets de change	7,5	2,0	0,6	0,1	0,4	10,6
Reclassement en actifs destinés à la vente	43,2	(0,3)	-	-	(3,7)	39,2
Autres mouvements	86,1	1,8	2,0	1,5	(93,2)	(1,8)
TOTAL AU 31 DÉCEMBRE 2014 RETRAITÉ	700,7	89,1	121,9	65,7	96,7	1 074,1
<i>Dont valeur brute</i>	<i>1 633,1</i>	<i>192,9</i>	<i>182,9</i>	<i>69,6</i>	<i>164,8</i>	<i>2 243,3</i>
<i>Dont amortissements et dépréciations cumulés</i>	<i>(932,4)</i>	<i>(103,8)</i>	<i>(61,0)</i>	<i>(3,9)</i>	<i>(68,1)</i>	<i>(1 169,2)</i>
31 décembre 2014 retraité	700,7	89,1	121,9	65,7	96,7	1 074,1
Investissements	157,6	24,1	3,9	0,8	39,9	226,3
Cessions	(171)	(1,3)	(2,3)	(1,1)	(1,0)	(22,8)
Pertes de valeur et amortissements	(159,2)	(27,6)	(13,6)	(0,6)	(20,0)	(221,0)
Variation du périmètre de consolidation	0,1	(0,5)	(0,1)	(0,2)	0,1	(0,6)
Effets de change	7,2	2,0	0,7	0,3	0,1	10,3
Reclassement en actifs destinés à la vente	-	-	-	-	-	-
Autres mouvements	19,9	5,1	1,3	(0,3)	(28,2)	(2,2)
TOTAL AU 31 DÉCEMBRE 2015	709,2	90,9	111,8	64,6	87,6	1 064,1
<i>Dont valeur brute</i>	<i>1 600,4</i>	<i>222,0</i>	<i>182,2</i>	<i>68,6</i>	<i>171,8</i>	<i>2 245,0</i>
<i>Dont amortissements et dépréciations cumulés</i>	<i>(891,2)</i>	<i>(131,1)</i>	<i>(70,4)</i>	<i>(4,0)</i>	<i>(84,2)</i>	<i>(1 180,9)</i>

VII.7. PARTICIPATIONS DANS LES CO-ENTREPRISES ET LES ENTREPRISES ASSOCIÉES

(en millions d'euros)	QUOTE-PART DES CAPITALS PROPRES NETTE DE DÉPRÉCIATION		QUOTE-PART DE RÉSULTAT NET	
	AU 31 DÉCEMBRE 2014 RETRAITÉ	AU 31 DÉCEMBRE 2015	AU 31 DÉCEMBRE 2014 RETRAITÉ	AU 31 DÉCEMBRE 2015
Asie	(0,2)	2,5	(5,4)	(1,4)
Lignes Internationales	2,5	5,2	0,3	0,2
France	12,6	18,0	(0,8)	0,3
Allemagne	4,3	5,4	0,7	0,8
Ibérie	-	-	(2,0)	-
Colombie	5,8	4,1	0,6	-
Autres	0,1	-	0,1	-
PARTICIPATIONS DANS LES CO-ENTREPRISES	25,1	35,2	(6,5)	(0,1)
<i>Dont quote-part de résultat net dans les entités mises en équivalence au sein des activités poursuivies</i>			(6,5)	(0,1)
<i>Dont quote-part de résultat net dans les entités mises en équivalence au sein des activités non poursuivies</i>			-	-
Asie	17,9	19,3	3,9	2,6
Lignes Internationales	4,4	4,5	0,4	0,1
France	5,1	6,1	0,1	1,1
Pays-Bas	1,2	1,2	0,1	-
Autres	(3,7)	(5,1)	(0,6)	(1,5)
PARTICIPATIONS DANS LES ENTREPRISES ASSOCIÉES	24,9	26,0	3,9	2,3
<i>Dont quote-part de résultat net dans les entités mises en équivalence au sein des activités poursuivies</i>			3,9	2,3
<i>Dont quote-part de résultat net dans les entités mises en équivalence au sein des activités non poursuivies</i>			-	-

Les co-entreprises et les entreprises associées ne sont pas considérées comme significatives individuellement au niveau du Groupe.

La plupart des partenariats sous contrôle conjoint existants au sein du Groupe sont des co-entreprises au sens d'IFRS 11 qui sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence (voir note VII.1.5). Les principales co-entreprises sont présentes en France, en Colombie et en Allemagne.

Les différentes composantes des résultats globaux des co-entreprises et des entreprises associées se présentent comme suit :

(en millions d'euros)	CO-ENTREPRISES		ENTREPRISES ASSOCIÉES	
	AU 31 DÉCEMBRE 2014 RETRAITÉ	AU 31 DÉCEMBRE 2015	AU 31 DÉCEMBRE 2014 RETRAITÉ	AU 31 DÉCEMBRE 2015
Part du Groupe dans le résultat net après impôt des activités poursuivies	(6,5)	(0,1)	3,9	2,3
Part du Groupe dans le résultat net après impôt des activités non poursuivies	-	-	-	-
Part du Groupe dans les autres éléments du résultat global	(1,8)	(1,7)	2,1	2,1
Part du Groupe dans le résultat global total	-	-	-	-

L'évolution des participations dans les co-entreprises et les entreprises associées s'explique par les mouvements suivants :

(en millions d'euros)	CO-ENTREPRISES	ENTREPRISES ASSOCIÉES
SITUATION AU 1^{er} JANVIER 2014 RETRAITÉ	40,0	3,2
Variations de périmètre de consolidation	(8,9)	17,8
Résultat net	(6,5)	3,9
Effet de change	(1,8)	2,1
Autres mouvements	2,3	(2,1)
SITUATION AU 31 DÉCEMBRE 2014 RETRAITÉ	25,1	24,9
Variations de périmètre de consolidation	6,2	-
Résultat net	(0,1)	2,3
Effet de change	(1,7)	2,1
Autres mouvements	5,7	(3,3)
PARTICIPATIONS AU 31 DÉCEMBRE 2015	35,2	26,0

VII.8. ACTIFS FINANCIERS OPÉRATIONNELS ET AUTRES ACTIFS FINANCIERS NON COURANTS ET COURANTS

VII.8.1. ACTIFS FINANCIERS OPÉRATIONNELS NON COURANTS ET COURANTS

<i>(en millions d'euros)</i>	ACTIFS FINANCIERS OPÉRATIONNELS NON COURANTS	ACTIFS FINANCIERS OPÉRATIONNELS COURANTS	ACTIFS FINANCIERS OPÉRATIONNELS
1^{er} janvier 2014 retraité	213,1	30,3	243,4
Entrées	42,4	0,1	42,5
Remboursements/sorties	(3,2)	(35,2)	(38,4)
Variation du périmètre de consolidation	-	-	-
Pertes de valeur	-	0,8	0,8
Effets de change	1,3	0,2	1,5
Reclassement non courant/courant	(36,2)	36,2	-
Autres mouvements	(0,5)	0,5	-
TOTAL AU 31 DÉCEMBRE 2014 RETRAITÉ	216,9	32,9	249,8
<i>Dont montant brut</i>	216,9	32,9	249,8
<i>Dont pertes de valeur</i>	-	-	-
31 décembre 2014 retraité	216,9	32,9	249,8
Entrées	39,4	0,5	39,9
Remboursements/sorties	(3,9)	(33,5)	(37,4)
Variation du périmètre de consolidation	-	-	-
Pertes de valeur	-	-	-
Effets de change	(0,1)	-	(0,1)
Reclassement non courant/courant	(33,6)	33,6	-
Autres mouvements	(0,2)	0,1	(0,1)
TOTAL AU 31 DÉCEMBRE 2015	218,5	33,6	252,1
<i>Dont montant brut</i>	218,5	33,6	252,1
<i>Dont pertes de valeur</i>	-	-	-
<i>Dont < 1 an</i>	-	33,6	33,6
<i>Dont > 1 an et < 5 ans</i>	138,6	-	138,6
<i>Dont > 5 ans</i>	79,9	-	79,9

Les actifs financiers opérationnels regroupent les actifs financiers résultant de l'application de l'IFRIC 12 sur le traitement comptable des concessions (voir note VII.1.20). Il s'agit de financements d'actifs réalisés pour le compte du concédant et garantis par le concédant.

Au 31 décembre 2015, les actifs financiers opérationnels sont principalement localisés en France (218,6 millions d'euros) et en Australie (33,0 millions d'euros).

Les flux de trésorerie liés à ces actifs financiers opérationnels (nouveaux actifs et remboursements du principal) sont détaillés dans les flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement de l'état consolidé des flux de trésorerie (voir note V).

La rémunération des actifs financiers opérationnels est inscrite dans le produit des activités ordinaires ; elle est détaillée dans la note VII.14.1.

VII.8.2. AUTRES ACTIFS FINANCIERS NON COURANTS ET COURANTS

(en millions d'euros)	ACTIFS FINANCIERS EN PRÊTS ET CRÉANCES NON COURANTS	TITRES NON CONSOLIDÉS	AUTRES ACTIFS FINANCIERS NON COURANTS	AUTRES ACTIFS FINANCIERS NON COURANTS	ACTIFS FINANCIERS EN PRÊTS ET CRÉANCES COURANTS	AUTRES ACTIFS FINANCIERS COURANTS	AUTRES ACTIFS FINANCIERS COURANTS
1^{er} janvier 2014 retraité	45,1	26,2	14,4	85,7	41,0	17,4	58,4
Entrées	26,9	0,5	59,1	86,5	-	1,2	1,2
Remboursements/sorties	(4,6)	(0,6)	(25,8)	(31,0)	(12,6)	(0,3)	(12,9)
Variation du périmètre de consolidation	(4,6)	2,3	0,9	(1,4)	(1,7)	-	(1,7)
Pertes de valeur	(0,3)	(0,3)	-	(0,6)	(1,1)	-	(1,1)
Effets de change	0,3	0,4	0,4	1,1	0,4	2,7	3,1
Reclassement non courant/courant	-	-	(4,2)	(4,2)	-	4,2	4,2
Reclassement en actifs destinés à la vente	-	-	(31,2)	(31,2)	-	-	-
Autres mouvements	(2,1)	(0,1)	(2,0)	(4,2)	-	0,3	0,3
TOTAL AU 31 DÉCEMBRE 2014 RETRAITÉ	60,7	28,4	11,6	100,7	26,0	25,5	51,5
<i>Dont montant brut</i>	<i>61,0</i>	<i>31,8</i>	<i>13,7</i>	<i>106,5</i>	<i>27,2</i>	<i>25,5</i>	<i>52,7</i>
<i>Dont pertes de valeur cumulées</i>	<i>(0,3)</i>	<i>(3,4)</i>	<i>(2,1)</i>	<i>(5,8)</i>	<i>(1,2)</i>	<i>-</i>	<i>(1,2)</i>
31 décembre 2014 retraité	60,7	28,4	11,6	100,7	26,0	25,5	51,5
Entrées	0,4	0,4	3,7	4,5	-	2,8	2,8
Remboursements/sorties	(1,5)	(0,8)	(3,4)	(5,7)	(4,7)	(0,3)	(5,0)
Variation du périmètre de consolidation	0,4	-	-	0,4	-	-	-
Pertes de valeur	-	(1,0)	2,1	1,1	(4,9)	-	(4,9)
Effets de change	0,3	0,3	-	0,6	0,1	2,7	2,8
Reclassement non courant/courant	-	-	-	-	-	-	-
Reclassement en actifs destinés à la vente	-	-	-	-	-	-	-
Autres mouvements	(8,2)	1,4	9,2	2,4	1,2	(5,5)	(4,3)
TOTAL AU 31 DÉCEMBRE 2015	52,1	28,7	23,2	104,0	17,7	25,2	42,9
<i>Dont montant brut</i>	<i>52,5</i>	<i>33,0</i>	<i>23,2</i>	<i>108,7</i>	<i>23,9</i>	<i>25,2</i>	<i>49,1</i>
<i>Dont pertes de valeur cumulées</i>	<i>(0,4)</i>	<i>(4,3)</i>	<i>-</i>	<i>(4,7)</i>	<i>(6,2)</i>	<i>-</i>	<i>(6,2)</i>

Titres non consolidés

Les titres de participation non consolidés sont traités selon la norme IAS 39 « Instruments financiers – Comptabilisation et évaluation » et sont valorisés à leur juste valeur ou au coût, les gains et pertes latents étant enregistrés en autres éléments du résultat global, à l'exception des pertes latentes jugées significatives ou prolongées qui sont comptabilisées dans le compte de résultat consolidé en « autres revenus et charges financiers » (voir note VII.15).

Les titres non consolidés du Groupe sont principalement :

- des participations dans des concessionnaires propriétaires d'infrastructures de transport public (MTSA, VT Mumbai Concessionnaire, Nottingham City TPS...),
- ou des participations dans certaines sociétés d'économie mixte (SEM) en France (Grenoble, Nantes...).

La participation dans la société anonyme française SNCM -en cours de liquidation-, qui s'établit à 67,69%, après l'exercice fin 2015 de la garantie de rachat dont bénéficiait le Crédit Industriel et Commercial (CIC), au titre de la garantie de liquidité qu'il avait lui-même donné au FCPE de la SNCM (66% détenus historiquement par Transdev Ile-de-France), a une valeur nulle dans les comptes du Groupe au 31 décembre 2015. Cette opération de déconsolidation est sans incidence sur l'état de la situation financière consolidée et sur le résultat du Groupe. La note VII.3.4 détaille les évolutions du dossier sur l'exercice.

Actifs financiers en prêts et créances (courants et non courants)

Au 31 décembre 2015, les actifs financiers en prêts et créances, d'un montant total de 69,8 millions d'euros, concernent principalement l'Allemagne (49,7 millions d'euros de dépôts de garantie liés à la location de matériel ferroviaire).

VII.9. IMPÔTS DIFFÉRÉS ACTIFS ET PASSIFS

VII.9.1. ÉVOLUTION

L'évolution des impôts différés actifs et passifs au cours des exercices 2014 et 2015 est la suivante :

(en millions d'euros)	IMPÔTS DIFFÉRÉS ACTIFS BRUTS	IMPÔTS DIFFÉRÉS ACTIFS NON APPRÉHENDÉS	IMPÔTS DIFFÉRÉS ACTIFS	IMPÔTS DIFFÉRÉS PASSIFS	IMPÔTS DIFFÉRÉS NETS
1^{er} janvier 2014 retraité	473,5	(259,3)	214,2	(311,5)	(97,3)
Mouvements de l'activité en résultat	(3,7)	(15,0)	(18,7)	23,5	4,8
Mouvements de l'activité hors résultat	12,0	(7,6)	4,4	2,0	6,4
Variation du périmètre de consolidation	(0,9)	-	(0,9)	2,5	1,6
Effets de change	7,3	0,5	7,8	(12,7)	(4,9)
Reclassement en actifs/passifs destinés à la vente	8,6	1,4	10,0	(9,6)	0,4
Autres mouvements	4,1	-	4,1	(1,9)	2,2
TOTAL AU 31 DÉCEMBRE 2014 RETRAITÉ	500,9	(280,0)	220,9	(307,7)	(86,8)
31 décembre 2014 retraité	500,9	(280,0)	220,9	(307,7)	(86,8)
Mouvements de l'activité en résultat	(11,7)	(0,4)	(12,1)	49,9	37,8
Mouvements de l'activité hors résultat	(1,6)	3,8	2,2	-	2,2
Variation du périmètre de consolidation	(0,9)	0,6	(0,3)	-	(0,3)
Effets de change	9,2	(2,0)	7,2	(10,6)	(3,4)
Reclassement en actifs /passifs destinés à la vente	(0,1)	0,1	-	-	-
Autres mouvements	13,3	(13,1)	0,2	(0,3)	(0,1)
TOTAL AU 31 DÉCEMBRE 2015	509,1	(291,0)	218,1	(268,7)	(50,6)

Les mouvements d'activité hors résultat intègrent principalement les effets impôt sur les ajustements de juste valeur et sur les écarts actuariels.

VII.9.2. VENTILATION PAR NATURE ET PAR DESTINATION

(en millions d'euros)	31 DÉCEMBRE 2014 RETRAITÉ	31 DÉCEMBRE 2015
Impôts différés actifs sur résultats	208,1	203,4
Impôts différés actifs hors résultats	12,8	14,7
IMPÔTS DIFFÉRÉS ACTIFS	220,9	218,1
Impôts différés passifs sur résultats	(305,5)	(266,5)
Impôts différés passifs hors résultats	(2,2)	(2,2)
IMPÔTS DIFFÉRÉS PASSIFS	(307,7)	(268,7)
IMPÔTS DIFFÉRÉS NETS	(86,8)	(50,6)
<i>Dont:</i>		
Déficits fiscaux	5,9	16,5
Immobilisations corporelles et incorporelles	(143,2)	(137,7)
Provisions et avantages sociaux	75,4	84,0
Amortissements dérogatoires	(54,4)	(50,4)
Autres	29,5	37,0

VII.9.3. ÉCHÉANCIER DE PÉREMPTION DES IMPÔTS DIFFÉRÉS ACTIFS SUR DÉFICITS FISCAUX

L'échéancier de péremption des impôts différés actifs sur déficits fiscaux au 31 décembre 2015 est le suivant :

(en millions d'euros)	ÉCHÉANCE AU 31 DÉCEMBRE 2015			TOTAL
	≤ 5 ANS	> 5 ANS	ILLIMITÉE	
Impôts différés actifs sur déficits fiscaux (bruts)	22,0	28,5	229,9	280,4
Provisions impôts différés actifs sur déficits fiscaux	(22,0)	(22,4)	(219,5)	(263,9)
IMPÔTS DIFFÉRÉS ACTIFS SUR DÉFICITS FISCAUX (NETS)	-	6,1	10,4	16,5

Les modalités de revue de la valeur recouvrable des impôts différés actifs relatifs à des pertes fiscales reportables sont explicitées dans la note VII.1.19, notamment la prise en compte d'un planning fiscal de 5 ans.

VII.10. BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT

VII.10.1. ÉVOLUTION DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT PAR CATÉGORIE

Le BFR net intègre le BFR « opérationnel » (stocks, créances clients, dettes fournisseurs et autres dettes et créances d'exploitation, dettes et créances fiscales hors impôt courant), le BFR « fiscal » (créances et dettes d'impôt courant) et le BFR « investissement » (créances et dettes courantes sur acquisitions d'immobilisations).

L'évolution de chacune de ces catégories de BFR au cours de l'exercice 2015 est la suivante :

(en millions d'euros)	31 DÉCEMBRE 2014 RETRAITÉ	MOUVEMENTS DE L'ACTIVITÉ	PERTES DE VALEUR NETTES	VARIATION DE PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION	EFFETS DE CHANCE	RECLASSEMENT EN ACTIFS/PASSIFS DESTINÉS À LA VENTE	AUTRES MOUVEMENTS	31 DÉCEMBRE 2015
Stocks et travaux en cours ⁽¹⁾	91,4	(0,4)	(0,1)	(0,1)	0,9	-	-	91,7
Créances opérationnelles (dont créances fiscales hors impôt courant)	1 183,2	(57,8)	(8,0)	1,3	20,3	-	(1)	1 138,0
Dettes opérationnelles (dont dettes fiscales hors impôt courant)	(1 613,3)	60,1	-	4,0	(13,6)	0,3	0,6	(1 561,9)
BFR OPERATIONNEL ⁽²⁾	(338,7)	1,9	(8,1)	5,2	7,6	0,3	(0,4)	(332,2)
Créances fiscales (impôt courant)	93,3	(73,3)	-	(0,2)	0,4	-	-	20,2
Dettes fiscales (impôt courant)	(15,6)	0,7	-	0,3	(0,1)	-	-	(14,7)
BFR FISCAL	77,7	(72,6)	-	0,1	0,3	-	-	5,5
Créances sur cessions d'immobilisations	53,8	(11,3)	4,9	-	0,1	-	(5,3)	42,2
Dettes sur acquisitions d'immobilisations	(57,0)	(1,2)	-	0,1	(0,1)	-	(0,2)	(58,4)
BFR INVESTISSEMENT	(3,2)	(12,5)	4,9	0,1	-	-	(5,5)	(16,2)
BFR NET	(264,2)	(83,2)	(3,2)	5,4	7,9	0,3	(5,9)	(342,9)

⁽¹⁾ Les stocks et travaux encours nets correspondent principalement à des stocks de matières premières et de pièces détachées.

⁽²⁾ La variation du besoin en fonds de roulement figurant au tableau consolidé des flux de trésorerie correspond à la somme des mouvements liés à l'activité et des pertes de valeurs nettes du BFR opérationnel présenté ci-dessus.

A fin décembre 2014, les dettes d'exploitation prenaient en compte le montant reçu, de la part de l'Etat Néerlandais, au titre du prépaiement de la totalité des cartes étudiantes de l'année 2015 (97,2 millions d'euros). En 2015, aucune somme n'a été versée au titre de l'année 2016, le montant correspondant à ces cartes ayant été encaissé en janvier 2016.

VII.10.2. ÉVOLUTION DES CRÉANCES D'EXPLOITATION

L'évolution des créances d'exploitation au cours de l'exercice 2015 est la suivante :

CRÉANCES D'EXPLOITATION (en millions d'euros)	31 DÉCEMBRE 2014 RETRAITÉ	MOUVEMENTS DE L'ACTIVITÉ	PERTES DE VALEUR ⁽¹⁾	REPRISES DE PERTES DE VALEUR ⁽¹⁾	VARIATION DE PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION	EFFETS DE CHANGE	RECLASSEMENT EN ACTIFS DESTINÉS À LA VENTE	AUTRES MOUVEMENTS	31 DÉCEMBRE 2015
Créances clients	855,6	(24,0)	-	-	2,1	16,6	-	29,3	879,6
Pertes de valeurs sur créances clients	(42,6)	-	(22,1)	13,8	0,7	(0,4)	-	(5,9)	(56,5)
Créances clients nettes⁽²⁾	813,0	(24,0)	(22,1)	13,8	2,8	16,2	-	23,4	823,1
Autres créances d'exploitation courantes	383,8	(33,8)	-	-	(3,5)	4,3	-	(30,5)	320,3
Pertes de valeurs sur autres créances d'exploitation courantes	(13,6)	-	(0,4)	0,7	2,0	(0,2)	-	6,1	(5,4)
Autres créances d'exploitation nettes⁽²⁾	370,2	(33,8)	(0,4)	0,7	(1,5)	4,1	-	(24,4)	314,9
Autres créances	53,8	(11,3)	-	4,9	-	0,1	-	(5,3)	42,2
Créances fiscales	93,3	(73,3)	-	-	(0,2)	0,4	-	-	20,2
CRÉANCES D'EXPLOITATION NETTES	1 330,3	(142,4)	(22,5)	19,4	1,1	20,8	-	(6,3)	1 200,4

⁽¹⁾ Les pertes de valeurs sont enregistrées en résultat opérationnel, elles sont incluses dans la ligne « Variation du besoin en fonds de roulement » du tableau consolidé des flux de trésorerie.

⁽²⁾ Actifs financiers selon la norme IAS 39 évalués selon la catégorie comptable des prêts et créances.

Les créances et les dettes commerciales sans taux d'intérêt déclarées à court terme sont enregistrées au montant nominal sauf si l'actualisation au taux de marché a un impact significatif.

VII.10.3. ÉVOLUTION DES DETTES D'EXPLOITATION

L'évolution des dettes d'exploitation au cours de l'exercice 2015 est la suivante :

DETTE D'EXPLOITATION (en millions d'euros)	31 DÉCEMBRE 2014 RETRAITÉ	MOUVEMENTS DE L'ACTIVITÉ	VARIATION DE PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION	EFFETS DE CHANGE	RECLASSEMENT EN PASSIFS DESTINÉS À LA VENTE	AUTRES MOUVEMENTS	31 DÉCEMBRE 2015
Dettes fournisseurs ⁽¹⁾	464,6	55,0	1,8	4,2	-	0,1	525,7
Autres dettes d'exploitation courantes ⁽¹⁾	1 148,7	(115,1)	(5,8)	9,4	(0,3)	(0,7)	1 036,2
Autres dettes	57,0	1,2	(0,1)	0,1	-	0,2	58,4
Dettes fiscales	15,6	(0,7)	(0,3)	0,1	-	-	14,7
DETTE D'EXPLOITATION	1 685,9	(59,6)	(4,4)	13,8	(0,3)	(0,4)	1 635,0

⁽¹⁾ Passifs financiers selon la norme IAS 39 évalués selon la méthode du coût amorti.

VII.11. CAPITAUX PROPRES

VII.11.1. CAPITAUX PROPRES ATTRIBUABLES AUX PROPRIÉTAIRES DE LA SOCIÉTÉ MÈRE

Capital

Au 31 décembre 2015, le capital social s'établit à 1 137 119 594 euros ; il est divisé en 118 203 700 actions de 9,62 euros de valeur nominale chacune, entièrement souscrites et libérées et de même catégorie (aucun instrument dilutif n'est en circulation).

Affectation du résultat 2014

Le résultat net attribuable aux propriétaires de la société mère sur l'exercice 2014 de 23,9 millions d'euros a été affecté au poste « réserve de consolidation ».

Réserves de juste valeur

(en millions d'euros)	TITRES DISPONIBLES À LA VENTE	DÉRIVÉS DE MATIÈRES PREMIÈRES EN COUVERTURE DE FLUX DE TRÉSORERIE	DÉRIVÉS DE TAUX EN COUVERTURE DE FLUX DE TRÉSORERIE	TOTAL	DONT ATTRIBUABLES AUX PROPRIÉTAIRES DE LA SOCIÉTÉ MÈRE
Montant au 1er janvier 2014 retraité	(2,0)	-	(0,4)	(2,4)	(1,3)
Variation de valeur	1,1	(16,2)	0,2	(14,9)	(14,0)
Variation de périmètre	-	-	-	-	-
Autres variations	(0,1)	-	-	(0,1)	0,2
Montant au 31 décembre 2014 retraité	(1,0)	(16,2)	(0,2)	(17,4)	(15,1)
Variation de valeur	(0,3)	1,3	0,1	1,1	0,8
Variation de périmètre	0,9	-	-	0,9	0,8
Autres variations	0,6	-	-	0,6	0,6
MONTANT AU 31 DÉCEMBRE 2015	0,2	(14,9)	(0,1)	(14,8)	(12,9)

Réserves de conversion

Ventilation par devise de la réserve de conversion dans le total des capitaux propres attribuables aux propriétaires de la société mère :

(en millions d'euros)	31 DÉCEMBRE 2014 RETRAITÉ	31 DÉCEMBRE 2015
Dollar américain	5,6	11,4
Livre sterling	2,2	3,1
Dollar de Hong Kong	1,4	2,7
Won coréen	0,9	1,1
Peso colombien	(0,7)	(1,6)
Dollar australien	(6,9)	(6,8)
Dollar canadien	(4,4)	(7,1)
Autres devises ⁽¹⁾	(0,4)	(1,6)
TOTAL	(2,3)	1,2

⁽¹⁾ Autres devises : montants individuellement inférieurs à un million d'euros.

VII.11.2. PARTICIPATIONS NE DONNANT PAS LE CONTRÔLE

Le détail de la variation des participations ne donnant pas le contrôle figure dans le tableau de variation des capitaux propres (voir note VI).

VII.12. PROVISIONS COURANTES ET NON COURANTES

VII.12.1. TAUX D'ACTUALISATION

Les taux d'actualisation utilisés au 31 décembre 2015 sont les suivants :

	31 DÉCEMBRE 2014	31 DÉCEMBRE 2015
Euros		
2 à 5 ans	0,44%	0,34%
6 à 10 ans	1,21%	1,19%
Plus de 10 ans	2,36%	2,31%
Dollars américains		
2 à 5 ans	1,57%	2,43%
6 à 10 ans	2,87%	3,95%
Plus de 10 ans	4,51%	5,18%

La méthodologie de calcul de ces taux d'actualisation est présentée en note VII.2 « Recours à des appréciations du management dans l'application des normes comptables Groupe ».

VII.12.2. DÉTAIL DES PROVISIONS

(en millions d'euros)	PROVISIONS POUR LITIGES	PROVISIONS POUR ENGAGEMENTS SOCIAUX	PROVISIONS POUR RESTRUCTURATIONS	AUTRES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	PROVISIONS
1^{er} janvier 2014 retraité	25,2	139,5	3,8	142,4	310,9
Dotation de l'exercice	26,2	21,5	3,7	151,8	203,2
Consommation de l'exercice	(9,2)	(24,5)	(4,7)	(72,3)	(110,7)
Reprises sans objet	(6,0)	(8,2)	(30,1)	(10,1)	(54,4)
Ecart actuariel	-	32,2	-	-	32,2
Désactualisation	-	6,6	-	(0,2)	6,4
Variation du périmètre de consolidation	-	(1,3)	-	(2,6)	(3,9)
Effets de change	-	2,9	-	7,6	10,5
Reclassement en passifs destinés à la vente	(4,9)	1,7	31,6	(0,3)	28,1
Autres mouvements	0,2	(4,4)	(0,4)	(0,9)	(5,5)
TOTAL AU 31 DÉCEMBRE 2014 RETRAITÉ	31,5	166,0	3,9	215,4	416,8
<i>Dont part non courante</i>	<i>10,2</i>	<i>166,0</i>	<i>0,8</i>	<i>113,8</i>	<i>290,8</i>
<i>Dont part courante</i>	<i>21,3</i>	<i>-</i>	<i>3,1</i>	<i>101,6</i>	<i>126,0</i>
31 décembre 2014 retraité	31,5	166,0	3,9	215,4	416,8
Dotation de l'exercice	18,3	18,0	0,3	99,0	135,6
Consommation de l'exercice	(16,0)	(15,5)	(2,7)	(135,4)	(169,6)
Reprises sans objet	(4,9)	(2,1)	(0,2)	(7,4)	(14,6)
Ecart actuariel	-	(6,2)	-	-	(6,2)
Désactualisation	0,3	4,2	-	0,1	4,6
Variation du périmètre de consolidation	-	0,1	-	0,2	0,3
Effets de change	0,1	4,1	-	7,9	12,1
Reclassement en passifs destinés à la vente	-	-	-	-	-
Autres mouvements	-	(6,0)	0,2	(0,2)	(6,0)
TOTAL AU 31 DÉCEMBRE 2015	29,3	162,6	1,5	179,6	373,0
<i>Dont part non courante</i>	<i>11,9</i>	<i>162,6</i>	<i>0,7</i>	<i>102,2</i>	<i>277,4</i>
<i>Dont part courante</i>	<i>17,4</i>	<i>-</i>	<i>0,8</i>	<i>77,4</i>	<i>95,6</i>

Provisions pour engagements sociaux

Au 31 décembre 2015, les provisions pour engagements sociaux ressortent à 162,6 millions d'euros dont 136,5 millions d'euros au titre des provisions pour retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi et 26,1 millions d'euros au titre des autres avantages à long terme. Les mouvements des engagements relatifs aux régimes de retraites et autres avantages postérieurs à l'emploi sont détaillés dans la note VII.22 relative aux engagements sociaux.

Provisions pour litiges

Elles incluent l'ensemble des pertes jugées probables afférentes aux litiges de toutes natures (fiscal, social et autres) que le Groupe rencontre dans la conduite de ses affaires.

Autres provisions pour risques et charges

Les autres provisions pour risques et charges comprennent :

- les provisions pour propre assureur et sinistres, qui concernent essentiellement les activités aux Etats-Unis (80,5 millions d'euros),
- les provisions relatives à des coûts de maintenance (grand levage) sur les activités rail en Allemagne,
- d'autres provisions pour risques et charges.

Les mouvements des autres provisions pour risques et charges de l'exercice intègrent les effets induits par la procédure de liquidation judiciaire de la SNCM et notamment une reprise pour utilisation consécutive au paiement par le Groupe de 61,6 millions d'euros aux organes de la procédure (voir note V II.3.4).

VII.13. ENDETTEMENT FINANCIER NET

L'endettement financier net représente la dette financière brute (dettes financières non courantes, courantes et trésorerie passive) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie et après prise en compte de la juste valeur des dérivés de taux et de change.

VII.13.1. COMPOSANTES DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET

Au 31 décembre 2015, la principale source de financement du Groupe est constituée de deux prêts d'actionnaires, dont la partie tirée, s'élève au total à 690 millions d'euros, soit 345 millions souscrits auprès de Veolia et 345 millions auprès de la Caisse des Dépôts et qui arrivent à échéance le 3 mars 2017.

La part non utilisée des ouvertures de crédit consenties par les actionnaires représente 400 millions d'euros. Par ailleurs, les lignes de liquidité, à maturité décembre 2016, consenties par les actionnaires d'un montant total de 330 millions d'euros ne sont pas tirées au 31 décembre 2015 (voir note VII.25.3).

Au 31 décembre 2015, l'endettement financier net du Groupe se décompose de la manière suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	31 DÉCEMBRE 2014 RETRAITÉ	31 DÉCEMBRE 2015
Dettes financières non courantes	1 112,3	864,0
Dettes financières courantes	61,0	45,9
Trésorerie passive	14,7	21,4
DETTES FINANCIERES (y/c trésorerie passive)	1 188,0	931,3
Trésorerie active et équivalents de trésorerie	(328,7)	(195,0)
Juste valeur des dérivés de taux et de change relatifs à l'endettement financier net	13,8	4,4
Dépôts relatifs à des éléments d'endettement financier net	-	-
ENDETTEMENT FINANCIER NET TOTAL ⁽¹⁾	873,1	740,7

⁽¹⁾ Hors endettement financier net des activités non poursuivies.

VII.13.2. TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE ET TRÉSORERIE PASSIVE

La revue des soldes de trésorerie et d'équivalents de trésorerie du Groupe à la clôture de l'exercice n'a pas mis en évidence de montants significatifs qui ne seraient pas disponibles pour le Groupe.

<i>(en millions d'euros)</i>	DISPONIBILITÉS	ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	TRÉSORERIE PASSIVE	TRÉSORERIE NETTE
1^{er} janvier 2014 retraité	250,4	253,9	504,3	(16,8)	487,5
Variation de l'activité	(9,8)	(183,7)	(193,5)	5,7	(187,8)
Variation du périmètre de consolidation	6,5	0,5	7,0	(0,8)	6,2
Effets de change	10,5	-	10,5	(0,2)	10,3
Reclassement en actifs/passifs destinés à la vente	(3,3)	-	(3,3)	0,2	(3,1)
Autres mouvements	0,1	3,6	3,7	(2,8)	0,9
TOTAL AU 31 DÉCEMBRE 2014 RETRAITÉ	254,4	74,3	328,7	(14,7)	314,0
31 décembre 2014 retraité	254,4	74,3	328,7	(14,7)	314,0
Variation de l'activité	(63,4)	(69,5)	(132,9)	(6,3)	(139,2)
Variation du périmètre de consolidation	(3,9)	(0,2)	(4,1)	(0,3)	(4,4)
Effets de change	3,6	-	3,6	-	3,6
Reclassement en actifs/passifs destinés à la vente	(0,4)	-	(0,4)	-	(0,4)
Autres mouvements	-	0,1	0,1	(0,1)	-
TOTAL AU 31 DÉCEMBRE 2015	190,3	4,7	195,0	(21,4)	173,6

VII.13.3. DETTES FINANCIÈRES NON COURANTES ET COURANTES

L'évolution et le détail par nature des dettes financières courantes et non courantes au cours des exercices 2015 et 2014 est la suivante :

(en millions d'euros)	EMPRUNTS AUPRÈS DE VEOLIA	EMPRUNTS AUPRÈS DE LA CAISSE DES DÉPÔTS	CONTRATS DE LOCATION FINANCIÈRE	AUTRES DETTES FINANCIÈRES	TOTAL DETTES FINANCIÈRES
1^{er} janvier 2014 retraité	622,0	621,1	192,4	168,0	1 603,5
Augmentations/souscriptions	-	-	8,9	4,4	13,3
Remboursements	(156,7)	(155,8)	(39,3)	(68,4)	(420,2)
Variation du périmètre de consolidation	-	-	0,7	0,7	1,4
Effets de change	-	-	0,3	18,3	18,6
Transactions entre actionnaires	-	-	-	(14,5)	(14,5)
Autres mouvements	-	-	-	(28,8)	(28,8)
TOTAL AU 31 DÉCEMBRE 2014 RETRAITÉ	465,3	465,3	163,0	79,7	1 173,3
<i>Dont part courante</i>	0,3	0,3	31,8	28,6	61,0
<i>Dont part non courante</i>	465,0	465,0	131,2	51,1	1 112,3
31 décembre 2014 retraité	465,3	465,3	163,0	79,7	1 173,3
Augmentations/souscriptions	-	-	14,5	26,5	41,0
Remboursements	(120,0)	(120,0)	(32,4)	(69,8)	(342,2)
Variation du périmètre de consolidation	-	-	0,1	-	0,1
Effets de change	-	-	0,1	37,6	37,7
Transactions entre actionnaires	-	-	-	-	-
Autres mouvements	-	-	-	-	-
TOTAL AU 31 DÉCEMBRE 2015	345,3	345,3	145,3	74,0	909,9
<i>Dont part courante</i>	0,3	0,3	30,0	15,3	45,9
<i>Dont part non courante</i>	345,0	345,0	115,3	58,7	864,0

Cession des créances de CICE

Le Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi (CICE) s'impute sur l'impôt sur les bénéfices dû au titre de l'exercice au cours duquel il est constaté, puis sur l'impôt éventuellement dû au titre des trois exercices suivants. A l'issue de cette période d'imputation, l'excédent qui n'aurait pas pu être imputé est restitué. Du fait de sa situation fiscale en France, le Groupe a fait le choix, au cours de l'exercice 2015, de céder sans recours ses créances 2013, 2014 et 2015, afin de les monétiser.

VII.13.4. MATURITÉ DES DETTES FINANCIÈRES

(en millions d'euros)	31 DÉCEMBRE 2015	DONT :			
		< 1 AN	> 1 AN ET < 3 ANS	> 3 ANS ET < 5 ANS	> 5 ANS
Emprunts auprès de Veolia	345,3	0,3	345,0	-	-
Emprunts auprès de la Caisse des Dépôts	345,3	0,3	345,0	-	-
Contrats de location financière	145,3	30,0	45,8	23,5	46,0
Autres dettes financières courantes et non courantes	74,0	15,3	17,9	21,4	19,4
DETtes FINANCIÈRES COURANTES ET NON COURANTES	909,9	45,9	753,7	44,9	65,4

La maturité des prêts et ouvertures de crédit des actionnaires (690 millions d'euros tirés au total au 31 décembre 2015) est fixée au 3 mars 2017.

VII.13.5. VENTILATION DES DETTES FINANCIÈRES NON COURANTES ET COURANTES PAR DEVISE

La principale monnaie d'endettement est l'euro. Des swaps de change prêteurs euros/emprunteurs de la devise servant au financement des filiales étrangères ont été mis en place (voir note VII.20.2).

VII.13.6. VENTILATION DES DETTES FINANCIÈRES NON COURANTES ET COURANTES PAR TAUX

(en millions d'euros)	31 DÉCEMBRE 2014 RETRAITÉ	31 DÉCEMBRE 2015
Taux fixe	186,2	178,5
Taux variable	987,1	731,4
DETTES FINANCIÈRES NON COURANTES ET COURANTES	1 173,3	909,9

VII.13.7. LOCATION FINANCEMENT

Le Groupe a recours à des contrats de location financement pour financer certains actifs d'exploitation (essentiellement du matériel roulant et des biens immobiliers). Ces actifs sont inscrits dans l'état de la situation financière consolidée soit en immobilisation corporelle, soit en actif financier, s'agissant d'actifs (matériel roulant) traités selon la norme IFRIC 12 « Accords de concession de services ».

La valeur nette comptable de ces actifs se répartit comme suit par nature :

(en millions d'euros)	31 DÉCEMBRE 2014 RETRAITÉ	31 DÉCEMBRE 2015
Matériels roulants et autres matériels de transport	159,5	148,7
Autres immobilisations corporelles nettes	19,9	17,8
TOTAL	179,4	166,5

Au 31 décembre 2015, les paiements minimums futurs au titre de ce type de contrat se répartissent comme suit :

(en millions d'euros)	LOCATION FINANCEMENT
2016	35,6
2017-2018	55,0
2019-2020	27,1
2021 et années suivantes	50,3
TOTAL MINIMUM DES PAIEMENTS FUTURS	168,0
Intérêts	(22,7)
VALEUR ACTUELLE DES PAIEMENTS AU TITRE DES CONTRATS DE LOCATION FINANCEMENT	145,3

VII.13.8. LIGNES DE CRÉDIT NON UTILISÉES

Les lignes de crédit non utilisées s'élèvent à 860,8 millions d'euros au 31 décembre 2015 et se répartissent comme suit :

(en millions d'euros)	31 DÉCEMBRE 2015	DONT :			
		< 1 AN	> 1 AN ET < 3 ANS	> 3 ANS ET < 5 ANS	> 5 ANS
Lignes de crédit actionnaires	730,0	330,0	400,0	-	-
Veolia	380,0	180,0	200,0	-	-
Caisse des Dépôts	350,0	150,0	200,0	-	-
Autres lignes de crédit	130,8	74,4	56,4	-	-
TOTAL	860,8	404,4	456,4	-	-

51 millions de lignes de crédit non utilisées sont assorties de *covenants* financiers ; ces *covenants* sont respectés à chaque échéance.

VII.14. RÉSULTAT OPÉRATIONNEL

VII.14.1. DÉTAIL DU RÉSULTAT OPÉRATIONNEL

<i>(en millions d'euros)</i>	31 DÉCEMBRE 2014 RETRAITÉ	31 DÉCEMBRE 2015
Prestations de services	6 591,4	6 605,5
Ventes de biens	4,3	13,3
Revenus des actifs financiers opérationnels	15,3	15,5
PRODUIT DES ACTIVITES ORDINAIRES	6 611,0	6 634,3
Charges de personnel	(3 610,8)	(3 682,4)
Dotations nettes de reprises aux pertes de valeur sur créances d'exploitation	6,0	(8,1)
Dotations nettes de reprises aux amortissements et provisions opérationnelles (hors restructurations, hors pertes de valeur sur créances d'exploitation et goodwill)	(276,9)	(266,1)
Plus ou moins-values sur cessions industrielles	11,0	2,6
Autres	(2 613,5)	(2 534,6)
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT	126,8	145,7
Coûts de restructuration (nets de dotations et reprises)	(3,4)	(1,3)
Plus ou moins-values sur cessions financières	2,7	0,2
Pertes de valeur sur goodwill et autres charges non-courantes résultant de tests de dépréciation	(12,0)	(40,3)
Autres	(8,8)	(2,8)
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL	105,3	101,5
Quote-part de résultat net dans les entités mises en équivalence	(2,6)	2,2
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL après quote-part de résultat net dans les entités mises en équivalence	102,7	103,7

Le chiffre d'affaires consolidé du Groupe ressort à 6 634,3 millions d'euros à fin 2015. Les principales zones d'activité sont la France (37,8%), les Etats-Unis (16,7%), les Pays-Bas (15,0%) et l'Allemagne (8,8%).

VII.14.2. PASSAGE DE L'EBITDA AU RÉSULTAT OPÉRATIONNEL

<i>(en millions d'euros)</i>	31 DÉCEMBRE 2014 RETRAITÉ	31 DÉCEMBRE 2015
EBITDA (<i>Earnings Before Interest, Taxes, Depreciation, and Amortization</i>) ⁽¹⁾	392,1	416,9
Dotations aux amortissements	(275,4)	(273,4)
Dotations nettes de reprises aux provisions opérationnelles	(1,5)	7,3
Plus ou moins-values de cessions d'actifs immobilisés	11,0	2,6
Autres	0,6	(7,7)
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT	126,8	145,7
Coûts de restructuration (nets de dotations et reprises)	(3,4)	(1,3)
Plus ou moins-values sur cessions financières	2,7	0,2
Pertes de valeur sur goodwills et autres charges non courantes résultant de tests de dépréciation	(12,0)	(40,3)
Autres	(8,8)	(2,8)
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL	105,3	101,5
Quote-part de résultat net dans les entités mises en équivalence	(2,6)	2,2
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL après quote-part de résultat net dans les entités mises en équivalence	102,7	103,7

⁽¹⁾ Y compris les pertes de valeur liées au besoin en fonds de roulement opérationnel.

Sur l'exercice 2015, la ligne « pertes de valeur sur goodwills et autres charges non courantes résultant de tests de dépréciation » intègre la perte de valeur du goodwill de l'UGT « Royaume-Uni » (voir note VII.4), ainsi que les pertes de valeur sur les marques et les licences dans l'activité transport à la demande aux Etats-Unis (voir note VII.5).

VII.14.3. DÉTAIL DES CHARGES DE PERSONNEL ET EFFECTIFS

Charges de personnel

(en millions d'euros)

	31 DÉCEMBRE 2014 RETRAITÉ	31 DÉCEMBRE 2015
Frais de personnel	(3 590,0)	(3 660,0)
Participation et intéressement	(20,8)	(22,4)
CHARGES DE PERSONNEL	(3 610,8)	(3 682,4)

Les charges de personnel intègrent l'effet du Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi (France). Ce crédit s'impute sur l'impôt sur les bénéfices dû au titre de l'exercice au cours duquel il est constaté, puis sur l'impôt éventuellement dû au titre des trois exercices suivants. A l'issue de cette période d'imputation, l'excédent qui n'aurait pas pu être imputé est restitué.

Effectif

L'effectif en ETP consolidé correspond à l'effectif par filiale, calculé en Equivalent Temps Plein sur l'exercice, en fonction des temps d'activité et des taux d'emploi du personnel. Il est ensuite consolidé selon la méthode d'intégration de la société dans le périmètre d'intégration :

- les effectifs des sociétés intégrées globalement sont retenus en totalité pour leur période d'intégration en consolidation ;
- les effectifs des activités conjointes ne sont pris en compte qu'à hauteur du taux d'intégration pour leur période d'intégration en consolidation ;
- les effectifs des sociétés mises en équivalence ne sont pas retenus.

L'effectif des activités poursuivies s'élève à 74 388 salariés en ETP consolidé et se répartit géographiquement comme suit :

EFFECTIF EN ETP CONSOLIDÉ	31 DÉCEMBRE 2014 RETRAITÉ	31 DÉCEMBRE 2015
France	32 022	31 335
Pays-Bas	9 946	8 853
Etats-Unis	12 957	13 247
Allemagne	4 131	3 886
Autres	16 898	17 067
TOTAL	75 954	74 388

VII.14.4. DÉTAIL DES COÛTS DE RESTRUCTURATION

(en millions d'euros)

	31 DÉCEMBRE 2014 RETRAITÉ	31 DÉCEMBRE 2015
Charges de restructuration	(2,9)	(3,9)
Dotations nettes de reprises aux provisions sur restructurations	(0,5)	2,6
COÛTS DE RESTRUCTURATION	(3,4)	(1,3)

Sur l'exercice 2015, les coûts de restructuration concernent principalement l'Allemagne et le Royaume-Uni.

VII.15. RÉSULTAT FINANCIER

<i>(en millions d'euros)</i>	31 DÉCEMBRE 2014 RETRAITÉ	31 DÉCEMBRE 2015
Produits de trésorerie et des équivalents de trésorerie	1,0	0,2
Charges de l'endettement financier	(42,5)	(35,3)
COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET	(41,5)	(35,1)
Désactualisation des provisions	(3,9)	(4,3)
Actifs et passifs évalués à la juste valeur par le résultat	(8,0)	8,6
Résultats sur actifs disponibles à la vente ⁽¹⁾	2,5	4,1
Gains nets/pertes nettes sur les prêts et créances	(0,6)	(2,5)
Résultat de change (avant effet des swaps non échus)	7,0	(8,8)
Autres	(0,9)	(4,4)
AUTRES REVENUS ET CHARGES FINANCIERS	(3,9)	(7,3)

⁽¹⁾ Dont dividendes reçus pour 3,3 millions d'euros en 2015 et 2,0 millions d'euros en 2014.

Le coût du financement moyen est de l'ordre 4% en 2015 (4% également en 2014).

Le résultat de change doit s'analyser conjointement avec les actifs et passifs évalués à la juste valeur par le résultat dont l'essentiel porte sur des swaps de change. Net de ces deux éléments, le résultat de change 2015 est une charge de (0,2) million d'euros (charge de -1,0 million d'euros en 2014).

VII.16. IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT

VII.16.1. DÉTAIL DE LA CHARGE FISCALE

L'impôt sur le résultat du Groupe de l'exercice 2015 est un produit qui s'élève à 16,5 millions d'euros et se présente comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	31 DÉCEMBRE 2014 RETRAITÉ	31 DÉCEMBRE 2015
Impôt courant	(14,1)	(21,3)
Impôt différé	5,1	37,8
Charge nette d'impôt différé	19,1	38,2
Perte de valeur sur actif d'impôt différé	(14,0)	(0,4)
IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT	(9,0)	16,5

Le produit d'impôt différé de 37,8 millions d'euros intègre l'activation d'impôts différés actifs non antérieurement reconnus en Suède et la reprise d'impôts différés passifs aux Etats-Unis, à la suite de la dépréciation des marques et licences (voir note VII. 5).

<i>(en millions d'euros)</i>	31 DÉCEMBRE 2014 RETRAITÉ	31 DÉCEMBRE 2015
Groupe fiscal Transdev Group (France)	14,5	3,3
Pays-Bas	(1,8)	(0,6)
Etats-Unis	(9,7)	15,5
Allemagne	(0,1)	1,6
Australie	(2,0)	(9,9)
Portugal	(1,8)	(0,9)
Suède	0,2	10,6
Autres	(8,3)	(3,1)
IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT	(9,0)	16,5

La quasi-totalité des filiales françaises ont opté pour le groupe d'intégration fiscale constitué par Transdev Group SA (convention d'une durée de cinq ans, conclue en 2011). La société Transdev Group SA est seule redevable envers le Trésor Public français de l'impôt courant sur les sociétés calculé sur la base de la déclaration fiscale d'ensemble. L'économie d'impôt susceptible d'en résulter est acquise à Transdev Group SA, société intégrante.

VII.16.2. RAPPROCHEMENT DES TAUX D'IMPOSITION

(en millions d'euros)

	31 DÉCEMBRE 2014 RETRAITÉ	31 DÉCEMBRE 2015
Résultat net des activités poursuivies (a)	48,3	77,8
Résultat des entreprises associées (b)	(2,6)	2,2
Impôts sur le résultat (c)	(9,0)	16,5
Résultat des activités poursuivies avant impôts (d) = (a)-(b)-(c)	59,9	59,1
TAUX D'IMPOSITION THÉORIQUE (e) ⁽¹⁾	34,43%	34,43%
CHARGE D'IMPÔT THÉORIQUE -(d) x (e)	(20,6)	(20,3)
Pertes de valeurs nettes sur goodwill	(2,4)	(1,0)
Différences de taux ⁽²⁾	(1,1)	5,7
Plus et moins-values de cession	4,1	0,2
Impôts sans base	(1,5)	(0,9)
Visibilité fiscale ⁽³⁾	4,5	27,0
Autres éléments	8,0	5,8
IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT (charge d'imposition réelle)	(9,0)	16,5

⁽¹⁾ Le taux d'imposition théorique indiqué est le taux d'impôt français (taux normal de 33,33%, auquel se rajoute la contribution sociale de 3,3%, portant le taux global à 34,43 %, hors contribution additionnelle de 5%).

⁽²⁾ Les différences de taux sont liées à la présence du Groupe dans des pays où les taux d'imposition sont différents du taux d'imposition en France.

⁽³⁾ La visibilité fiscale correspond principalement à l'économie d'impôt générée par l'intégration des filiales dans le groupe fiscal ainsi qu'aux mouvements des impôts différés actifs non appréhendés.

VII.16.3. CONTRÔLES FISCAUX

Dans le cadre de leurs activités courantes, les entités du Groupe en France et à l'étranger font l'objet de contrôles fiscaux réguliers. Le Groupe prend en compte dans son estimation des risques, les charges qui pourraient résulter des conséquences de ces contrôles fiscaux, en fonction de l'analyse technique des positions que le Groupe défend face aux administrations fiscales. L'estimation de ces risques est revue périodiquement, au regard de l'évolution des contrôles et des contentieux.

VII.17. DÉTAIL DES DOTATIONS NETTES AUX AMORTISSEMENTS, PROVISIONS ET PERTES DE VALEUR

Le montant des dotations nettes aux amortissements, provisions et des pertes de valeur de l'exercice 2015 se détaille comme suit :

(en millions d'euros)

	OPÉRATIONNEL	FINANCIER	IMPÔT	ACTIVITÉS NON POURSUIVIES	TOTAL
Dotations nettes aux provisions pour dépréciation d'éléments d'actifs ⁽¹⁾	(8,1)	(3,7)	(0,4)	-	(12,2)
Dotations nettes aux provisions pour risques et charges	(1,6)	0,3	(3,6)	53,5	48,6
Dotations nettes aux provisions courantes et non courantes	(9,7)	(3,4)	(4,0)	53,5	36,4
Dotations aux amortissements et pertes de valeur sur immobilisations corporelles et incorporelles	(269,1)	-	-	0,0	(269,1)
Pertes de valeur sur créances sur cession d'immobilisations	4,9	-	-	-	4,9
Pertes de valeur sur écarts d'acquisition et autres charges résultant de tests de dépréciation	(40,3)	-	-	-	(40,3)
Reprise de badwill	-	-	-	-	-
DOTATIONS NETTES AUX AMORTISSEMENTS, PROVISIONS ET PERTES DE VALEUR	(314,2)	(3,4)	(4,0)	53,5	(268,1)

⁽¹⁾ Les pertes de valeurs sur stocks et créances sont incluses dans la variation du besoin en fonds de roulement au tableau des flux de trésorerie.

Le montant des dotations nettes aux amortissements, provisions et pertes de valeur de (268,1) millions d'euros comprend des dotations aux amortissements pour (273,5) millions d'euros.

Les dotations nettes aux provisions des activités non poursuivies sont liées aux autres provisions pour risques et charges, dont les mouvements sont explicités dans la note VII.12.

VII.18. ACTIFS DÉTENUS EN VUE DE LA VENTE ET ACTIVITÉS NON POURSUIVIES OU CÉDÉES

Au cours de l'exercice 2014, Transdev classait en actifs et passifs détenus en vue de la vente les actifs et passifs de la SNCM. Compte tenu de son caractère d'unité génératrice de trésorerie, son résultat était classé sur la ligne « résultat des activités non poursuivies ». Cette classification a été maintenue jusqu'au 20 novembre 2015, date à laquelle la SNCM a été déconsolidée (voir note VII.3.4).

Au cours de l'exercice 2015, Transdev a classé en actifs et passifs détenus en vue de la vente les actifs et passifs de l'UGT « Israël », qui a été cédée en août 2015. Compte tenu de son caractère d'unité génératrice de trésorerie, le résultat de la période et le résultat de cession ont été classés sur la ligne « résultat des activités non poursuivies ».

Le résultat des activités non poursuivies de l'exercice s'élève à 7 millions d'euros en 2015, contre (47,4) millions d'euros pour l'exercice 2014, qui avait été marqué par d'importantes provisions sur l'UGT « SNCM ».

VII.19. GESTION DU RISQUE DE CRÉDIT

Le risque de crédit provient essentiellement d'une éventuelle incapacité des clients à satisfaire à leurs obligations de règlement. Etant donné la nature de ses activités et de ses clients, Transdev ne considère pas qu'il y ait d'impact potentiel significatif généré par le risque de crédit.

VII.19.1. ANALYSE DES DIFFÉRENTES CATEGORIES DE CLIENTS

Le risque de crédit doit s'analyser différemment sur les actifs financiers opérationnels et sur les créances d'exploitation. Le risque de crédit sur les actifs financiers opérationnels s'apprécie au travers du *rating* des clients majoritairement publics. Le risque sur les autres créances d'exploitation s'apprécie au travers de la dilution du risque et des retards de paiement pour les clients privés et par exception pour les clients publics par une analyse de crédit.

L'analyse du risque de crédit clients du Groupe peut être appréhendée au travers des quatre catégories suivantes (clients publics-autorité délégente, clients privés-particuliers, clients entreprises et clients publics autres) :

	NOTE	31 DÉCEMBRE 2015	CLIENTS PUBLICS - AUTORITÉ DÉLÉGANTE	CLIENTS PUBLICS - AUTRES	CLIENTS PRIVÉS - PARTICULIERS	CLIENTS PRIVÉS - ENTREPRISES ET AUTRES CONTREPARTIES
<i>(en millions d'euros)</i>						
Actifs financiers opérationnels non courants et courants	VII.8.1	252,1	252,1	-	-	-
Créances clients nettes	VII.10.2	823,1	489,4	85,3	16,2	232,2
Autres créances opérationnelles nettes		181,7	69,2	34,1	10,6	67,8
Créances financières non courantes nettes	VII.8.2	52,1	0,2	0,2	-	51,7
Créances financières courantes nettes	VII.8.2	17,7	1,5	3,7	0,1	12,4
Autres actifs financiers non courants (hors créances financières)	VII.8.2	23,2	13,7	1,2	0,2	8,1
Autres actifs financiers courants (hors créances financières)	VII.8.2	25,2	0,1	0,1	-	25,0
TOTAL		1 375,1	826,2	124,6	27,1	397,2

Environ 69% de l'encours client est actuellement lié à des contreparties publiques (autorité délégente et clients publics).

Il n'existe pas de concentration notable du risque de crédit compte tenu de la très grande dispersion géographique des activités.

VII.19.2. ANTÉRIORITÉ DES ACTIFS NON DÉPRÉCIÉS ET ÉCHUS

L'antériorité des actifs non dépréciés et échus se présente de la manière suivante au 31 décembre 2015 :

(en millions d'euros)	NOTE	31 DÉCEMBRE 2015			MONTANT DES ACTIFS ÉCHUS NON DÉPRÉCIÉS			
		VALEUR BRUTE	Pertes DE VALEUR	VALEUR NETTE	MONTANT DES ACTIFS NON ÉCHUS	ECHUS 0-6 MOIS	ECHUS 6-12 MOIS	ECHUS > 1 AN
Actifs financiers opérationnels non courants et courants	VII.8.1	252,1	-	252,1	252,1	-	-	-
Créances clients	VII.10.2	879,6	(56,5)	823,1	679,8	129,3	6,7	7,3
Autres créances opérationnelles		187,1	(5,4)	181,7	158,2	15,2	0,8	7,5
Créances financières non courantes	VII.8.2	52,5	(0,4)	52,1	52,1	-	-	-
Créances financières courantes	VII.8.2	23,9	(6,2)	17,7	17,5	0,1	-	0,1
Autres actifs financiers non courants (hors créances financières)	VII.8.2	23,2	-	23,2	23,2	-	-	-
Autres actifs financiers courants (hors créances financières)	VII.8.2	25,2	-	25,2	25,0	-	-	0,2
TOTAL		1 443,6	(68,5)	1 375,1	1 207,9	144,6	7,5	15,1

VII.20. GESTION DU RISQUE DE MARCHÉ - INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

Pour réduire et gérer son exposition aux risques de variation des taux d'intérêt, des cours de change et des cours des matières premières, Transdev a recours à des instruments dérivés qualifiés ou non de couverture. L'intégralité de ces dérivés est comptabilisée à la juste valeur dans l'état de la situation financière consolidée.

Au 31 décembre 2015, la juste valeur dans l'état de la situation financière consolidée des instruments dérivés est la suivante :

(en millions d'euros)	31 DÉCEMBRE 2014 RETRAITÉ	31 DÉCEMBRE 2015	DÉTAIL PAR NATURE AU 31 DÉCEMBRE 2015		
			INSTRUMENTS DÉRIVÉS DE TAUX	INSTRUMENTS DÉRIVÉS DE CHANGE	INSTRUMENTS DÉRIVÉS DE MATIÈRES PREMIÈRES
Actif - part courante					
- Couverture de flux de trésorerie	-	-	-	-	-
- Dérivés non qualifiés de couverture	0,1	1,5	-	1,5	-
Actif - part non courante					
- Couverture de flux de trésorerie	-	-	-	-	-
- Dérivés non qualifiés de couverture	-	-	-	-	-
Passif - part courante					
- Couverture de flux de trésorerie	13,4	13,6	-	-	13,6
- Dérivés non qualifiés de couverture	9,3	2,2	-	2,2	-
Passif - part non courante					
- Couverture de flux de trésorerie	6,5	5,8	0,1	-	5,7
- Dérivés non qualifiés de couverture	4,3	3,6	3,6	-	-
TOTAL	(33,4)	(23,7)	(3,7)	(0,7)	(19,3)

VII.20.1. GESTION DU RISQUE SUR MATIÈRES PREMIÈRES

Afin de garantir une évolution maîtrisée du prix du carburant, une politique de couverture « carburant » est mise en place sur les contrats dont l'indexation n'est pas jugée adéquate ou pour couvrir des engagements contractuels. Le Groupe a recours soit à des contrats d'achats fermes de carburant soit à des instruments dérivés, dont les caractéristiques (notionnel, maturité) ont été définies en fonction des besoins prévisionnels de carburant (sur la base de commandes fermes, ou de projection de flux hautement probables). Ces dérivés sont des *swaps* conclus en devise locale, venant fixer le prix d'achat à terme des carburants.

Ces produits dérivés ont été analysés dans le cadre de la norme IAS 39 « Instruments financiers : comptabilisation et évaluation » et qualifiés d'instruments de couverture (couverture de flux de trésorerie). Les impacts de ces instruments dérivés sur la performance et sur la situation financière sont présentés dans le tableau ci-dessous :

DÉRIVÉS DE COUVERTURE DE FLUX DE TRÉSORERIE						RÉSULTAT DE L'EXERCICE				
NATURE <i>(en millions d'euros)</i>	UNITÉ	NOMINAL AU 31 DÉCEMBRE 2015				RECYCLAGE DE RÉSERVES DE JUSTE VALEUR À RÉSULTAT	RÉSULTAT, PART INEFFICACE	TOTAL RÉSULTAT	RÉSERVES DE JUSTE VALEUR (NETTES D'IMPÔT)	JUSTE VALEUR DANS L'ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE CONSOLIDÉE
		TOTAL	< 1 AN	> 1 AN ET < 5 ANS	> 5 ANS					
Swaps	Tonne, EUR	50 911	39 747	11 164	-	(9,6)	-	(9,6)	(8,1)	(9,9)
Swaps	Tonne, GBP	9 084	6 855	2 229	-	(1,8)	-	(1,8)	(1,6)	(2,0)
Swaps	Tonne, AUD	25 590	10 236	15 354	-	(2,5)	-	(2,5)	(5,2)	(7,4)
TOTAL		85 585	56 838	28 747	-	(13,9)	-	(13,9)	(14,9)	(19,3)

VII.20.2. GESTION DU RISQUE DE CHANGE

Risque de change lié au financement des filiales étrangères

Le Groupe est principalement financé par Veolia et la Caisse des Dépôts, en euros. Transdev a mis en place des *swaps* de change prêteurs euros/emprunteurs de la devise servant au financement des filiales étrangères. Ces *swaps* ont été analysés dans le cadre de la norme IAS 39 et n'ont pas été qualifiés d'instruments de couverture ; la réévaluation des financements en devises accordés aux filiales et les variations de valeur des *swaps* sont enregistrées de façon concomitante en résultat.

Les impacts sur le résultat et sur la situation financière de ces instruments dérivés de change sont présentés dans le tableau ci-dessous :

NATURE <i>(en millions d'euros)</i>	DÉRIVÉS NON QUALIFIÉS DE COUVERTURE		RÉSULTAT DE LA PÉRIODE	JUSTE VALEUR DANS L'ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE CONSOLIDÉE
	NOMINAL AU 31 DÉCEMBRE 2015 (EN MILLIONS DE DEVISES)	< 1 AN		
Swap EUR/CAD	51,0	51,0	1,1	0,5
Swap EUR/SEK	625,0	625,0	(0,1)	(0,9)
Swap EUR/USD	310,0	310,0	6,5	(1,0)
Swap EUR/GBP	30,0	30,0	0,9	0,7
Swap EUR/AUD	15,0	15,0	-	-
Swap EUR/ILS	-	-	0,2	-
TOTAL			8,6	(0,7)

Risque de change transactionnel

Le Groupe est peu exposé au risque de change transactionnel. En effet, les activités du Groupe sont réalisées par des filiales qui opèrent dans leur propre pays et dans leur propre devise. Leur exposition au risque de change est donc naturellement limitée.

Risque de conversion

Transdev supporte un risque de conversion des informations financières de ses filiales au niveau des comptes consolidés. Les principales devises concernées sont le dollar américain, le dollar australien et la couronne suédoise.

Le tableau ci-dessous récapitule la sensibilité de certains agrégats du compte de résultat consolidé du Groupe à une variation de plus ou moins 10% des parités de change face à l'euro, liée à la conversion des comptes des filiales libellés en devises étrangères :

(en millions d'euros)	CONTRIBUTION AUX COMPTES CONSOLIDÉS					TOTAL	SENSIBILITÉ À UNE VARIATION DES QUATRE PRINCIPALES DEVISES FACE À L'EURO	
	EURO	DOLLAR AMÉRICAIN	DOLLAR AUSTRALIEN	COURONNE SUÉDOISE	AUTRES DEVISES		APPRÉCIATION EURO + 10%	DÉPRÉCIATION EURO - 10%
Produit des activités ordinaires	4 386,2	1 104,8	406,8	334,7	401,8	6 634,3	184,6	(184,6)
Résultat opérationnel après quote-part de résultat net dans les entités mises en équivalence	86,0	(40,7)	28,2	24,1	6,1	103,7	1,2	(1,2)
Résultat net	55,9	(36,0)	16,6	32,2	16,1	84,8	1,3	(1,3)

VII.20.3. GESTION DU RISQUE DE TAUX D'INTÉRÊT

La structure de financement du Groupe expose naturellement celui-ci aux risques de variations de taux d'intérêt. Ainsi, les dettes à taux variables impactent les résultats financiers en fonction de l'évolution des taux d'intérêt.

Les impacts sur le résultat et sur la situation financière des instruments dérivés de taux d'intérêt sont présentés dans le tableau ci-dessous :

(en millions d'euros)	INSTRUMENTS						RÉSULTAT DE L'EXERCICE					JUSTE VALEUR DANS L'ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE CONSOLIDÉE
	NATURE	UNITÉ	NOMINAL AU 31 DÉCEMBRE 2015				RECYCLAGE DE RÉSERVES DE JUSTE VALEUR À RÉSULTAT	RÉSULTAT, PART INEFFICACE	RÉSULTAT DES INSTRUMENTS NON QUALIFIÉS	TOTAL RÉSULTAT	RÉSERVES DE JUSTE VALEUR (NETTES D'IMPÔT)	
			TOTAL	< 1 AN	> 1 AN ET < 5 ANS	> 5 ANS						
Dérivés non qualifiés de couverture	Swap de taux	EUR	18,8	3,0	4,2	11,6	-	-	0,7	0,7	-	(3,6)
Couverture de flux de trésorerie	Swap de taux	EUR	15,3	6,5	8,8	-	(0,2)	-	-	(0,2)	(0,1)	(0,1)
TOTAL			34,1	9,5	13,0	11,6	(0,2)	-	0,7	0,5	(0,1)	(3,7)

A structure d'endettement financier net au 31 décembre 2015 et politique de gestion constantes, une variation des taux d'intérêt de 1% impacterait le résultat financier d'environ 7 millions d'euros (via le coût de la dette après couverture du Groupe).

VII.21. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES RELATIVES AUX ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS

Les principes de détermination des justes valeurs sont présentés en note VII.1.22.

La juste valeur des prêts et créances est très proche de la valeur dans l'état de la situation financière consolidée.

Au 31 décembre 2015, les seuls actifs et/ou passifs financiers faisant l'objet d'accords de compensation globale exécutoire sont les dérivés gérés dans le cadre de contrats FBF et ISDA. Ces instruments ne sont compensables qu'en cas de défaut d'une des parties au contrat. Ils ne sont par conséquent pas compensés comptablement.

VII.21.1. ACTIFS FINANCIERS

Le tableau ci-dessous présente la valeur nette comptable et la juste valeur des actifs financiers du Groupe, regroupés selon les catégories définies par la norme IFRS 7, aux 31 décembre 2015.

		AU 31 DÉCEMBRE 2015					
		VALEUR DANS L'ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE CONSOLIDÉE	CATÉGORIES D'ACTIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR			MODE DE DÉTERMINATION DE LA JUSTE VALEUR	
(en millions d'euros)	NOTE	TOTAL	ACTIFS DISPONIBLES À LA VENTE	PRÊTS ET CRÉANCES	ACTIFS À LA JUSTE VALEUR PAR LE COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ SUR OPTION	INSTRUMENTS DÉRIVÉS	
Titres de participations non consolidés ⁽¹⁾	VII.8.2	28,7	28,7	-	-	-	
Actifs financiers opérationnels courants et non courants	VII.8.1	252,1	-	252,1	-	-	
Autres actifs financiers non courants	VII.8.2	75,3	-	75,3	-	-	
Instruments dérivés non courants et courants - actifs	VII.20	1,5	-	-	-	1,5	Niveau 2
Créances clients	VII.10.2	823,1	-	823,1	-	-	
Autres créances d'exploitation courantes	VII.10.2	314,9	-	314,9	-	-	
Autres actifs financiers courants	VII.8.2	42,9	-	18,9	24,0	-	Niveau 1
Trésorerie et équivalents de trésorerie	VII.13.1	195,0	-	-	195,0	-	Niveau 2
TOTAL		1 733,5	28,7	1 484,3	219,0	1,5	

⁽¹⁾ Les titres de participation non consolidés sont principalement évalués au coût.

VII.21.2. PASSIFS FINANCIERS

Le tableau ci-dessous présente la valeur nette comptable et la juste valeur des passifs financiers regroupés selon les catégories définies par la norme IFRS 7, aux 31 décembre 2015.

		AU 31 DÉCEMBRE 2015					
		VALEUR DANS L'ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE CONSOLIDÉE	CATÉGORIES DE PASSIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR			MODE DE DÉTERMINATION DE LA JUSTE VALEUR	
(en millions d'euros)	NOTE	TOTAL	DETTES AU COÛT AMORTI	PASSIFS À LA JUSTE VALEUR PAR LE COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ	PRÊTS ET CRÉANCES	INSTRUMENTS DÉRIVÉS	
Emprunts et autres passifs financiers							
Dettes financières non courantes	VII.13.1	864,0	864,0	-	-	-	
Dettes financières courantes	VII.13.1	45,9	45,9	-	-	-	
Trésorerie passive	VII.13.1	21,4	-	21,4	-	-	Niveau 2
Instruments dérivés non courants et courants - passifs	VII.20	25,2	-	-	-	25,2	Niveau 2
Dettes fournisseurs	VII.10.3	525,7	-	-	525,7	-	
Autres dettes d'exploitation	VII.10.3	1 036,2	-	-	1 036,2	-	
TOTAL		2 518,4	909,9	21,4	1 561,9	25,2	

VII.22. ENGAGEMENTS SOCIAUX

Le Groupe a mis en place au profit de ses collaborateurs, en fonction de l'environnement réglementaire et des accords collectifs, des régimes de retraite à contributions définies, des régimes de retraite à prestations définies (d'entreprise ou multi-employeurs) et d'autres avantages postérieurs à l'emploi.

VII.22.1. DÉTAIL DE LA PROVISION AU BILAN

(en millions d'euros)	FRANCE ⁽¹⁾	PAYS-BAS	ETATS-UNIS	ROYAUME-UNI	AUTRES	TOTAL
Retraites supplémentaires et préretraites (hors couverture médicale)	-	9,0	22,9	19,3	22,9	74,1
Indemnités de fin de carrière	52,6	-	-	-	4,3	56,9
Couverture médicale des retraités	-	0,8	-	-	-	0,8
Autres avantages postérieurs à l'emploi	0,4	-	-	-	4,3	4,7
Total avantages postérieurs à l'emploi	53,0	9,8	22,9	19,3	31,5	136,5
Médailles du travail	6,0	2,2	-	-	0,6	8,8
Autres avantages long terme	-	2,1	1,5	-	13,7	17,3
Total autres avantages long terme	6,0	4,3	1,5	-	14,3	26,1
PROVISIONS POUR ENGAGEMENTS SOCIAUX AU 31 DÉCEMBRE 2015	59,0	14,1	24,4	19,3	45,8	162,6

⁽¹⁾ L'activité « France » reportée n'inclut pas les activités réalisées en France par les Lignes Internationales, ni la holding (colonne « autres »).

VII.22.2. RÉGIMES À CONTRIBUTIONS DÉFINIES

Comme décrit en note VII.1.16, les régimes à contributions (ou cotisations) définies désignent les plans pour lesquels le Groupe (ou une entité du Groupe) paye une contribution déterminée à une entité séparée et qui l'exonère de tout paiement éventuel complémentaire. Ces obligations sont reconnues en charges lorsqu'elles sont dues.

Les régimes obligatoires de base dans les différents pays d'implantation du Groupe sont généralement des régimes à contributions définies. Dans certaines filiales, des régimes supplémentaires à contributions définies ont été mis en place. Les dépenses effectuées par le Groupe au titre de ces dépenses représentent 61 millions d'euros environ (57 millions en 2014).

VII.22.3. RÉGIMES À PRESTATIONS DÉFINIES D'ENTREPRISE

Certaines sociétés du Groupe ont mis en place des régimes à prestations définies (principalement des retraites complémentaires, et des indemnités de fin de carrière) et/ou offrent d'autres avantages postérieurs à l'emploi.

L'évaluation de ces engagements se traduit par la notion de DBO (*defined benefit obligation*) ou valeur actualisée de l'obligation. Ces engagements de décaissements futurs peuvent être partiellement ou intégralement financés (via des « actifs des régimes »).

Régimes non financés

Les régimes non financés sont essentiellement des régimes d'indemnités de départ à la retraite et de couverture médicale postérieure à l'emploi dont les droits ne sont acquis que si l'employé est dans le Groupe au moment de son départ à la retraite. Une provision est comptabilisée, sans obligation de préfinancement puisque le paiement des prestations reste aléatoire. Parfois, des fonds ont été placés dans des organismes extérieurs (compagnies d'assurance par exemple) mais sans aucune obligation de financement futur.

En France, la quasi-totalité de la dette actuarielle correspond aux indemnités légales de départ à la retraite versées en une seule fois. Ces indemnités représentent un multiple du dernier salaire en fonction de l'ancienneté et sont obligatoirement payées au départ en retraite des salariés, en application de la convention collective. Les deux principales conventions collectives appliquées en France sont la Convention Collective des Transports Publics Urbains (CCN-3099) et la Convention Collective des Transports Routiers (CCN-3085).

Régimes financés

Les régimes financés sont essentiellement des régimes de retraite situés aux Etats-Unis et au Royaume-Uni. Ces obligations sont préfinancées par des cotisations versées par les filiales du Groupe et par les employés à des fonds externes constituant des entités légales séparées dont les investissements sont soumis aux fluctuations des marchés financiers.

Etats-Unis

Aux Etats-Unis, les plans à prestations définies concernent essentiellement des engagements de retraite sur un contrat, gérés au travers d'un fonds de pension. L'ensemble des droits acquis sur ce contrat (calculés sur le salaire et le nombre d'années d'ancienneté dans le Groupe) a été figé : les bénéficiaires encore en activité n'acquièrent plus de droits.

Royaume-Uni

Au Royaume-Uni, les obligations du Groupe sont gérées, pour l'essentiel, au sein de fonds de pension. Chaque fonds est administré par un Conseil Indépendant (ou *Trustees*), composé de représentants des filiales du Groupe, des employés et retraités et parfois d'experts indépendants.

En 2010, l'ensemble des droits acquis (calculés sur le salaire et le nombre d'années d'ancienneté dans le Groupe) a été figé : les bénéficiaires encore en activité n'acquièrent plus de droits.

Exposition au risque

Les principaux risques auxquels le Groupe est exposé au travers des fonds de pension au Royaume-Uni et en Amérique du Nord sont les suivants : volatilité des actifs des régimes, variation des taux obligataires et longévité.

Engagements relatifs aux régimes de retraites à prestations définies et aux autres avantages postérieurs à l'emploi

Les tableaux ci-dessous présentent les engagements relatifs aux régimes de retraite à prestations définies (voir note VII.1.16) et aux avantages postérieurs à l'emploi. Ils excluent, par définition, les régimes de retraite à cotisations définies et les régimes de retraite multi-employeurs et notamment le SPOV aux Pays-Bas (voir note VII.22.4).

Hypothèses actuarielles

Les hypothèses actuarielles utilisées pour les calculs varient selon les pays où sont mis en place les plans.

	31 DÉCEMBRE 2014	31 DÉCEMBRE 2015
Taux d'actualisation		
Zone euro	1,7%	2,0%
Etats-Unis	4,0%	4,2%
Royaume-Uni	3,4%	3,6%
Taux d'inflation		
Zone euro	1,6%	1,6%
Etats-Unis	2,5%	2,5%
Royaume-Uni ⁽¹⁾	3,0%/2,0%	3,0%/2,0%
Taux de croissance des rémunérations (hors régime SPOV)	2,4%	2,3%

⁽¹⁾ RPI/RCI

Evolution de l'engagement (DBO – *defined benefit obligation*) et des actifs des régimes

Evolution des engagements

(en millions d'euros)

	31 DÉCEMBRE 2014			31 DÉCEMBRE 2015		
	RÉGIMES NON FINANCÉS	RÉGIMES FINANCÉS	TOTAL	RÉGIMES NON FINANCÉS	RÉGIMES FINANCÉS	TOTAL
Valeur actualisée de l'obligation en début d'exercice	153,2	152,1	305,3	152,2	189,2	341,4
Coût des services rendus de la période	6,3	0,7	7,0	4,9	1,0	5,9
Intérêts sur la dette actuarielle	4,8	6,5	11,3	1,8	6,9	8,7
Acquisitions	0,2	-	0,2	1,6	-	1,6
Cessions	(0,8)	(4,4)	(5,2)	(66,3)	-	(66,3)
Réductions/liquidations	(7,7)	-	(7,7)	(0,2)	0,2	-
Perte actuarielle (gain actuariel)	10,1	29,5	39,6	0,9	(10,7)	(9,8)
<i>Dont pertes (gains) actuarielles sur expérience</i>	(0,9)	2,1	1,2	3,6	1,9	5,5
<i>Dont pertes (gains) actuarielles sur hypothèses démographiques</i>	0,5	5,0	5,5	0,1	(4,7)	(4,6)
<i>Dont pertes (gains) actuarielles sur hypothèses financières</i>	10,5	22,4	32,9	(2,8)	(7,9)	(10,7)
Prestations versées	(12,8)	(7,7)	(20,5)	(7,1)	(13,9)	(21,0)
Modifications de plans	-	-	-	0,4	-	0,4
Autres (dont effets de change)	(1,1)	12,5	11,4	0,4	14,8	15,2
Valeur actualisée de l'obligation en fin d'exercice (1)	152,2	189,2	341,4	88,6	187,5	276,1
Evolution des actifs des régimes						
Valeur vénale des actifs des régimes en début d'exercice	3,1	118,3	121,4	2,2	132,6	134,8
Rendement réel des actifs	0,1	11,4	11,5	-	1,5	1,5
<i>Dont produits d'intérêt sur les actifs</i>	0,1	5,2	5,3	-	5,0	5,0
<i>Dont gains actuariels (pertes)</i>	-	6,2	6,2	-	(3,5)	(3,5)
Cotisations employeurs	0,2	4,8	5,0	0,5	7,8	8,3
Acquisitions	0,1	-	0,1	-	-	-
Cessions	-	(3,5)	(3,5)	-	-	-
Prestations versées	(1,2)	(7,7)	(8,9)	(0,7)	(13,9)	(14,6)
Autres (dont effets de change)	(0,1)	9,3	9,2	-	9,8	9,8
Valeur vénale des actifs des régimes en fin d'exercice (2)	2,2	132,6	134,8	2,0	137,8	139,8
Couverture financière (a) = (2) - (1)	(150,0)	(56,6)	(206,6)	(86,6)	(49,7)	(136,3)
Plafonnement d'actifs (b)	0,4	-	0,4	0,3	-	0,3
MONTANT NET DES DROITS (- a + b)	150,4	56,6	207,0	86,9	49,7	136,6
Provisions	84,3	56,6	140,9	86,8	49,7	136,5
Droits des sociétés en activité discontinuée	67,1	-	67,1	-	-	-
Autres	(1,0)	-	(1,0)	0,1	-	0,1

Actifs des régimes

Pour 2016, la contribution à la couverture des régimes à prestations définies devrait être de l'ordre de 4 millions d'euros. Le taux de rendement réel des actifs sur l'exercice 2015 est de l'ordre de 1,1%.

L'allocation moyenne des actifs des régimes du Groupe est la suivante :

	31 DÉCEMBRE 2014	31 DÉCEMBRE 2015
Actions	45,0%	43,5%
Obligations d'Etat	8,1%	7,9%
Obligations <i>corporate</i>	28,7%	30,0%
Actifs cotés	81,8%	81,4%
Immobilier	0,8%	0,8%
Fonds général d'assureur	12,8%	14,2%
Autres	4,6%	3,6%
Actifs non cotés	18,2%	18,6%
Liquidités	0,0%	0,0%

Evolution des droits à remboursement

(en millions d'euros)

	31 DÉCEMBRE 2014	31 DÉCEMBRE 2015
Valeur vénale des droits à remboursement en début d'exercice	35,8	33,1
Produits d'intérêts sur les droits à remboursement	1,1	0,4
Gains/pertes actuariels	-	3,2
Remboursements versés	(4,5)	(7,9)
Autres	0,7	(19,9)
VALEUR VÉNALE DES DROITS À REMBOURSEMENT EN FIN D'EXERCICE ⁽¹⁾	33,1	8,9

⁽¹⁾ Y compris, pour l'exercice 2014, les droits à remboursement des activités non poursuivies (reclassés en actifs destinés à la vente).

Les droits à remboursement concernent la part des droits des salariés au titre des engagements postérieurs à l'emploi correspondant à la période effectuée avec l'employeur précédent ou lorsque le contrat d'exploitation stipule que les droits des salariés au titre de ces engagements sont remboursés par un tiers.

Coût net des avantages postérieurs à l'emploi

(en millions d'euros)	31 DÉCEMBRE 2014			31 DÉCEMBRE 2015		
	RÉGIMES NON FINANCÉS	RÉGIMES FINANCÉS	TOTAL	RÉGIMES NON FINANCÉS	RÉGIMES FINANCÉS	TOTAL
Coût des services rendus de la période	(6,3)	(0,7)	(7,0)	(4,9)	(1,0)	(5,9)
Intérêts sur la dette actuarielle	(4,8)	(6,5)	(11,3)	(1,8)	(6,9)	(8,7)
Produits d'intérêts sur les actifs des régimes	0,1	5,2	5,3	-	5,0	5,0
Produits d'intérêts sur les droits à remboursement	0,7	0,4	1,1	-	0,4	0,4
Réductions/liquidations	7,7	-	7,7	0,2	(0,2)	-
Modifications de plans	-	-	-	(0,4)	-	(0,4)
Autres	0,6	(0,5)	0,1	(0,5)	(1,1)	(1,6)
Coût net des avantages postérieurs à l'emploi au compte de résultat consolidé ⁽¹⁾	(2,0)	(2,1)	(4,1)	(7,4)	(3,8)	(11,2)
Ecarts actuariels sur actifs des régimes	(0,1)	6,2	6,1	-	(3,5)	(3,5)
Ecarts actuariels sur expérience	(0,9)	(2,2)	(3,1)	(3,6)	(1,9)	(5,5)
Ecarts actuariels sur hypothèses démographiques	(0,5)	(5,0)	(5,5)	(0,1)	4,7	4,6
Ecarts actuariels sur hypothèses financières	(7,7)	(22,4)	(30,1)	2,8	7,9	10,7
Ecarts actuariels sur droits à remboursement	-	-	-	3,2	-	3,2
Autres	0,5	-	0,5	-	-	-
Coût net des avantages postérieurs à l'emploi impactant les autres éléments du résultat global ⁽¹⁾	(8,7)	(23,4)	(32,1)	2,3	7,2	9,5
TOTAL ⁽¹⁾	(10,7)	(25,5)	(36,2)	(5,1)	3,4	(1,7)

⁽¹⁾ Y compris, pour 2014, le coût net des avantages des activités non poursuivies.

Les coûts comptabilisés au compte de résultat sont enregistrés en résultat opérationnel, à l'exception de la charge d'intérêts nette, qui est enregistrée en résultat financier.

Sensibilité de la valeur actualisée de l'obligation et du coût des services rendus de la période

La dette actuarielle du Groupe est particulièrement sensible aux taux d'actualisation et d'augmentation des salaires.

Ainsi, une hausse de 0,5% du taux d'actualisation diminuerait la valeur actualisée de l'obligation du Groupe d'environ 16 millions d'euros et le coût des services rendus de l'année suivante de 0,4 million d'euros. Une baisse de 0,5% du taux d'actualisation augmenterait la valeur actualisée de l'obligation de 18 millions d'euros et le coût des services rendus de l'année suivante de 0,2 million d'euros.

Par ailleurs, une hausse de 0,5% du taux d'augmentation des salaires accroîtrait la valeur actualisée de l'obligation du Groupe d'environ 3 millions d'euros.

VII.22.4. RÉGIMES MULTI-EMPLOYEURS

Dans le cadre d'accords collectifs, certaines sociétés du Groupe participent à des régimes de retraite multi-employeurs à prestations définies.

Cas général

Les principaux plans multi-employeurs se trouvent majoritairement aux Pays-Bas, aux Etats-Unis et en Suède. La dépense correspondante enregistrée en compte de résultat consolidé est égale aux cotisations de l'année ; elle est de l'ordre de 13 millions d'euros en 2015 (environ 12 millions d'euros en 2014), ce qui n'inclut pas la contribution au plan SPOV aux Pays-Bas (cf. infra).

Cas particulier : régime SPOV aux Pays-Bas

Le Groupe participe également à un régime à prestations définies multi-employeurs au travers de ses filiales aux Pays-Bas. Il s'agit du régime de retraite multi-employeurs SPOV (*Stichting Pensioenfonds Openbaar Vervoer*). La pension de retraite est basée sur un pourcentage du salaire de référence moyen de la carrière par année d'ancienneté.

Le SPOV est un fonds de pension, non obligatoire, ouvert aux entreprises relevant de la Convention Collective Nationale du Transport Public aux Pays-Bas. 26 entreprises étaient adhérentes à fin 2015. Les salariés éligibles des sociétés du groupe Transdev adhérentes acquièrent des droits à partir de 21 ans sur la base de 1,875% du salaire de référence par année de service (taux 2015).

Un conseil d'administration composé de représentants des employeurs et des salariés régit la gouvernance du fonds. Il s'appuie sur des comités d'experts. La situation financière du fonds de pension est évaluée par la Banque Centrale Néerlandaise et l'Autorité des Marchés Financiers locale.

Au 31 décembre 2015,

- les actifs de couverture (à 100%) s'élèvent à 3,4 milliards d'euros. Ils sont principalement constitués d'actions (35%), d'obligations d'Etat (28%) et de valeurs immobilières (9%).
- la valeur actualisée de l'obligation dans le référentiel IFRS est estimée à 3,2 milliards d'euros (à 100%) ; dans le référentiel comptable local, la valeur actualisée de l'obligation est de l'ordre de 3,3 milliards d'euros.

Dans les deux référentiels comptables, le plan présente un surplus. Comme le Groupe n'a aucun droit sur ce surplus, aucun actif n'est reconnu dans l'état de la situation financière consolidée (plafonnement d'actif).

Les hypothèses économiques retenues pour le calcul de l'obligation dans le référentiel IFRS sont les suivantes :

- taux d'actualisation de 2 %,
- taux d'indexation des retraites de 0,4% ; le taux d'indexation des pensions est conditionné à la situation financière du SPOV et les employeurs n'ont pas d'obligation d'accroître leurs contributions au fonds.

Les filiales du Groupe aux Pays-Bas contribuent au fonds pour environ 52% à fin 2015. La contribution du Groupe au SPOV concerne principalement les salariés de l'activité Transport Public, activité dont la durée dépend du renouvellement des contrats ; quand un contrat est perdu au profit d'un autre opérateur, les engagements du Groupe envers les salariés qui sont transférés au nouvel opérateur font également l'objet d'un transfert et le Groupe n'a plus aucune obligation quant aux anciens bénéficiaires.

Le coût des services rendus s'élève à 34,8 millions d'euros en 2015, ce qui correspond à la contribution de l'employeur.

VII.23. CONTRATS DE LOCATION SIMPLE

Le groupe Transdev a conclu des contrats de type location simple et location financement, essentiellement sur du matériel roulant. La location financement est décrite dans la note VII.13.

VII.23.1. PAIEMENTS MINIMUMS FUTURS

(en millions d'euros)

	LOCATION SIMPLE
2016	337,4
2017-2018	477,9
2019-2020	315,9
2021 et années suivantes	303,0
TOTAL MINIMUM DES PAIEMENTS FUTURS	1 434,2

VII.23.2. LOYERS DUS AU TITRE DE LA PÉRIODE

(en millions d'euros)

	31 DÉCEMBRE 2014 RETRAITÉ	31 DÉCEMBRE 2015
Loyers minimaux comptabilisés en charge de la période	(391,5)	(397,3)
Loyers conditionnels comptabilisés en charge de la période	-	-
TOTAL LOYERS DUS AU TITRE DE LA PÉRIODE ⁽¹⁾	(391,5)	(397,3)

⁽¹⁾ Dont aucune activité non poursuivie au 31 décembre 2015 (-11,3 millions d'euros au 31 décembre 2014).

VII.23.3. CLAUSE DE PARENTÉ LIÉE AU GROUPE VEOLIA

Certains contrats de location simple de matériel roulant contiennent des clauses d'exigibilité anticipée en cas de perte de contrôle direct ou indirect de Veolia sur Transdev Ile-de-France SA. En fonction de l'évolution du périmètre du Groupe, des discussions seront engagées avec les loueurs et leurs banques prêteuses pour amender les contrats afin de prendre en compte la composition de l'actionnariat de Transdev Group SA. Pour un contrat représentant des loyers futurs de 22,8 millions d'euros à fin 2015, Veolia Verkher Regio GmbH a reçu, en 2013, une lettre de réservation de droits de la part du loueur.

VII.23.4. « ENTITÉS STRUCTURÉES »

Le Groupe a mis en place des contrats de location simple pour son activité ferroviaire en Allemagne. Certains de ces contrats sont portés par des « entités structurées » détenues par des tiers. Le Groupe a mené des travaux d'analyse de ces montages qui ont conclu à l'absence de contrôle de la part de Transdev. Les engagements relatifs à ces contrats sont limités aux engagements de location simple et figurent dans le tableau de la note VII.23.1.

VII.24. ENGAGEMENTS HORS BILAN ET SURETÉS RÉELLES

VII.24.1. ENGAGEMENTS HORS BILAN DONNÉS ET REÇUS

Engagements et garanties donnés

(en millions d'euros)	31 DÉCEMBRE 2014 RETRAITÉ	31 DÉCEMBRE 2015	ÉCHÉANCE		
			< 1 AN	ENTRE 1 ET 5 ANS	> 5 ANS
Garanties opérationnelles y compris <i>performance bonds</i>	721,3	672,1	241,5	284,6	146,0
Obligations d'investissement industriel et d'achat	35,0	61,9	38,9	23,0	-
Autres engagements opérationnels donnés	61,9	53,0	49,5	2,7	0,8
Engagements liés aux activités opérationnelles	818,2	787,0	329,9	310,3	146,8
Garanties de passif	53,5	57,2	-	39,3	17,9
Obligations d'achat et de vente	0,6	-	-	-	-
Engagements liés au périmètre du Groupe	54,1	57,2	-	39,3	17,9
Lettres de crédit	96,6	121,6	38,9	82,7	-
Autres engagements de financement	-	2,2	-	-	2,2
Engagements liés au financement	96,6	123,8	38,9	82,7	2,2
TOTAL ENGAGEMENTS DONNÉS ⁽¹⁾	968,9	968,0	368,8	432,3	166,9

⁽¹⁾ Dont aucune activité non poursuivie au 31 décembre 2015 (2,0 millions d'euros au 31 décembre 2014).

Engagements et garanties reçus

(en millions d'euros)	31 DÉCEMBRE 2014 RETRAITÉ	31 DÉCEMBRE 2015	ÉCHÉANCE		
			< 1 AN	ENTRE 1 ET 5 ANS	> 5 ANS
Garanties opérationnelles	49,3	37,4	17,7	16,9	2,8
Engagements liés aux activités opérationnelles	49,3	37,4	17,7	16,9	2,8
Garanties de passif	0,2	0,6	0,1	0,5	-
Autres garanties liées aux variations de périmètre	-	-	-	-	-
Engagements liés au périmètre du Groupe	0,2	0,6	0,1	0,5	-
TOTAL ENGAGEMENTS REÇUS ⁽¹⁾	49,5	38,0	17,8	17,4	2,8

⁽¹⁾ Dont aucune activité non poursuivie au 31 décembre 2015 (0,6 million d'euros au 31 décembre 2014).

Garanties opérationnelles

On entend par garantie opérationnelle ou d'exploitation, tout engagement non lié à des opérations de financement requis au titre de contrats ou marchés et en général dans le cadre de l'exploitation et de l'activité des sociétés du Groupe. On compte parmi ces garanties des engagements de type cautions de soumission sur appels d'offres, cautions de restitution d'acomptes, garanties de bonne fin d'exécution ou de performance dans le cadre de la conclusion de contrats ou de concessions.

Obligations d'investissement et d'achat

Il s'agit des engagements irrévocables liés à l'acquisition d'actifs opérationnels. Les obligations d'investissement et d'achat sont principalement localisées en Suède pour 35,8 millions d'euros, aux Pays-Bas pour 12,3 millions d'euros et en Allemagne (9,3 millions d'euros).

Lettres de crédit

Les lettres de crédit sont délivrées par des établissements financiers au profit de créanciers, clients ou fournisseurs de sociétés du Groupe, à titre de garantie dans le cadre de leurs opérations d'exploitation. Les lettres de crédit données correspondent principalement aux garanties données aux assureurs aux Etats-Unis afin de garantir le règlement des franchises lors de sinistres. Le montant global est actualisé par chaque assureur par calcul actuariel du risque sinistre, annuellement ou à chaque renouvellement de police d'assurance.

Les lignes de crédit non utilisées au 31 décembre 2015 sont détaillées en note VII.13.8

VII.24.2. SURETÉS RÉELLES DONNÉES EN GARANTIE DE DETTES FINANCIÈRES

Au 31 décembre 2015, les sûretés réelles données par le Groupe s'élèvent à 222,6 millions d'euros et ont pour vocation de garantir des dettes financières dont l'encours de crédit tiré à fin 2015 s'élève à 54,2 millions d'euros.

VII.25. OPÉRATIONS AVEC LES PARTIES LIÉES

VII.25.1. RÉMUNÉRATIONS ET AVANTAGES ASSIMILÉS ACCORDÉS AUX PRINCIPAUX DIRIGEANTS

Les principaux dirigeants du Groupe sont constitués par les membres du comité exécutif de Transdev et par les administrateurs.

Rémunération des membres du comité exécutif

Le tableau ci-dessous résume les sommes versées par le Groupe au titre des rémunérations de toutes natures et autres avantages accordés aux membres du comité exécutif de Transdev.

(en milliers d'euros)

	2014	2015
Avantages à court terme hors cotisations patronales ⁽¹⁾	3 110,7	3 446,6
Cotisations patronales ⁽²⁾	1 137,2	1 102,4
Avantages postérieurs à l'emploi ⁽³⁾	78,7	95,8
Autres avantages à long terme ⁽⁴⁾	11,6	14,6
TOTAL	4 338,2	4 659,4

⁽¹⁾ Rémunérations fixes et variables, avantages en nature. Les rémunérations variables correspondent aux parts variables dues au titre des exercices N-1 et versées au cours de l'exercice suivant.

⁽²⁾ Hors cotisations au titre des avantages postérieurs à l'emploi.

⁽³⁾ Coûts des services rendus.

⁽⁴⁾ Autres rémunérations acquises mais dues à long terme.

L'évolution constatée entre 2014 et 2015 est liée principalement à deux effets : un impact taux de change pour 2,6% et le renouvellement partiel du comité exécutif de 2014.

Jetons de présence des administrateurs de la société Transdev Group SA

L'assemblée générale de Transdev Group SA du 26 mars 2015 a décidé de fixer le montant brut annuel des jetons de présence attribués au conseil d'administration à 60 000 euros au titre de l'année 2015.

VII.25.2. RELATIONS AVEC LES ENTREPRISES MISES EN ÉQUIVALENCE

Les participations dans les co-entreprises et les entreprises associées sont détaillées dans la note VII.7. Les transactions sont réalisées selon des conditions normales de marché.

VII.25.3. RELATIONS AVEC LES SOCIÉTÉS DE LA CAISSE DES DÉPÔTS ET DE VEOLIA ET LEURS FILIALES NON RATTACHÉES À TRANSDEV

(en millions d'euros)	RELATIONS AVEC LES SOCIÉTÉS DE LA CAISSE DES DÉPÔTS ET SES FILIALES NON RATTACHÉES À TRANSDEV		RELATIONS AVEC LES SOCIÉTÉS DE VEOLIA ET SES FILIALES NON RATTACHÉES À TRANSDEV	
	AU 31 DÉCEMBRE 2014 RETRAITÉ	AU 31 DÉCEMBRE 2015	AU 31 DÉCEMBRE 2014 RETRAITÉ	AU 31 DÉCEMBRE 2015
Titres de participation non consolidés	-	-	0,1	0,1
Créances				
Créances d'exploitation	-	0,1	1,4	1,7
Créances financières courantes	3,5	3,2	66,4	-
Instruments dérivés non courants - passif	-	-	4,3	3,6
Dettes				
Dettes d'exploitation	0,2	0,2	8,2	6,7
Dettes financières courantes	0,3	0,3	0,3	0,3
Dettes financières non courantes	465,0	345,0	465,0	345,0
Produit des activités ordinaires	-	-	0,8	0,7
Charges opérationnelles	(0,1)	-	(12,2)	(3,3)
Coût de l'endettement financier net	(14,5)	(11,9)	(14,6)	(11,9)

Le Groupe est financé par la Caisse des Dépôts sous la forme d'une ligne de crédit bilatérale, dont les caractéristiques sont les suivantes : un prêt à terme de 345 millions d'euros et une ouverture de crédit de 200 millions d'euros non tirée au 31 décembre 2015. L'échéance de cette ligne de crédit bilatérale est au 3 mars 2017. Par ailleurs, la Caisse des Dépôts a prorogé la maturité de la ligne de liquidité de 150 millions d'euros consentie le 18 décembre 2013, au 22 décembre 2016.

Le Groupe est financé par Veolia sous la forme d'une ligne de crédit bilatérale, ayant les caractéristiques suivantes : un prêt à terme de 345 millions d'euros et une ouverture de crédit de 200 millions d'euros non tirée au 31 décembre 2015. L'échéance de cette ligne de crédit bilatérale est au 3 mars 2017. Par ailleurs, Veolia a prorogé la maturité de la ligne de liquidité de 180 millions d'euros consentie le 18 décembre 2013, au 22 décembre 2016.

VII.26. PROCÉDURES JUDICIAIRES OU D'ARBITRAGE EN COURS

Le Groupe est engagé dans le cours normal de ses activités dans un certain nombre de litiges et arbitrages avec des tiers ou avec l'administration fiscale de certains pays. Des provisions sont constituées au titre de ces litiges et arbitrages lorsqu'il existe une obligation (légale, contractuelle ou implicite) envers un tiers à la date de clôture, qu'il est probable qu'une sortie de ressources sans contrepartie soit nécessaire pour éteindre l'obligation et que le montant de cette sortie de ressources peut être estimé avec une fiabilité suffisante.

Les principales procédures judiciaires en cours concernent les aides régionales au transport routier de voyageurs en Ile-de-France (France), la Société Nationale Maritime Corse Méditerranée (France), ainsi que le litige Metrolink aux Etats-Unis. Elles sont exposées ci-dessous.

VII.26.1. AIDES RÉGIONALES AU TRANSPORT ROUTIER DE VOYAGEURS EN ILE-DE-FRANCE – FRANCE

En 2004, le Syndicat Autonome des Transports de Voyageurs (SATV) et la Société Autocars R. Suzanne ont demandé à la Région Ile-de-France d'abroger les délibérations de 1994, 1998 et 2001 instaurant le dispositif d'aides, aux motifs que la Région avait méconnu les dispositions de l'article 108-3 du Traité sur le Fonctionnement de l'Union Européenne (TFUE) (ex article 88-3 TCE), qui impose que tout projet d'aides doit, préalablement à sa mise en œuvre, être notifié à la Commission Européenne.

Par un jugement rendu le 4 juin 2013, le tribunal administratif de Paris a enjoint à la Région de récupérer les aides versées. La Région a interjeté appel de cette décision et a accompagné son appel d'une demande de sursis à exécution qui a été rejetée le 31 décembre 2013. Le 3 mars 2014, la Région a donc transmis un courrier à la société Transdev Group SA, ainsi qu'à d'autres opérateurs de lignes régulières en Ile-de-France, l'informant d'une part, de ses démarches devant les juridictions administratives et d'autre part, des risques d'une action prochaine en remboursement à l'encontre de la société.

Les exploitants n'ayant pas été parties à ces différentes instances sont intervenus volontairement dans le contentieux devant la Cour administrative d'appel de Paris, en déposant, le 27 février 2015, une tierce opposition contre l'arrêt de la Cour administrative du 12 juillet 2010.

Le 27 novembre 2015, la Cour administrative d'appel de Paris a conclu au rejet de la tierce opposition et enjoint à la Région Ile-de-France de déterminer les montants devant être restitués par chaque entreprise bénéficiaire du dispositif d'aides, en tenant compte de la nature des investissements subventionnés et du type d'activité de transport ayant été exercé, puis de procéder à la récupération des aides dans un délai de 9 mois.

Transdev Ile-de-France et sa filiale, Transports Rapides Automobiles (TRA), ont déposé, devant le Conseil d'Etat, le 27 janvier 2016, un pourvoi en cassation contre la décision de rejet de leur tierce opposition.

Si la Région Ile-de-France venait à émettre un titre de recettes, un recours suspensif serait alors ouvert à Transdev Group ou ses filiales concernées devant le tribunal administratif. A ce stade, Transdev Group constate qu'elle n'est pas le bénéficiaire effectif de ces aides financières, mais que

ce sont les collectivités locales (départements, communautés d'agglomération, communes...) qui ont bénéficié de ces aides financières au travers d'un mécanisme contractuel de réduction des prix des prestations de transport facturées à ces collectivités locales et que la Région Ile-de-France elle-même a indiqué à la Cour Administrative d'Appel qu'il lui serait extrêmement difficile de calculer le montant des subventions à restituer car c'est une partie spécifique des subventions qui est visée. Transdev Group, aux côtés d'OPTILE (Organisation Professionnelle des Transports d'Ile-de-France, association regroupant l'ensemble des entreprises privées exploitant des lignes régulières inscrites au Plan de Transport de l'Ile-de-France), contestera le remboursement qui pourrait être demandé et intentera toute action judiciaire pour défendre ses intérêts.

Par ailleurs, une plainte a été anonymement déposée en octobre 2008 auprès de la Commission Européenne, relative au régime d'aides et de subventions institué depuis 1994 par la région Ile-de-France à destination de certaines entreprises de transport public dans cette région. Le 11 mars 2014, un Communiqué de presse de la Commission a annoncé l'ouverture d'une enquête approfondie sur des subventions octroyées à des entreprises qui exploitent des services réguliers de transport en commun en Ile-de-France (aide financière pour l'acquisition de véhicules ou de certains équipements). Le 12 mars 2014, la Commission a notifié l'Etat Français de la décision d'ouverture d'une enquête formelle. L'Etat a présenté ses observations le 30 avril 2014 et le 9 mai 2014 est parue, au Journal Officiel de l'Union Européenne, la décision d'ouverture formelle de la procédure par la Commission Européenne. Les « parties intéressées », dont Transdev Ile-de-France et sa filiale, Transports Rapides Automobiles (TRA), ont fait part de leurs observations et l'enquête est en cours.

Aucune provision n'a été constituée dans les comptes du Groupe.

VII.26.2. SOCIÉTÉ NATIONALE MARITIME CORSE MÉDITERRANÉE (SNCM) – FRANCE

1° L'acquisition par Transdev Ile-de-France (ex Veolia Transport) de la participation dans la SNCM auprès de la Compagnie Générale Maritime et Financière (CGMF) avait été faite notamment sous condition résolutoire que l'autorité déléguante ne cesse de recourir à la convention de délégation de service public. Faute de pourvoi exercé par l'autorité concédante, Transdev Ile-de-France notifiait le 13 janvier 2012 à la CGMF sa décision de mettre en œuvre la clause résolutoire du protocole d'accord de privatisation du 16 mai 2006. Le 25 janvier 2012, la CGMF contestait la mise en œuvre de la clause résolutoire du protocole de privatisation du 16 mai 2006. En l'absence de réaction de la CGMF à la proposition de résolution à l'amiable du litige, Transdev Ile-de-France assignait la CGMF devant le tribunal de commerce de Paris le 11 mai 2012.

La procédure suit son cours et une audience s'est tenue le 9 février 2015 pour régularisation des conclusions en réplique de Transdev Ile-de-France. La prochaine audience de procédure a été fixée au 21 mars 2016.

2° Fin novembre 2015, le consortium d'entreprises Corsica Maritima, dont la candidature à la reprise de la SNCM a été écartée par le tribunal de commerce de Marseille (TC de Marseille), a introduit un recours en tierce opposition devant ce même tribunal, visant à annuler la décision

du 20 novembre 2015 et à réexaminer les offres. L'examen de ce recours par le TC, initialement prévu le 17 décembre 2015 a été reporté au 19 janvier 2016, puis à nouveau au 8 mars 2016.

3° Contentieux Resablue/STEF

Le 29 juillet 2015, STEF a assigné au Tribunal de Grande Instance (TGI) de Paris Transdev Ile-de-France, pour faire reconnaître la promesse de porte-fort incluse dans le protocole d'accord du 12 juin 2009 (cession des titres Compagnie Méridionale de Navigation -CMN- et maintien du partenariat entre SNCM et CMN) et faire condamner Transdev Ile-de-France au paiement de 3 millions d'euros, pour manquement aux obligations de la SNCM, relatives à la cession à la CMN des droits d'utilisation du logiciel de réservation et de gestion de l'embarquement des passagers et au tirage abusif de la garantie bancaire faite par la SNCM. Transdev Ile-de-France conteste la validité de cette demande. Une audience au TGI de Paris est prévue le 4 avril 2016.

VII.26.3. METROLINK

Le 17 octobre 2012, certains assureurs ont poursuivi Connex Railroad LLC et Transdev North America Inc. en Californie pour recouvrer les montants qu'ils avaient payés, à la suite d'un accident ayant eu lieu en 2008. Plusieurs assureurs parties à cette action en recouvrement, ont retiré leur plainte depuis, réduisant les montants réclamés de 132 millions de dollars à 22,4 millions de dollars. Le litige sera jugé selon la loi de New York, par décision du juge californien en date du 9 octobre 2014. En cas de jugement défavorable, les polices d'assurances de Connex Railroad LLC et de Veolia s'appliqueront, dans leurs modalités, conditions, exclusions et limites.

Le tribunal a par ailleurs rejeté les demandes des assureurs contre Connex Railroad LLC. La procédure reste en cours vis à vis de Transdev North America Inc. et de Connex Railroad.

VII.27. HONORAIRES FACTURÉS AU TITRE DE LA MISSION DE CONTRÔLE DES COMPTES

Les honoraires de commissariat aux comptes encourus par le Groupe au cours de l'exercice 2015 s'élèvent à 7,0 millions d'euros (6,9 millions d'euros en 2014), dont 6,2 millions d'euros au titre de la certification légale des comptes et 0,8 million d'euros au titre des prestations de service complémentaires (*due diligence*, épargne salariale et autres services d'audit).

VII.28. DÉVELOPPEMENTS RÉCENTS ET ÉVÈNEMENTS POST-CLÔTURE

VII.28.1. SNCM (FRANCE)

En date du 18 février 2016, la société MCM, filiale du transporteur Patrick Rocca, repreneur désigné par le tribunal de commerce de Marseille, a signé les actes de propriété, transférant notamment la propriété des 6 navires du plan de cession.

VII.28.2. ACCIDENT FERROVIAIRE EN ALLEMAGNE

Une collision frontale s'est produite le 9 février 2016 en Bavière entre deux trains régionaux opérés par une filiale du Groupe. L'accident a causé la mort de 11 personnes et une vingtaine de blessés graves sont à déplorer.

Le 16 février 2016, lors d'une conférence de presse de la commission d'enquête sur les causes de l'accident, le procureur de Traunstein en charge de l'enquête a affirmé: « Il n'y a aucun indice relatif à un problème technique. Il s'agit d'une erreur humaine ». Le magistrat a indiqué que le responsable de l'aiguillage le jour de l'accident, salarié du gestionnaire du réseau, a été inculpé pour homicides par négligence, blessures et intervention dangereuse dans le trafic ferroviaire. Ainsi, la compagnie Bayerische Oberlandbahn (BOB), filiale du Groupe, qui depuis décembre 2013 opère la ligne, semble hors de cause dans l'accident, la régulation du trafic étant assurée par un tiers.

VII.28.3. DÉVELOPPEMENT COMMERCIAL

En Allemagne, le Groupe s'est vu attribuer en janvier 2016 l'exploitation de la ligne ferroviaire R6, en Saxe, entre Leipzig et Döbeln.

En France, Transdev a remporté le contrat d'exploitation du réseau Ulysse, intégré à la Métropole Aix-Marseille, d'une durée de 4 ans.

VII.29. LISTE DES SOCIÉTÉS INTÉGRÉES DANS LES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS AU 31 DÉCEMBRE 2015

Au 31 décembre 2015, 657 entités étaient consolidées au sein du groupe Transdev (650 au 31 décembre 2014), dont:

- 575 sociétés intégrées globalement,
- 4 sociétés intégrées proportionnellement,
- 78 sociétés mises en équivalence, dont 38 co-entreprises.

Sur l'exercice 2015, les principales variations de périmètre sont liées :

- à la déconsolidation de la SNCM (voir note VII.3.4),
- à la cession d'Israël (voir note VII.3.2),
- aux acquisitions de l'exercice (voir note VII.3.3).

Les acquisitions effectuées par Transdev au cours de l'exercice 2015 sont détaillées en VII.3.3. Elles ne sont pas considérées comme significatives individuellement.

La liste des sociétés consolidées à fin 2015 est la suivante

Méthode de consolidation	Nom de l'entité	Taux d'intérêt
ALGÉRIE		
IG	VEOLIA TRANSPORT PILOTE SARL	100,00
ALLEMAGNE		
IG	AHRWEILER VERKEHRS GMBH	100,00
IG	ALPINA IMMOBILIEN GMBH	100,00
IG	BAYERISCHE OBERLANDBAHN GMBH IG	100,00
IG	BAYERISCHE REGIOBAHN GMBH	100,00
IG	BUSTOURISTIK TONNE GMBH	100,00
MEQ	DEUTSCHE TOURING GMBH	20,79
IG	EISENBAHNWERKSTATT-GESELLSCHAFT MBH	100,00
MEQ	EUROLINES FRANKFURT	20,79
IG	GRIENSTEIDL GMBH	100,00
MEQ	HABUS GMBH VERKEHRSBETRIEBE	51,00
IG	HEIDENHEIMER VERKEHRSGESELLSCHAFT MBH	74,84
MEQ	KSA VERWALTUNG GMBH AUGSBURG	49,00
MEQ	KSI GMBH & CO.KG AUGSBURG	49,00
IG	MITTELRHEINISCHER VERKEHRSBETRIEB GMBH	90,00
IG	MOVE ON TELEMATIC SERVICE GMBH	100,00
IG	NASSAUISCHE VERKEHRS-GESELLSCHAFT MBH	100,00
IG	NBRB TEILE UND LOGISTIKGESELLSCHAFT MBH	66,70
IG	NIEDERSCHLESISCHE VERKEHRSGESELLSCHAFT GMBH	85,00
IG	NORDDEUTSCHE VERKEHRSBETRIEBE GMBH	65,00
IG	NORD-OSTSEE-BAHN GMBH	100,00
IG	NORDWESTBAHN GMBH	64,00
IG	NUTZFAHRZEUGZENTRUM MITTELREIN GMBH	94,90
IG	OBERLANDBAHN FAHRZEUGBEREITSTELLUNGS GMBH	100,00
IG	OMNIBUS-VERKEHR RUOFF GMBH	100,00
IG	OSTSEELAND VERKEHR GMBH	100,00
IG	PALATINA BUS GMBH	100,00
IG	PERSONENVERKEHR GMBH MÜRITZ	100,00
MEQ	R M V BETEILIGUNGS GMBH	50,00
MEQ	RHEIN-BUS VERKEHRSBETRIEB GMBH	51,00
IG	ROHDE VERKEHRSBETRIEBE GMBH	100,00
IG	SAX-BUS EILENBÜRGER BUSVERKEHR GMBH	56,00
IG	SCHAUMBÜRGER VERKEHRS-GESELLSCHAFT MBH	51,00
IG	STADTBUS SCHWÄBISCH HALL GMBH	100,00
IG	TAETER-TOURS GMBH	51,00
IG	TRANS REGIO DEUTSCHE REGIONALBAHN GMBH	100,00
IG	TRANSDEV GMBH	100,00
IG	TRANSDEV MITTELDEUTSCHLAND GMBH	100,00 E
IG	TRANSDEV NIEDERSACHSEN/WESTFALEN GMBH	100,00
IG	TRANSDEV OSTWESTFALEN GMBH	100,00
IG	TRANSDEV PERSONALSERVICE GMBH	100,00
IG	TRANSDEV REGIO GMBH	100,00
IG	TRANSDEV REGIO OST GMBH	100,00
IG	TRANSDEV RHEINLAND GMBH	100,00
IG	TRANSDEV RHEIN-MAIN GMBH	100,00
IG	TRANSDEV SACHSEN-ANHALT GMBH	100,00
IG	TRANSDEV SERVICE GMBH	100,00
IG	TRANSDEV SERVICE WEST GMBH	100,00
IG	TRANSDEV STADT GMBH	100,00
IG	TRANSDEV SUD-WEST GMBH	100,00
IG	TRANSDEV TAUNUS GMBH	100,00 E
IG	TRANSDEV WEST GMBH	100,00
IG	VERKEHRSBETRIEB LAHN DILL GMBH	100,00
IG	VERKEHRSBETRIEB RHEIN EIFEL MOSEL GMBH	100,00
IG	VERKEHRSBETRIEB RHEIN LAHN GMBH	100,00
IG	VERKEHRSBETRIEB RHEIN-WESTERWALD GMBH	100,00
IG	VERKEHRSGESELLSCHAFT GÖRLITZ GMBH	49,00
MEQ	WEST - BUS GMBH	49,00
IG	WÜRTTEMBERGISCHE EISENBAHN-GESELLSCHAFT MBH	100,00

Méthode de consolidation	Nom de l'entité	Taux d'intérêt
AUSTRALIE		
IG	ACN 105 260 099	100,00
MEQ	BRISBANE FERRIES	50,00
IP	BUSLINK VIVO PTY LTD	50,00
IG	CONNEX MELBOURNE PTY LTD	100,00
IP	HARBOUR CITY FERRIES PTY LTD	50,00
MEQ	MAINCO MELBOURNE PTY LTD	30,00
MEQ	METROLINK VICTORIA PTY LTD	50,00
IG	TRANSDEV AUSTRALASIA PTY LTD	100,00
IG	TRANSDEV AUSTRALIA PTY LTD	100,00
IG	TRANSDEV BRISBANE FERRIES PTY LTD	100,00
IG	TRANSDEV FERRIES SYDNEY PTY LTD	100,00
IG	TRANSDEV MELBOURNE PTY LTD	100,00
IG	TRANSDEV NSW PTY LTD	100,00
IG	TRANSDEV NSW SOUTH PTY LTD	100,00
IG	TRANSDEV QUEENSLAND PTY LTD	100,00
IG	TRANSDEV SOUTH WEST PTY LTD	100,00
IG	TRANSDEV SYDNEY PTY LTD	100,00
IG	TRANSDEV TSL PTY LTD	100,00
IG	TRANSDEV VICTORIA PTY LTD	100,00
IG	TRANSDEV WA PTY LTD	100,00
IG	VIVO CONNECT PTY LTD	100,00
AUTRICHE		
IG	TRANSDEV ÖSTERREICH GMBH	100,00
BELGIQUE		
IG	EUROLINES BELGIQUE	100,00
IG	WITTE KRUIS BELGIË BVBA	85,56
IG	WITTE KRUIS BELGIË VZW	86,42 E
CANADA		
IG	CITYWAY CANADA	100,00 E
IG	TRANSDEV CANADA INC.	100,00
IG	TRANSDEV QUEBEC, INC.	100,00
IG	TRANSDEV SERVICES (CANADA) INC	100,00
IG	YORK BRT SERVICES I INC.	100,00
CHILI		
IG	REDBUS URBANO SA	100,00
IG	VEOLIA TRANSPORT CHILE	100,00
CHINE		
MEQ	ANQING ZHONGBEI BUS CO., LTD	19,88
MEQ	HONG KONG ENGINEERING	50,00
MEQ	HONG KONG TRAMWAYS LIMITED (MEE)	49,50
MEQ	HUAIBEI ZHONGBEI BUS CO., LTD.	14,01
MEQ	HUAINAN ZHONGBEI BUS CO., LTD	22,39
MEQ	NANJING ZHONGBEI	26,95
IG	VEOLIA TRANSPORT CHINA LTD HK	55,00
MEQ	VT RATP CHINA	50,00
MEQ	VT RATP CONSULTING CO.LTD	50,00
COLOMBIE		
MEQ	CITY MOVIL	25,52
MEQ	CIUDAD MOVIL	38,50
MEQ	CONEXION MOVIL	33,41
CORÉE		
IG	SEOUL LINE 9	44,00
IG	VEOLIA TRANSPORT KOREA	55,00
MEQ	VT RATP KOREA	50,00

IG : Intégration globale; IP : Intégration proportionnelle ; MEQ : Mise en équivalence; E : Entrante

Méthode de consolidation	Nom de l'entité	Taux d'intérêt
CROATIE		
MEQ	TOURING CROATIA	20,79
DANEMARK		
MEQ	TOURING SCANDINAVIA	20,79
ESPAGNE		
IP	CGT, S.A., CGEA CONNEX, S.A., MARFINA, S.L., ARANDE, S.L. Y SOLER & SAURET, S.A., UTE LEY 18/1982, DE 26 DE MAYO	66,00
IG	DETREN COMPANIA GENERAL DE SERVICIOS FERROVIARIOS, S.L	100,00
IP	DETREN COMPANIA GENERAL DE SERVICIOS FERROVIARIOS, S.L., MARFINA, S.L. Y ARANDE, S.L., UTE, LEY 118/1982, DE 26 DE MAYO	66,00
MEQ	EUROLINES PENINSULAR	50,00
MEQ	MOVEBUS	50,00
IG	TENEMETRO, S.L	60,00
IG	TRANSDEV CATALUNYA	100,00
IG	TRANSDEV ESPANA SLU	100,00
IG	VEOLIA TRANSPORTE ESPAÑA SLU	100,00
MEQ	VIAJES EUROLINES	37,50
ÉTATS-UNIS		
IG	10-10 TAXI AR, LLC	100,00
IG	10-10 TAXI FL 1, LLC	100,00
IG	10-10 TAXI MN, LLC	100,00
IG	10-10 TAXI NY, LLC	100,00
IG	10-10 TAXI TX 1, LLC	100,00
IG	10-10 TRANSPORTATION, LLC	100,00
IG	AIRLINES ACQUISITION CO., INC	100,00
IG	AIRPORT LIMOUSINE SERVICE, INC.	100,00
IG	ASSOCIATED CAB, LLC	100,00
IG	ATC PARTNERS LLC	100,00
IG	ATC/VANCOM OF ARIZONA, LIMITED PARTNERSHIP	100,00
IG	BELLE ISLE CAB COMPANY, INC.	100,00
IG	BLUE BOOTH INCORPORATED	84,21
IG	BLUE VAN JV	76,00
IG	BLUE VAN LEASING CORPORATION	100,00
IG	CENTRAL CAB COMPANY, INC.	100,00
IG	CENTURY CAB COMPANY, INC.	100,00
IG	CHAMPION CAB COMPANY, INC	100,00
IG	CHECKER AIRPORT TAXI, INC	100,00
IG	CHECKER CAB ASSOCIATION, INC.	100,00
IG	CHECKER YELLOW CAB OF JACKSONVILLE, LLC	100,00
IG	CHOICE CAB COMPANY, INC.	100,00
IG	CIRCLE CAB COMPANY, INC.	100,00
IG	CLASSIC CAB COMPANY, INC.	100,00
IG	CLEARWATER TRANSPORTATION, LLC	100,00
IG	CLOUD 9 SHUTTLE, INC.	100,00
IG	COAST CAB COMPANY, INC.	100,00
IG	COLONIAL CAB COMPANY, INC.	100,00
IG	COLORADO AIRPORT SHUTTLE SERVICES, LLC	100,00
IG	COLORADO CAB COMPANY, LLC	100,00
IG	COLORADO SPRINGS TRANSPORTATION, LLC D/B/A YELLOW CAB COMPANY OF COLORADO SPRINGS	100,00
IG	COLORADO TRANS MANAGEMENT, LLC	100,00
IG	COMPUTER CAB COMPANY, INC.	100,00
IG	CONNEX RAILROAD LLC	100,00
IG	CORDIAL CAB COMPANY, INC.	100,00
IG	DHTC, LLC	100,00
IG	DULLES TRANSPORTATION PARTNERSHIP	60,00
IG	ENVIRO CAB , LLC TX	100,00

Méthode de consolidation	Nom de l'entité	Taux d'intérêt
IG	ENVIROCAB, LLC VIRGINIA	100,00
IG	GOLDEN TOUCH TRANSPORTATION OF NEW YORK, INC	100,00
IG	GOLDEN TOUCH TRANSPORTATION OF THE DISTRICT OF COLUMBIA	100,00
IG	GREEN TOMATO CARS DC, LLC:	100,00
IG	GREEN TOMATO CARS VA, LLC	100,00
IG	HOUSTON O & M LLC	100,00
IG	HUNTLEIGH TRANSPORTATION SERVICES LLC	100,00
IG	INTELLIRIDE LLC	100,00
IG	JIMMY'S CAB, INC.	100,00
IG	KANSAS CITY LIMOUSINE LLC	100,00
IG	KANSAS CITY SHUTTLE LLC	100,00
IG	KANSAS CITY TAXI LLC	100,00
IG	MASSACHUSETTS BAY COMMUTER RAILROAD COMPANY, LLC	60,00
IG	MCLEAN CONSULTING, LLC	100,00 E
IG	MINI BUS SYSTEMS, INC.	100,00
IG	NATIONAL HARBOR TRANSPORTATION SERVICES LLC	100,00
IG	OAK STREET SALES, INC.	100,00
IG	OLD DOMINION TRANSIT MANAGEMENT COMPANY	100,00
IG	PHOENIX TRANSIT JOINT VENTURE	82,00
IG	PITTSBURGH CAB COMPANY, INC.	100,00
IG	PITTSBURGH TRANSPORTATION COMPANY	100,00
IG	PITTSBURGH TRANSPORTATION GROUP CHARTER SERVICES, INC.	100,00
IG	PROFESSIONAL FLEET MANAGEMENT LLC	100,00
IG	PROFESSIONAL TRANSIT MANAGEMENT, LTD.	100,00
IG	PROFESSIONAL TRANSIT SOLUTIONS LLC	100,00
IG	PTM BROKERAGE SERVICES, INC.	100,00
IG	PTM OF ASHEVILLE, INC.	100,00
IG	PTM OF ATTLEBORO, INC.	100,00
IG	PTM OF BOISE, LLC	100,00
IG	PTM OF CAPE COD, INC.	100,00
IG	PTM OF DUTCHESS COUNTY, INC.	100,00
IG	PTM OF GEORGIA, INC.	100,00
IG	PTM OF JACKSON, INC.	100,00
IG	PTM OF RACINE, INC.	100,00
IG	PTM OF TUCSON, INC.	100,00
IG	PTM OF WALUKESHA, INC.	100,00
IG	PTM OF WILMINGTON, INC.	100,00
IG	PTM PARATRANSIT OF TUCSON, INC.	100,00
IG	RAYRAY CAB COMPANY, LLC	100,00
IG	REGIONAL TRANSIT AUTHORITY TRANSIT SERVICES, INC.	100,00
IG	SACRAMENTO TRANSPORTATION, INC.	100,00
IG	SAFETY CAB COMPANY, INC.	100,00
IG	SCOUT CAB COMPANY, INC.	100,00
IG	SE FLORIDA TRANSPORTATION, LLC	100,00
IG	SECURE CAB COMPANY, INC.	100,00
IG	SELECT CAB COMPANY, INC.	100,00
IG	SENTINEL CAB COMPANY, INC.	100,00
IG	SERENE CAB COMPANY, INC.	100,00
IG	SERVICE CAB COMPANY, INC.	100,00
IG	SFO AIRPORTER, INC.	100,00
IG	SHAMROCK CHARTERS, INC	100,00
IG	SHAMROCK LEASING LLC	100,00
IG	SHAMROCK LUXURY LIMOUSINE LLC	100,00
IG	SHAMROCK TAXI OF FORT COLLINS, INC	100,00
IG	SHAMROCK TRANS LLC	100,00
IG	SHUTTLE ASSOCIATES LLC	100,00
IG	SHUTTLE EXPRESS, INC.	100,00
IG	SHUTTLEPORT ARIZONA JOINT VENTURE	65,00
IG	SHUTTLEPORT CALIFORNIA LLC	100,00
IG	SHUTTLEPORT CONNECTICUT LLC	100,00

IG : Intégration globale; IP : Intégration proportionnelle ; MEQ : Mise en équivalence; E : Entrante

Méthode de consolidation	Nom de l'entité	Taux d'intérêt
IG	SHUTTLEPORT DC LLC	100,00
IG	SHUTTLEPORT FLORIDA LLC	100,00
IG	SHUTTLEPORT SERVICES ARIZONA LLC	100,00
IG	SKYLINE CAB COMPANY, INC.	100,00
IG	SMARTER MOBILITY, LLC	100,00
IG	SPENCER LEASING LLC	100,00
IG	SPLIT	85,00
IG	SUN TAXICAB ASSOCIATION, INC.	100,00
IG	SUNRISE CAB COMPANY, INC.	100,00
IG	SUPER TRANSPORTATION OF FLORIDA, LLC	100,00
IG	SUPERIOR CAB COMPANY, INC.	100,00
IG	SUPERSHUTTLE ARIZONA, INC.	100,00
IG	SUPERSHUTTLE ATLANTA, LLC	100,00
IG	SUPERSHUTTLE DALLAS FORT WORTH, INC.	100,00
IG	SUPERSHUTTLE FRANCHISE CORPORATION	100,00
IG	SUPERSHUTTLE INTERNATIONAL DENVER, INC.	100,00
IG	SUPERSHUTTLE INTERNATIONAL, INC	100,00
IG	SUPERSHUTTLE LAS VEGAS, LLC	100,00
IG	SUPERSHUTTLE LEASING, INC.	100,00
IG	SUPERSHUTTLE LOS ANGELES, INC.	100,00
IG	SUPERSHUTTLE LOUISIANA, LLC	100,00
IG	SUPERSHUTTLE OF HOUSTON, LLC	100,00
IG	SUPERSHUTTLE OF MINNESOTA, INC.	100,00
IG	SUPERSHUTTLE OF PENNSYLVANIA, LLC	100,00
IG	SUPERSHUTTLE ORANGE COUNTY, INC.	100,00
IG	SUPERSHUTTLE RALEIGH-DURHAM, INC	100,00
IG	SUPERSHUTTLE SAN FRANCISCO, INC.	100,00
IG	SUPERSHUTTLE TENNESSEE, INC	100,00
IG	SUPERTAXI, INC	100,00
IG	SUPREME CAB COMPANY, INC.	100,00
IG	TEMPE ARIZONA VF JOINT VENTURE	85,00
IG	THE LIMO, INC.	100,00
IG	THE YELLOW CAB COMPANY	100,00
IG	TRANSDEV BUS ON DEMAND LLC	100,00 E
IG	TRANSDEV NORTH AMERICA INC	100,00
IG	TRANSDEV ON DEMAND, INC	100,00
IG	TRANSDEV SERVICES, INC	100,00
IG	TRANSPORTATION TECHNOLOGY SERVICES, INC.	100,00 E
IG	UNIFIED DISPATCH, LLC	100,00
IG	VEOLIA TRANSPORTATION MAINTENANCE AND INFRASTRUCTURE, INC.	70,00
IG	WASHINGTON SHUTTLE, INC.	90,00
IG	WIER TRANSPORTATION	49,00
IG	YC HOLDINGS, INC	100,00
IG	YELLOW CAB ASSOCIATION, INC.	100,00
IG	YELLOW CAB COMPANY OF PITTSBURGH	100,00
IG	YELLOW TAXI ASSOCIATION, INC.	100,00
IG	ZTRIP, INC	100,00
FINLANDE		
IG	AJELO	85,00
IG	SENIORRESOR FINLAND OY	100,00
IG	TRANSDEV FINLAND OY	100,00
IG	TRANSDEV HELSINKI OY	100,00
IG	VEOLIA TRANSPORT ESPOO OY	100,00
IG	VEOLIA TRANSPORT VANTAA OY	100,00
IG	VEOLIA TRANSPORT WEST OY	100,00
FRANCE		
IG	AEROPASS	100,00
IG	AERO-PISTE	100,00
IG	AIRCAR	100,00

Méthode de consolidation	Nom de l'entité	Taux d'intérêt
MEQ	ALBATRANS	57,55
IG	ALTIBUS.COM	65,97
IG	ANTRAS HOLDING	99,97
IG	ARY	99,97
IG	ATRIOM DU BEAUVAISIS	99,97
IG	ATRIOM DU COMPIEGNOIS	95,91
IG	AUTOBUS AUBAGNAIS	100,00
IG	AUTOBUS AURELIENS	69,67
IG	AUTOBUS DE L'ETANG	100,00
IG	AUTOCARS ALIZES	99,97
IG	AUTOCARS DARCHE GROS	100,00
IG	AUTOCARS DE L'AVESNOIS	99,97
IG	AUTOCARS DE MARNE LA VALLEE	100,00
IG	AUTOCARS MARTIN HAUTE TARENTEISE VOYAGES	100,00
IG	AUTOCARS MUSSO	99,97
IG	AUTOCARS SABARDU	100,00
IG	AUTOCARS TOURNEUX	100,00
IG	AUXERROIS MOBILITES	100,00
IG	BESANÇON MOBILITÉS	100,00
IG	BIEVRE BUS MOBILITES	100,00
MEQ	BIO SERVICE LOGISTIQUE	50,00 E
IG	BUS DE L'ETANG DE BERRE	99,97
IG	BUS EST	100,00
IG	CABARO	99,97
IG	CAP PAYS CATHARE	99,97
IG	CARBU-WASH	100,00
IG	CARS DU PAYS D'AIX	100,00
IG	CEA TRANSPORTS	100,00
IG	CENTRALE DE RESERVATION EUROPE AUTOCAR	100,00
IG	CFTA	100,00
IG	CFTA CENTRE-OUEST	99,97
IG	CFTA PUY DE DÔME	100,00
IG	CFTA RHONE	100,00
IG	CHARTRES MOBILITE	100,00
IG	CIE ARMORICAINE DE TRANSPORTS	99,92
IG	CIE DES AUTOCARS DE TOURAINE	99,97
IG	CIOTABUS	100,00
IG	CIRCUL AIR	100,00
IG	CITEBUS DES DEUX RIVES	100,00
IG	CITRAM AQUITAINE	99,97
IG	CITRAM PYRENEES	99,97
IG	CITYWAY	100,00
IG	COMPAGNIE DES AUTOCARS DE PROVENCE	100,00
IG	COMPAGNIE DES BACS DE LOIRE	100,00
IG	COMPAGNIE DES PARCS ET DES PASSEURS DU MONT SAINT MICHEL	99,97
MEQ	COMPAGNIE DES TRANSPORTS COLLECTIFS DE L'OUEST PARISIEN	50,00
IG	COMPAGNIE DES TRANSPORTS DE LA PORTE OCEANE	100,00
IG	COMPAGNIE DES TRANSPORTS DU PAYS DE VANNES	100,00
IG	COMPAGNIE FERROVIAIRE SUD FRANCE	100,00
IG	COMPAGNIE FRANCAISE DE TRANSPORT INTERURBAIN	99,97
IG	COMPAGNIE OCEANE	100,00
IG	COMPAGNIE SAINT-QUENTINOISE DE TRANSPORTS	99,97
IG	CONNEX LOCATION CARS ET BUS	100,00
IG	COURRIERS DE LA GARONNE	99,97
IG	CREUSOT MONTCEAU TRANSPORTS	100,00
IG	E.A.P	100,00
IG	ECAUXMOBILITÉ	99,97
IG	ENEZ EDIG	100,00
IG	EQUIVAL SAS	100,00
IG	ETABLISSEMENTS BREMOND FRERES	100,00

IG : Intégration globale; IP : Intégration proportionnelle ; MEQ : Mise en équivalence; E : Entrante

Méthode de consolidation	Nom de l'entité	Taux d'intérêt
IG	ETABLISSEMENTS MONEGER ET COMPAGNIE	99,97
IG	EURE ET LOIR MOBILITÉ	99,97
MEQ	EURL LITTORAL	50,00 E
MEQ	EURL MEDISUD	50,00 E
IG	EUROLINES FRANCE	100,00
IG	FLEET ME	100,00 E
IG	FNM2	99,97
IG	FOURAS AIX	100,00
IG	FRIOUL-IF- EXPRESS	100,00
IG	GREENTOMATOCARS	100,00
IG	GREENTOMATOCARS LEASING	100,00
MEQ	IBERFRAN	12,71
MEQ	IBEROLINES	25,42
IG	INTER PISTES	100,00
IG	INTER VAL	100,00
IG	KERDONIS	100,00
IG	LAON MOBILITE	100,00
IG	LES AUTOBUS ARTESIENS	99,96
IG	LES AUTOBUS DU FORT	100,00
IG	LES AUTOCARS BLANC	100,00
IG	LES CARS D'ORSAY	100,00
IG	LES CARS ROSE	100,00
IG	LES COURRIERS AUTOMOBILES PICARDS	97,87
IG	LES COURRIERS DE L'AUBE	99,81
IG	LES COURRIERS DE SEINE ET OISE	100,00
IG	LES LIGNES DU VAR	99,93
IG	LES RAPIDES DU VAL DE LOIRE	100,00
IG	L'IMMOBILIERE DES FONTAINES	100,00
IG	LITTORAL NORD AUTOCARS	99,97
IG	MAINTENANCE, ETUDES ET REALISATIONS EN CIRCULATION URBAINE ET REGULATION	100,00
IG	MANU-PISTE	100,00
IG	MECA PISTE	100,00
IG	MOBILITE ET SERVICES	99,97
MEQ	MOBILITE LOGISTIQUE SANTE	50,00 E
IG	MONT-BLANC BUS	74,89
IG	MOUV'IDEES	100,00
IG	MULHOUSE MOBILITÉS	87,83 E
IG	N°4 MOBILITES	96,54
IG	NORMANDIE VOYAGES	99,97
IG	ODULYS	55,00
IG	PASSAGERS POLE SERVICES	100,00
IG	PAYS D'OC MOBILITES	100,00
IG	POLE ILE DE FRANCE IMMOBILIER AND FACILITIES	100,00
IG	PREVOST	99,97
IG	PROGETOURS	100,00
IG	PROXIWAY	100,00
IG	RAPIDES COTE D'AZUR	99,97
IG	RAPIDES DE BOURGOGNE	100,00
IG	RAPIDES DE SAONE ET LOIRE	100,00
IG	RAPIDES DU LITTORAL	99,85
MEQ	RATP DEV TRANSDEV ASIA SA	50,00
IG	REGIE MIXTE DES TRANSPORTS TOULONNAIS	71,40
MEQ	RHONEXPRESS	28,20
IG	S.E.R.149	99,38
MEQ	SAEM DES AUTOCARS ET AUTOBUS AUNIS ET SAINTONGE	49,98
IG	SAINT BRIELUC MOBILITES	100,00
IG	SAINT QUENTIN MOBILITE	100,00
MEQ	SARL DELEYROLLE AAAC	50,00 E
MEQ	SARL GETS	50,00 E
MEQ	SARL LA BELLE AUTO	50,00 E
MEQ	SARL MARTEGALES	50,00 E

Méthode de consolidation	Nom de l'entité	Taux d'intérêt
MEQ	SARL MIDI PROVENCE	50,00 E
MEQ	SARL PATRICK	50,00 E
MEQ	SARL PONT DE L'ARC	50,00 E
MEQ	SARL PROVENCE SECOURS	50,00 E
MEQ	SARL SE LA MIMETAINE	50,00 E
MEQ	SARL SUD LOGISTIQUE	50,00 E
IG	SAS AUTONOMIE ET SANTE	100,00 E
MEQ	SAS GENTY	50,00 E
MEQ	SAS HOLDING MIMETAINE	50,00 E
IG	SCI DE LA MARE AU MOULIN	100,00
IG	SCI DU CLOS PIERVIL	99,84
MEQ	SCI LE PRÉ BOUDROT	49,00
IG	SCI LES MELEZES	100,00
IG	SENONAIS MOBILITES	100,00
IG	SITE.OISE	66,00
IG	SNC MASSILIA	100,00
MEQ	SOCIETE AEROPORTUAIRE DE GESTION ET D'EXPLOITATION DE BEAUVAIS	49,00
MEQ	SOCIETE DE GESTION DE L'AEROPORT DE LA REGION DE LILLE	34,00
IG	SOCIETE DE PRESTATIONS TRANSDEV IDF	100,00
IG	SOCIETE DE SERVICES ET D'EXPLOITATION DE GARES ROUTIERES	100,00
IG	SOCIETE DE TRANSPORT D'ANNONAY DAVEZIEUX ET EXTENSIONS	100,00
IG	SOCIETE DE TRANSPORTS AUTOMOBILES ET DE VOYAGES	100,00
IG	SOCIETE DES TRANSPORTS BERARD	100,00
IG	SOCIETE DES TRANSPORTS BRIANCONNAIS	100,00
IG	SOCIETE DES TRANSPORTS DE CALAIS ET EXTENSIONS	100,00
IG	SOCIETE DES TRANSPORTS DE DUNKERQUE ET EXTENSIONS	100,00
IG	SOCIETE DES TRANSPORTS DE L'AGGLOMERATION CHALONNAISE	80,00
MEQ	SOCIETE DES TRANSPORTS DE L'AGGLOMERATION THONONNAISE	50,00
IG	SOCIETE DES TRANSPORTS DEPARTEMENTAUX DE LA REUNION	100,00 E
IG	SOCIETE DES TRANSPORTS DEPARTEMENTAUX DU GARD	99,97
IG	SOCIETE DES TRANSPORTS DEPARTEMENTAUX DU LOIR-ET-CHER	99,97
IG	SOCIETE DES TRANSPORTS DU BASSIN CHELLOIS	100,00
IG	SOCIETE DES TRANSPORTS LIBOURNAIS	100,00
IG	SOCIETE DES TRANSPORTS PAR AUTOCARS DE L'OUEST PAYS DE LA LOIRE	99,97
IG	SOCIETE DES TRANSPORTS URBAINS DE DIEPPE	100,00
IG	SOCIETE D'EXPLOITATION DE TRANSPORTS ET DE REPARATIONS AUTOMOBILES	100,00
IG	SOCIETE DU METRO DE L'AGGLOMERATION ROUENNAISE	100,00
IG	SOCIETE NICOISE D'ENLEVEMENT ET DE GARDIENNAGE	100,00
IG	SOCIETE NOUVELLE CPL	100,00
IG	SOCIETE NOUVELLE DES AUTOBUS AJACCIENS	100,00
IG	SOCIETE NOUVELLE DES TRANSPORTS DE L'AGGLOMERATION NICOISE	100,00
IG	SOCIETE VAROISE DE TRANSPORTS	100,00
IG	SOLEA	87,83
IG	SUD CARS	100,00
IG	SUD EST MOBILITES	100,00
MEQ	THELLO	33,33
IG	TIPS	93,01
IG	TPMR STRASBOURG	99,97
IG	TPMR TOULOUSE	99,94
IG	TPMR TOURS	99,97
IG	TRANS PROVENCE	99,53
IG	TRANS VAL DE FRANCE	100,00

IG : Intégration globale; IP : Intégration proportionnelle ; MEQ : Mise en équivalence; E : Entrante

Méthode de consolidation	Nom de l'entité	Taux d'intérêt
IG	TRANS VAL D'OISE	100,00
IG	TRANSAMO	95,05
IG	TRANSAVOIE	99,50
IG	TRANSDEV	100,00
IG	TRANSDEV FOUGERES	100,00
IG	TRANSDEV AEROPORT CARCASSONNE	100,00
IG	TRANSDEV AEROPORT DE NIMES	100,00
IG	TRANSDEV AEROPORT LIAISONS	100,00 E
IG	TRANSDEV AEROPORT PERPIGNAN	100,00
IG	TRANSDEV AEROPORT SERVICES	100,00
IG	TRANSDEV AEROPORT TRANSIT	100,00
IG	TRANSDEV AGGLOMERATION DE BAYONNE	100,00
IG	TRANSDEV ALPES	100,00
IG	TRANSDEV ALPES MARITIMES	99,87
IG	TRANSDEV ARLES	100,00
IG	TRANSDEV AUVERGNE	100,00
IG	TRANSDEV BASSIN D'ARCACHON	100,00 E
IG	TRANSDEV BRIVE	100,00
IG	TRANSDEV BUSINESS INFORMATION SOLUTIONS	100,00
IG	TRANSDEV CHAMBERY	100,00
IG	TRANSDEV DAUPHINE	100,00
IG	TRANSDEV DU MARSAN	100,00
IG	TRANSDEV EQUIPAGES	100,00
IG	TRANSDEV ESPACES	100,00
IG	TRANSDEV EST	100,00
IG	TRANSDEV EUROLINES	100,00
IG	TRANSDEV EXPRESS	100,00 E
IG	TRANSDEV EXPRESS RHONE-ALPES AUVERGNE	100,00 E
IG	TRANSDEV EXPRESS SUD OUEST	100,00 E
IG	TRANSDEV GRAND EST	99,97
IG	TRANSDEV GROUP	100,00
IG	TRANSDEV HAUTE SAVOIE	100,00
IG	TRANSDEV ICM	100,00 E
IG	TRANSDEV ILE DE FRANCE	100,00
IG	TRANSDEV ILE DE FRANCE CSP CONTROLE	100,00
IG	TRANSDEV ISTRES	99,97
IG	TRANSDEV LIGNES VOSGES	99,97
IG	TRANSDEV LOCATION DE VEHICULES	100,00
IG	TRANSDEV MARITIME	100,00
IG	TRANSDEV MEDITERRANEE	100,00
IG	TRANSDEV MONTPELLIER	100,00
IG	TRANSDEV NANCY	100,00
IG	TRANSDEV NORD EST	100,00
IG	TRANSDEV ON DEMAND FRANCE	100,00
IG	TRANSDEV OUTRE MER	100,00
IG	TRANSDEV PARIS EST	100,00
IG	TRANSDEV PARIS SUD	100,00
IG	TRANSDEV PAYS D'OR	100,00
IG	TRANSDEV PAYS ROCHEFORTAIS	100,00
IG	TRANSDEV PICARDIE	99,97
IG	TRANSDEV POITOU-CHARENTES	99,97
IG	TRANSDEV RAIL	100,00
IG	TRANSDEV REIMS	100,00
IG	TRANSDEV RHONE ALPES INTERURBAIN	99,97
IG	TRANSDEV ROANNE	100,00
IG	TRANSDEV ROYAN ATLANTIQUE	100,00
IG	TRANSDEV SAINT-DIZIER	100,00
IG	TRANSDEV SHUTTLE FRANCE	100,00
IG	TRANSDEV SUD	100,00
IG	TRANSDEV SUD OUEST	100,00
IG	TRANSDEV URBAIN	100,00
IG	TRANSDEV VALENCE	100,00
MEQ	TRANSEVRY	44,37

Méthode de consolidation	Nom de l'entité	Taux d'intérêt
IG	TRANSPORT DU VAL DE SEINE	99,97
IG	TRANSPORTS DE TOURISME DE L'OCEAN	99,97
IG	TRANSPORTS D'EURE-ET-LOIR	99,97
IG	TRANSPORTS DU VAL D'OISE	100,00
IG	TRANSPORTS EN COMMUN DE COMBS-LA-VILLE	100,00
IG	TRANSPORTS EN COMMUN DE LA REGION AVIGNONAISE	100,00
MEQ	TRANSPORTS EN COMMUN DE LA REGION MESSINE	39,96
IG	TRANSPORTS EN COMMUN DE L'AGGLOMERATION ROUENNAISE	100,00
IG	TRANSPORTS EN COMMUN D'ORANGE	51,00
IG	TRANSPORTS MARNE ET MORIN	100,00
MEQ	TRANSPORTS PARIS BEAUVAIS	49,00
IG	TRANSPORTS PUBLICS DE L'AGGLOMERATION STEPHANOISE	100,00
IG	TRANSPORTS RAPIDES AUTOMOBILES	100,00
IG	TRANSPORTS URBAINS DU VALENCIENNOIS	100,00
IG	VAD	99,97
IG	VAL D'EUROPE AIRPORTS	100,00
IG	VE AIRPORT	100,00
IG	VELOWAY	100,00
MEQ	VEOLIA EDF NICE AUTO PARTAGE	69,91
IG	VEOLIA TRANSPORT ALGERIE	100,00
IG	VEOLIA TRANSPORT BORDEAUX	100,00
IG	VILLENEUVE MOBILITES	100,00
IG	VISUAL	100,00
IG	VOYAGES CROLARD	100,00
IG	VOYAGES ET TRANSPORTS DE NORMANDIE	99,97
GUERNESEY		
IG	CAMELBACK INSURANCE LIMITED GUERNSEY	100,00
INDE		
IG	METRO ONE OPERATION	38,50
MEQ	RATP DEV TRANSDEV INDIA	50,00
IRLANDE		
IG	TRANSDEV DUBLIN LIGHT RAIL LTD	100,00
IG	TRANSDEV IRELAND BUS LIMITED	100,00
IG	TRANSDEV IRELAND LIMITED	100,00
ISRAEL		
IG	VEOLIA TRANSPORTATION ISRAEL LTD	100,00
LUXEMBOURG		
IG	TRANSDEV RÉ	100,00
MAROC		
IG	TRANSDEV RABAT SALE SA	99,99
NOUVELLE CALÉDONIE		
MEQ	CARSUD SA	27,96
NOUVELLE ZÉLANDE		
IG	TRANSDEV AUCKLAND LTD	100,00
IG	TRANSDEV NEW ZEALAND LTD	100,00 E
PAYS-BAS		
IG	ABEL TECHNOLOGIE B.V	86,41 E
IG	ACM OPLEIDINGEN BV	86,42
IG	ACM ZORGOPLEIDINGEN BV	86,42
MEQ	BEDRIJFSVERVOER LIMBURG BV	21,60
IG	CONNEXION FINANCE BV	86,42
IG	CONNEXION MULTIMODAL BV	86,42
IG	CONNEXION NEDERLAND NV	86,42

IG : Intégration globale; IP : Intégration proportionnelle ; MEQ : Mise en équivalence; E : Entrante

Méthode de consolidation	Nom de l'entité	Taux d'intérêt
IG	CONNEXION OPENBAAR VERVOER NV	86,42
IG	CONNEXION RETAIL BV	86,42
IG	CONNEXION TAXI SERVICES BV	86,42
IG	CONNEXION TOURS BV	86,42
IG	CONNEXION VLOOT BV	86,42
IG	CONNEXION WATER BV	86,42
MEQ	COÖPERATIE REGIONAL AMBULANCEVOORZIENING KENNERMERLAND U.A.	43,21
MEQ	COÖPERATIE REGIONALE AMBULANCEVOORZIENING HAAGLANDEN U.A.	21,60
MEQ	CTS NOORD BV	44,07
IG	CV ACTIVA WEERT	85,56
IG	DE GROOTH VERVOER BV	86,42
IG	EUROLINES NETHERLANDS NV	100,00
IG	FUTURE TECHNOLOGY NEDERLAND BV	86,42
IG	GVU NV	86,42
IG	HEART SAFE LIVING BV	86,42 E
IG	HERMES GROEP NV	86,42
IG	HERMES OPENBAAR VERVOER BV	86,42
IG	OMNITAX BV	100,00
IG	OV REGIO IJSELMOND BV	86,42
IG	PERSONEELSVORZIENING BRABANTS BUSVERVOER BV	100,00
MEQ	PERSONENVERVOER GRONINGEN BV	28,80
IG	PERSONENVERVOER VAN DIJK DELFTZIJL BV	86,42
IG	PERSONENVERVOER ZUID-NEDERLAND BV	100,00
IG	REGIONALE AMBULANCEDIENST NOORDWEST-VELUWE BV	86,42
MEQ	REISINFORMATIEGROEP BV	28,35
IG	ROLINE BV	86,42
MEQ	SCHIPHOL TRAVEL TAXI BV	43,21
IG	STADSBUS GROEP MAASTRICHT NV	100,00
IG	STADSBUS MAASTRICHT PARTICIPATIES BV	100,00
IG	STICHTING AMBULANCEZORG NOORD EN OOST GELDERLAND	86,42
IG	STICHTING REGIONALE AMBULANCEVOORZIENING ZEELAND	86,42
IG	TAXI CENTRALE MIDDEN-BRABANT	100,00
IG	TAXIBEDRIJF BEDUM BV	86,42
IG	TBC HOLDING B.V.	86,42
IG	TECHNO SERVICE NEDERLAND NV	86,42
IG	TEGEARRE HOLDING BV	86,42
IG	VEOLIA TRANSPORT BRABANT N.V.	100,00
IG	VEOLIA TRANSPORT FAST FERRIES B.V.	100,00
IG	VEOLIA TRANSPORT LIMBURG B.V.	100,00
IG	VEOLIA TRANSPORT LIMBURG BUS B.V.	100,00
IG	VEOLIA TRANSPORT LIMBURG TOUR	100,00
IG	VEOLIA TRANSPORT NEDERLAND HOLDING B.V.	100,00
IG	VEOLIA TRANSPORT NEDERLAND OPENBAAR VERVOER B.V	100,00
IG	VEOLIA TRANSPORT PERSONEELSVORZIENING	100,00
IG	VEOLIA TRANSPORT RAIL B.V.	100,00
MEQ	VERENIGING AMBULANCEZORG REGIO NOORD-HOLLAND NOORD IN COÖPERATIEF VERBAND U.A.	43,21
IG	VOF REGIONALE AMBULANCE VOORZIENING NOORD-EN OOST GELDERLAND	86,42
IG	WITTE KRUIS AMBULANCE BV	86,42
IG	WITTE KRUIS AMBULANCEZORG BV	86,42
IG	WITTE KRUIS BV	86,42
IG	WITTE KRUIS HOLDING BV	86,42 E
IG	WITTE KRUIS MIDELEN BV	86,42
IG	WITTE KRUIS ZORG BV	86,42

PORTUGAL

MEQ	AUTO-PENAFIEL, LDA (ROCALDAS)	25,42
IG	AUTO VIACAO AVEIRENSE	100,00
IG	CAIMA TRANSPORTES	100,00
IG	EMPRESA DE TRANSPORTES ANTONIO CUNHA	100,00

Méthode de consolidation	Nom de l'entité	Taux d'intérêt
MEQ	GPS TRANSPORTES	25,42
MEQ	IBERO EUROSUR S.L.	25,10
IG	INTERCENTRO	49,24
MEQ	INTERGALIZA	25,42
IG	INTERNORTE	50,84
IG	MINHO BUS	100,00
IG	RODOVIARIA DA BEIRA INTERIOR	100,00
IG	RODOVIARIA DA BEIRA LITORAL	100,00
IG	RODOVIARIA DE ENTRE D'OURO E MINHO	100,00
MEQ	RODOVIARIA DO TEJO	25,42
IG	TRANSDEV DOURO	100,00
IG	TRANSDEV INTERIOR	100,00
IG	TRANSDEV MOBILIDADE	100,00
IG	TRANSDEV NORTE	100,00
IG	TRANSDEV PARTICIPAÇÕES SGPS	100,00
IG	TRANSDEV PORTO	100,00 E

RÉPUBLIQUE DE SERBIE

MEQ	TOURING SERBIA	20,79
-----	----------------	-------

REPUBLIQUE TCHÈQUE

MEQ	TOURING BOHEMIA	20,79
IG	VEOLIA EUROLINES CZ A.S.	100,00

RÉUNION

IG	TRANSDEV SERVICES REUNION	100,00
----	---------------------------	--------

ROYAUME-UNI

IG	BLAZEFIELD BUSES	100,00
IG	BLAZEFIELD TRAVEL GROUP	100,00
IG	BURNLEY & PENDLE TRAVEL	100,00
IG	CABFIND LTD	100,00 E
IG	COMET CAR HIRE LTD	100,00
IG	CONNEX SOUTH EASTERN LTD	100,00
IG	CONNEX TRANSPORT JERSEY LTD	100,00
IG	GREEN TOMATO CARS LTD	100,00
IG	HARROGATE & DISTRICT TRAVEL	100,00
IG	KEIGHLEY & DISTRICT TRAVEL	100,00
IG	LANCASHIRE UNITED	100,00
IG	TRANSDEV BLAZEFIELD LTD	100,00
IG	TRANSDEV CLAIMS INVESTIGATIONS	100,00
IG	TRANSDEV NORTHERN BLUE	100,00
IG	TRANSDEV PLC	100,00
IG	TRANSDEV TRAM UK LTD	100,00
IG	TRANSDEV YORK	100,00
IG	TRANSPONEX LONDON LTD	100,00
IG	TRIDENT HERITAGE LTD	100,00
IG	YORKSHIRE COASTLINER	100,00

SUÈDE

MEQ	BUSSEDEPAN I KRISTIANSTAD AB	29,00
IG	CÖTEBORG STYRSÖ SKÄRGÅRDSTRAFIK AB	100,00
IG	KOMMANDITBOLAGET BUSSNINGEN	100,00
IG	MERRESOR AB	100,00
IG	PEOPLE TRAVEL GROUP AB	100,00
IG	TRANSDEV NORTHERN EUROPE AB	100,00
IG	TRANSDEV SVERIGE AB	100,00

IG : Intégration globale; IP : Intégration proportionnelle ; MEQ : Mise en équivalence; E : Entrante

MAZARS

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.

ERNST & YOUNG et Autres

TRANSDEV GROUP

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2015

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

MAZARS
61, rue Henri Regnault
92400 Courbevoie
S.A. au capital de € 8.320.000

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.
2, avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris-La Défense Cedex
S.A. au capital de € 5.497.100

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles

ERNST & YOUNG et Autres
1/2, place des Saisons
92400 Courbevoie - Paris-La Défense 1
S.A.S. à capital variable

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles

TRANSDEV GROUP

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2015

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos statuts et votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2015, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société Transdev Group, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. OPINION SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

II. JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Votre groupe a procédé à des tests de perte de valeur des écarts d'acquisition (notes VII.1.12, VII.2 et VII.4 de l'annexe aux états financiers consolidés). Dans le cadre des appréciations auxquelles nous avons procédé, nos travaux ont consisté à examiner les modalités de mise en œuvre de ces tests ainsi que les hypothèses utilisées pour élaborer les prévisions de flux de trésorerie. Nous avons également vérifié qu'une information appropriée était communiquée en annexe aux états financiers consolidés.
- Les autres actifs incorporels à durée de vie déterminée, les actifs corporels, les actifs financiers, les impôts, les provisions et engagements sociaux et les instruments financiers sont comptabilisés et évalués selon les méthodes décrites en annexe aux états financiers consolidés (notes VII.5, VII.6, VII.8, VII.21, VII.9, VII.16, VII.22, VII.20 de l'annexe aux états financiers consolidés). Dans le cadre des appréciations auxquelles nous avons procédé, nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent les jugements et les estimations concernant ces comptes, à revoir, par sondages, les calculs effectués par votre groupe et à vérifier que les différentes notes de l'annexe aux états financiers consolidés fournissent une information appropriée.
- L'unité génératrice de trésorerie SNCM a été déconsolidée à la clôture 2015 comme expliqué dans les notes VII.3.2 et VII.8.2 de l'annexe aux états financiers consolidés. Nous avons vérifié la correcte comptabilisation à la clôture 2015 des engagements pris par le groupe et qui figurent dans la note VII.3.4 de l'annexe aux états financiers consolidés. Nous avons également vérifié qu'une information appropriée était communiquée en annexe sur ce traitement et ses impacts, ainsi que sur les procédures en cours décrites en note VII.26.2 de l'annexe aux états financiers consolidés.
- Votre groupe est engagé dans le cours normal de ses activités dans des litiges et des arbitrages avec des tiers ou avec l'administration fiscale de certains pays. Nous avons vérifié qu'une information appropriée était communiquée dans la note VII.26 de l'annexe aux états financiers consolidés.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. VÉRIFICATION SPÉCIFIQUE

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Paris-La Défense, le 26 février 2016

Les Commissaires aux Comptes

MAZARS

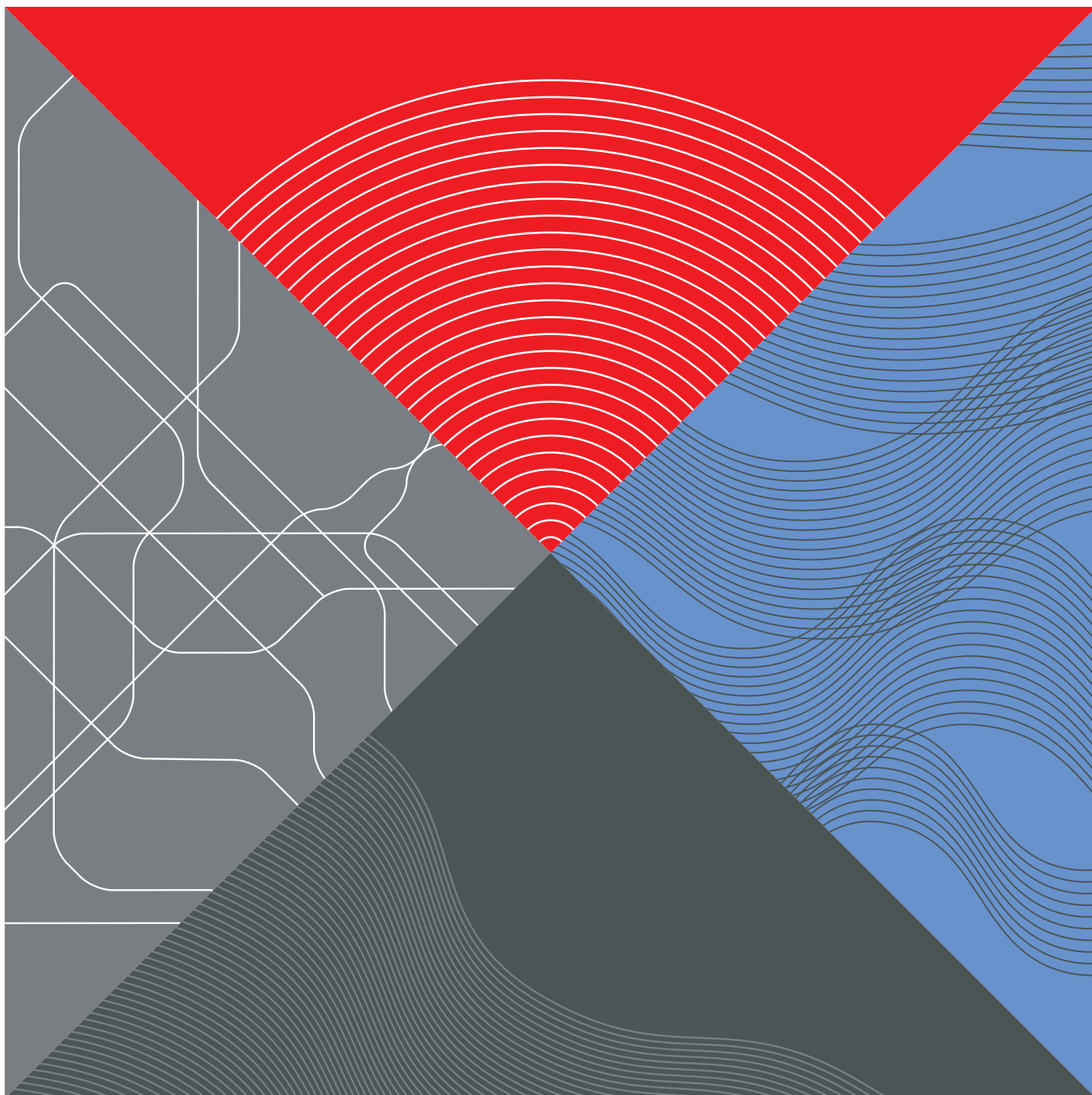
KPMG Audit
Département de KPMG S.A.

ERNST & YOUNG et Autres

Gilles Rainaut Gonzague Senlis

Eric Amato

Jean-Christophe Goudard Vincent Coste



COMPTES SOCIAUX TRANSDEV GROUP S.A.

ÉTATS FINANCIERS
AU 31 DÉCEMBRE 2015



SOMMAIRE

I. BILAN AU 31 DÉCEMBRE 201586
II. COMPTE DE RÉSULTAT AU 31 DÉCEMBRE 201588
III. ANNEXES89

I. BILAN

ACTIF <i>(en milliers d'euros)</i>	31 DÉCEMBRE 2014	31 DÉCEMBRE 2015		NOTES	
	MONTANT NET	MONTANT BRUT	AMORTISSEMENTS ET DÉPRÉCIATIONS		MONTANT NET
ACTIF IMMOBILISÉ					
Immobilisations incorporelles :					
Frais d'établissement					
Concessions, brevets et droits similaires	13 200	13 200	-	13 200	
Fonds commercial	0	283	283	0	
Autres immobilisations incorporelles	7 352	18 154	11 748	6 406	
Immobilisations incorporelles avancées et acomptes					
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	20 552	31 637	12 031	19 606	III.7.1 & 7.2
Immobilisations corporelles :					
Terrains					
Constructions					
Matériel de transport					
Installations techniques et outillages industriels					
Autres	5 291	8 714	6 556	2 157	
Immobilisations corporelles en cours et acomptes	44	143	-	143	
Avances et acomptes					
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	5 335	8 857	6 556	2 300	III.7.1 & 7.2
Immobilisations financières :					
Titres de participations	1 080 070	1 958 629	765 455	1 193 174	
Créances et prêts rattachés à des participations	1 051 007	960 306	13 483	946 823	
Autres titres immobilisés					
Autres prêts					
Autres	242	3 012	-	3 012	
TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	2 131 319	2 921 947	778 938	2 143 009	III.7.1 & 7.2
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ ⁽¹⁾	2 157 206	2 962 441	797 525	2 164 916	III.7.1 & 7.2
Actif circulant					
Stocks et en-cours :					
Stocks de matières premières et autres approvisionnements					
Avances et acomptes versés sur commande	7	99	-	99	
Créances d'exploitation :					
Créances clients et comptes rattachés	27 735	27 082	-	27 082	III.7.3 & 7.4
Autres	86 328	10 737	39	10 699	III.7.3 & 7.4
Valeurs mobilières de placement					
Disponibilités	157	4 083	-	4 083	
Charges constatées d'avance	2 045	2 195	-	2 195	
TOTAL ACTIF CIRCULANT (II)	116 272	44 196	39	44 158	
CHARGES À RÉPARTIR SUR PLUSIEURS EXERCICES (III)					
PRIMES DE REMBOURSEMENT DES OBLIGATIONS (IV)					
DIFFÉRENCE DE CONVERSION ACTIF (V)	6 198	1 664		1 664	III.7.5
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	2 279 675	3 008 301	797 564	2 210 738	

PASSIF	31 DÉCEMBRE 2014	31 DÉCEMBRE 2015	NOTES
<i>(en milliers d'euros)</i>			
CAPITAUX PROPRES			
Capital	1 137 120	1 137 120	
Primes d'émission, d'apport			
Ecart de réévaluation			
Réserves :			
Réserve légale			
Autres réserves			
Réserves réglementées			
Report à nouveau	(11 980)	(11 191)	
Résultat de l'exercice	789	107 893	
Subventions d'investissement			
Provisions règlementées			
TOTAL CAPITAUX PROPRES (I)	1 125 929	1 233 822	III.7.6
PROVISIONS			
Provisions pour risques	23 540	7 662	
Provisions pour charges	3 679	3 570	
TOTAL PROVISIONS (II)	27 219	11 232	III.7.7
DETTES			
Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit ⁽¹⁾	4 920	9 530	III.7.8
Emprunts et dettes financières divers	1 001 096	814 220	III.7.8
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	0		III.7.8
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	21 516	29 708	III.7.8
Dettes fiscales et sociales	19 325	18 804	III.7.8
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	5 026	1 165	III.7.8
Autres dettes	70 507	90 451	III.7.8
Produits constatés d'avance			
TOTAL DETTES (III) ⁽²⁾	1 122 390	963 879	
DIFFÉRENCE DE CONVERSION PASSIF (IV)	4 137	1 804	III.7.5
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV)	2 279 675	2 210 737	
⁽¹⁾ Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques :	4 859	9 472	
⁽²⁾ Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an :	145 539	197 061	

II. COMPTE DE RÉSULTAT

(en milliers d'euros)

31 DÉCEMBRE 2014

31 DÉCEMBRE 2015

NOTES

Produits d'exploitation :			
Ventes de marchandises			
Production vendue (biens)			
Production vendue (services)			
MONTANT NET DU CHIFFRE D'AFFAIRES			
Production stockée			
Subvention d'exploitation			
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transfert de charges	970	1 691	
Autres produits	69 442	75 013	
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	70 413	76 704	
Charges d'exploitation :			
Achats de stocks d'approvisionnements			
- ou + variations de stocks			
Autres achats et charges externes	33 853	36 448	
Impôts, taxes et versements assimilés	3 307	3 286	
Salaires et traitements	25 766	25 365	
Charges sociales	14 259	12 915	
Dotations aux amortissements et aux dépréciations :			
- sur immobilisations : dotations aux amortissements	4 393	3 907	
- sur immobilisations : dotations aux dépréciations	283		
- sur actif circulant : dotations aux dépréciations	340		
- pour risques et charges : dotations aux dépréciations	1 779	27	
Autres charges	(113)	396	
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)	83 867	82 344	
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	(13 454)	(5 640)	
BÉNÉFICE ATTRIBUÉ OU PERTE TRANSFÉRÉE (III)	127	808	
PERTE SUPPORTÉE OU BÉNÉFICE TRANSFÉRÉ (IV)			
Produits financiers :			
De participation	31 634	65 691	
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé			
Autres intérêts et produits assimilés	4 467	5 333	
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges	40 319	115 132	
Différences positives de change	39 445	84 885	
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (V)	115 864	271 040	
Charges financières :			
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	66 530	62 972	
Intérêts et charges assimilés	30 461	26 826	
Différences négatives de change	32 393	97 319	
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (VI)	129 384	187 118	
RÉSULTAT FINANCIER (V-VI)	(13 520)	83 922	III.8.4
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV+V-VI)	(26 847)	79 090	
Produits exceptionnels :			
Sur opérations de gestion	6		
Sur opérations en capital	83 457	301	
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transfert de charges		116	
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (VII)	83 463	417	
Charges exceptionnelles :			
Sur opérations de gestion	4	19	
Sur opérations en capital	87 000	9	
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	112	2 300	
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (VIII)	87 116	2 329	
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	(3 653)	(1 912)	III.8.5
PARTICIPATION DES SALARIÉS AUX RÉSULTATS (IX)			
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	(3 653)	(1 912)	III.8.5
IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES (X)	(31 289)	(30 715)	III.8.6
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V+VII)	269 867	348 969	
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VIII+IX+X)	269 078	241 076	
BÉNÉFICE OU PERTE	789	107 893	

III. NOTES ANNEXES AUX COMPTES SOCIAUX

III.1. FAITS CARACTÉRISTIQUES ET ÉVÉNEMENTS MARQUANTS DE L'EXERCICE

III.1.1. PROJET D'ÉVOLUTION DE L'ACTIONNARIAT DE TRANSDEV GROUP

Le 6 décembre 2011, Veolia a annoncé son souhait de se désengager du groupe Transdev. A la suite de cette annonce, la Caisse des Dépôts a, quant à elle, confirmé son engagement ferme et durable auprès du Groupe.

Début 2016, les parties ont repris les discussions dans la perspective d'établir un nouveau projet de prise de contrôle de Transdev par la Caisse des Dépôts.

Financement

Au 31 décembre 2015, la principale source de financement du Groupe est constituée de deux prêts d'actionnaires, dont la partie tirée, s'élève au total à 690 millions d'euros, soit 345 millions souscrits auprès de Veolia et 345 millions auprès de la Caisse des Dépôts et qui arrivent à échéance le 3 mars 2017.

La part non utilisée des ouvertures de crédit consenties par les actionnaires représente 400 millions d'euros. Par ailleurs, les lignes de liquidité, à maturité décembre 2016, consenties par les actionnaires d'un montant total de 330 millions d'euros ne sont pas tirées au 31 décembre 2015.

Cession de créance de crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi

Le Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi (CICE) s'impute sur l'impôt sur les bénéfices dû au titre de l'exercice au cours duquel il est constaté, puis sur l'impôt éventuellement dû au titre des trois exercices suivants. A l'issue de cette période d'imputation, l'excédent qui n'aurait pas pu être imputé est restitué. Du fait de sa situation fiscale en France, le Groupe a fait le choix de céder sans recours ses créances 2013, 2014 et 2015, afin de les monétiser. En dates du 19 janvier et du 10 novembre 2015, le conseil d'administration a autorisé Transdev Group à céder ses créances de CICE 2013, 2014 et 2015.

III.1.2. TITRES DE PARTICIPATION

Dans le cadre de la réorganisation juridique du groupe, Transdev Group, autorisé par le conseil d'administration du 13 décembre 2011 et du 8 octobre 2015, a acquis les titres détenus par la société Transdev Ile de France SA dans la société Transdev Northern Europe (Suède) en novembre 2015 pour 65,5 m€.

III.1.3. INTÉGRATION FISCALE

En date du 21 avril 2011, Transdev Group SA a opté pour le régime de fiscalité de groupe visé aux articles 223 A et suivants du code général des impôts. L'option pour le régime de l'intégration fiscale a pris effet le 1er janvier 2011 pour une durée de 5 ans, renouvelable par tacite reconduction, sauf dénonciation expresse de la part de Transdev Group SA.

La charge d'impôt est répartie dans les comptes de différentes entités composant le groupe fiscal selon la méthode dite de la neutralité, prévue par le Conseil National de la Comptabilité et reprise dans le Bulletin Officiel des impôts n°4H-9-88.

En application de ce principe, chaque filiale supporte l'imposition qui aurait été la sienne en l'absence d'intégration. Transdev Group SA, société

tête de groupe d'intégration, supporte son propre impôt ainsi que l'économie ou la charge complémentaire résultant de l'application du régime d'intégration.

Pour 2015, l'application du régime fiscal de groupe se traduit par la comptabilisation d'un boni d'intégration fiscale de 30 M€ dans les comptes sociaux.

III.2. RÈGLES ET PRINCIPES GÉNÉRAUX APPLIQUÉS

Les comptes de l'exercice 2015 sont établis conformément aux principes comptables français en vigueur.

Les informations chiffrées détaillées sont fournies dans la mesure du possible, sous forme de tableaux et exprimées en milliers d'euros.

III.3. CONSOLIDATION

Transdev Group est consolidée par mise en équivalence dans les comptes de la Caisse des Dépôts et dans ceux de Veolia (exercice d'un contrôle conjoint à hauteur de 50% pour chacun des deux actionnaires).

III.4. MODES ET MÉTHODES D'ÉVALUATION APPLIQUÉS AUX DIVERS POSTES DU BILAN ET DU COMPTE DE RÉSULTAT

L'évaluation des éléments inscrits en comptabilité a été pratiquée par référence à la méthode dite des coûts historiques. Plus particulièrement les modes et méthodes d'évaluation décrits ci-après ont été retenus pour les divers postes de comptes annuels.

III.4.1. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les fonds commerciaux sont évalués au coût d'acquisition. Conformément à la réglementation comptable sur les actifs, les fonds commerciaux ne font pas l'objet d'un amortissement et sont soumis à un test annuel de valorisation. Une dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur vénale est inférieure à la valeur nette comptable.

Les logiciels informatiques sont amortis selon leur nature sur une durée de 3 à 5 ans.

III.4.2. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les biens sont amortis linéairement sur leurs durées de vie économique :

- Constructions : 20 ans
- Agencements et installations : 8 ans
- Matériel informatique : 5 ans
- Matériel de bureau : 5 à 7 ans
- Mobilier de bureau : 5 à 10 ans

III.4.3. IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Pour les titres acquis, la valeur brute des titres immobilisés correspond à la valeur d'acquisition y compris, le cas échéant, les frais accessoires.

Les provisions pour dépréciation des titres de participation sont déterminées en tenant compte (i) de la performance financière des participations, (ii) de l'évolution des résultats ou (iii) de leur valeur probable de négociation. La société se fonde notamment sur les « business plans » produits par les filiales.

Les autres immobilisations financières sont inscrites à l'actif pour leur valeur d'entrée dans le patrimoine. Elles sont dépréciées si la valeur vénale de l'actif est inférieure à la valeur nette comptable.

III.4.4. CRÉANCES ET DETTES

Les créances et dettes sont enregistrées à leur valeur nominale.

Les créances sont, le cas échéant, dépréciées pour tenir compte des risques de non-recouvrement.

III.4.5. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Les provisions pour risques et charges sont estimées en fonction des données connues par la société à la date de l'arrêté des comptes.

Les provisions sont ventilées par nature dans le paragraphe III-7.7 de l'annexe.

III.4.6. OPÉRATIONS EN DEVICES

En cours d'exercice, les transactions en devises sont enregistrées pour leur contre-valeur euros au cours du jour.

Les créances et dettes, prêts et emprunts en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur euros au cours de fin d'exercice. La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est inscrite dans le poste « écart de conversion » au bilan.

Conformément à l'article 420-7 du Plan Comptable Général, les écarts de réévaluation de change des comptes de disponibilités en devises sont comptabilisés directement en résultat de change. De la même manière, les écarts de change sur comptes courants avec les filiales, assimilables par nature à des comptes de disponibilités, sont comptabilisés directement en résultat de change.

Les éventuelles pertes de change latentes font l'objet de provisions pour risques à hauteur du montant net de la perte globale, appréciée par devises et par regroupement de maturité après prise en compte des opérations à terme qualifiées de couverture sur le plan comptable.

III.4.7. OPÉRATIONS DÉRIVÉS DE CHANGE

Depuis le 5 juillet 2011, Transdev Group gère les risques de marché liés aux variations des cours de change, en utilisant des dérivés, notamment des contrats de change à terme, des swaps de devises et des options de change. Ces instruments sont utilisés à des fins de couverture.

Les dérivés de change qualifiés de couverture sur le plan comptable sont enregistrés en résultat de change de façon symétrique aux éléments couverts.

Les dérivés non qualifiés de couverture sur le plan comptable font l'objet d'un traitement de position globale de change par devise.

Les pertes latentes sont provisionnées, les plus values latentes ne sont pas reconnues en résultat et les plus ou moins values réalisées sont comptabilisées en résultat.

III.4.8. ENGAGEMENT EN MATIÈRE DE RETRAITE

La société a opté pour un contrat de gestion externe des indemnités futures de fin de carrière. Les charges correspondantes sont couvertes par la valeur capitalisée des fonds versés.

Les droits acquis par les salariés au titre des indemnités futures de fin de carrière ont été déterminés en fonction de l'âge et de l'ancienneté de chaque salarié par application d'une méthode tenant compte d'hypothèses d'évolution des salaires, d'espérance de vie et de taux de rotation du personnel, conformément aux principes retenus dans le groupe Transdev.

Les charges et produits d'actualisation sont comptabilisés dans le compte de résultat selon la méthode préférentielle de la recommandation N° 2003 R-01 de la CNC du 1^{er} avril 2003.

En 2015, l'actualisation a été effectuée au taux de 1,60%.

Au 31 décembre 2015, une provision de 3,2 M€ correspondant aux engagements non couverts a été constatée.

III.4.9. ENGAGEMENT AU TITRE DES MÉDAILLES DU TRAVAIL

Les droits acquis par les salariés au titre des médailles du travail ont été déterminés en fonction de l'âge et de l'ancienneté de chaque salarié par application d'une méthode tenant compte d'hypothèses d'évolution des salaires, d'espérance de vie et de taux de rotation du personnel, conformément aux principes retenus dans le groupe Transdev.

Au 31 décembre 2015, les engagements sont couverts par une provision qui s'élève à 0,1 M€.

III.4.10. DROIT INDIVIDUEL À LA FORMATION

La gestion des heures accumulées au titre du droit Individuel à la Formation relève désormais de la Caisse des Dépôts au titre du dispositif Compte Personnel de Formation créée par la loi du 5 mars 2014 et entrée en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2015.

Avec ce nouveau dispositif, la société n'a plus aucun engagement ni risque de charges futures à prendre en compte.

III.4.11. CRÉDIT IMPÔT COMPÉTITIVITÉ EMPLOI

Le Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi (CICE) a été instauré par la Loi de Finances Rectificative pour 2012, publiée le 29 décembre 2012. Il consiste en un crédit d'impôt dont le montant est calculé en proportion de la masse salariale brute hors salaires supérieurs à 2,5 fois le salaire minimum interprofessionnel de croissance (SMIC). En 2015, le CICE est fixé à 6% des rémunérations versées éligibles.

Conformément aux normes comptables et aux instructions du groupe, le CICE a été comptabilisé au crédit du compte « impôt sur les sociétés (695*) » dans les comptes sociaux de notre société.

Au titre de l'exercice 2015 Transdev Group a déclaré un CICE de 142 324 €. Ce CICE a été utilisé notamment pour financer des actions de formation, de nouveaux recrutements et des actions de développement. Par ailleurs, le solde du CICE a servi à reconstituer le fonds de roulement de notre Société.

L'impact du CICE sur le résultat net de Transdev Group se présente comme suit :

(en milliers d'euros)

	2015
Résultat net	107 893
CICE N	142
Résultat net hors CICE	107 751
Résultat N distribué sous forme de dividendes en N+1	-

Le CICE s'impute sur l'impôt sur les bénéfices dû au titre de l'exercice au cours duquel il est constaté, puis sur l'impôt éventuellement dû au titre des trois exercices suivants. A l'issue de cette période d'imputation, l'excédent non imputé est restitué. Au cours de l'année 2015, le groupe a fait le choix de céder sans recours à un organisme financier ses créances de CICE 2013, 2014 et 2015.

III.5. AUTRES ÉLÉMENTS D'INFORMATION

III.5.1. TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIÉES

Transactions avec les parties liées concernées par l'article R.123-198 11 du Code du Commerce

En application du nouveau règlement de l'autorité des normes comptables (ANC) et de l'article R.123-198 11 du code de commerce, relatif aux parties liées, Transdev Group confirme n'avoir aucune transaction concernée sur l'exercice 2015.

Transactions avec les filiales de Transdev Group

Dans le cadre de ses activités de holding, pour le groupe, la société rend des services à ses filiales. Ces activités couvrent notamment l'assistance technique, une redevance de marque, la mise à disposition de personnel et l'émission de garanties.

Financement

Le Groupe est financé par la Caisse des Dépôts sous la forme d'une ligne de crédit bilatérale, dont les caractéristiques sont les suivantes : un prêt à terme de 345 millions d'euros et une ouverture de crédit de 200 millions d'euros non tirée au 31 décembre 2015. L'échéance de cette ligne de crédit bilatérale est au 3 mars 2017. Par ailleurs, la Caisse des Dépôts a prorogé la maturité de la ligne de liquidité de 150 millions d'euros consentie le 18 décembre 2013, au 22 décembre 2016.

Le Groupe est financé par Veolia sous la forme d'une ligne de crédit bilatérale, ayant les caractéristiques suivantes : un prêt à terme de 345 millions d'euros et une ouverture de crédit de 200 millions d'euros non tirée au 31 décembre 2015. L'échéance de cette ligne de crédit bilatérale est au 3 mars 2017. Par ailleurs, Veolia a prorogé la maturité de la ligne de liquidité de 180 millions d'euros consentie le 18 décembre 2013, au 22 décembre 2016.

Autres transactions avec les parties liées

La société Transdev Group, a bénéficié de prestations de la part de sa maison mère Veolia dont principalement la mise à disposition de personnel.

III.5.2. HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

En application du Décret n° 2008-1487 du 30 décembre 2008, l'information relative aux honoraires des commissaires aux comptes n'est pas communiquée dans cette annexe car elle est fournie dans l'annexe aux comptes consolidés.

III.6. ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

Néant.

III.7. COMPLÉMENTS D'INFORMATION RELATIFS AU BILAN

III.7.1. ÉTAT DE L'ACTIF IMMOBILISÉ : MOUVEMENTS SUR VALEURS BRUTES

(en milliers d'euros)	VALEURS BRUTES AU DÉBUT DE L'EXERCICE	ACQUISITIONS AUGMENTATIONS DE L'EXERCICE	CESSIONS RÉDUCTIONS DE L'EXERCICE	AUTRES FLUX	ECART DE CONVERSION	VALEURS BRUTES EN FIN D'EXERCICE
Immobilisations incorporelles	28 738	1 181	(9)	745	-	30 655
Immobilisations incorporelles avance et acomptes	1 864	543	(680)	(745)	-	982
immobilisations corporelles	8 572	146	(4)	-	-	8 713
immobilisations corporelles en cours	44	99	-	-	-	143
immobilisations financières dont :	2 946 761	526 000	(553 017)	2 202	-	2 921 947
Titre de participation	1 892 924	65 718	-	(13)	-	1 958 629
Créances et prêts rattachés à des participations	1 053 596	457 480	(552 985)	2 215	-	960 306
Autres titres immobilisés	-	-	-	-	-	-
Autres prêts	-	-	-	-	-	-
Autres immobilisations financières	242	2 802	(32)	-	-	3 012
TOTAL DES IMMOBILISATIONS	2 985 979	527 968	(553 709)	2 202	-	2 962 441

Les principales opérations sur les titres de participation se détaillent de la manière suivante :

(en milliers d'euros)	ACQUISITIONS DE L'EXERCICE	AUGMENTATION DE CAPITAL	CESSION DE L'EXERCICE	AUTRES FLUX	MOUVEMENTS DE L'EXERCICE
Transdev Northern Europe	65 500	-	-	-	65 500
BPASS (Tup)	-	-	-	(13)	(13)
Divers	218	-	-	-	218
TOTAL	65 718	-	-	(13)	65 705

III.7.2. ÉTAT DE L'ACTIF IMMOBILISÉ : MOUVEMENTS SUR AMORTISSEMENTS ET DÉPRÉCIATIONS

(en milliers d'euros)	SITUATION AU DÉBUT DE L'EXERCICE	DOTATIONS DE L'EXERCICE	REPRISES OU DIMINUTION DE L'EXERCICE	RECLASSEMENT	AMORTISSEMENTS EN FIN D'EXERCICE
Amortissements et dépréciations sur immobilisations incorporelles	10 050	2 930	(949)	-	12 031
Amortissements et dépréciations sur immobilisations corporelles	3 281	3 277	(2)	-	6 556
Dépréciations sur immobilisations financières	815 443	62 972	(99 477)	-	778 938
TOTAL AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS	828 774	69 179	(100 428)	-	797 525

Dépréciations des titres de participations et créances rattachées

(en milliers d'euros)	SITUATION AU DÉBUT DE L'EXERCICE	DOTATIONS DE L'EXERCICE	REPRISES DE L'EXERCICE	RECLASSEMENT	AMORTISSEMENTS EN FIN D'EXERCICE
Transdev Eurolines	14 463	-	-	-	14 463
Transdev SA	419 753	-	-	-	419 753
TD Participacoes SGPS SA	40 000	-	-	-	40 000
Transdev PLC	12 894	27 089	-	-	39 983
Transdev Finland OY	2 590	2 911	-	-	5 501
Transdev North America INC.	-	32 972	-	-	32 972
Transdev Ile de France SA	325 743	-	(99 477)	-	226 266
TOTAL	815 443	62 972	(99 477)	-	778 938

III.7.3. ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 DÉCEMBRE 2015 MONTANT BRUT	ÉCHÉANCE A - 1 AN	DT ENT. LIÉES OU AYANT UN LIEN DE PARTICIPATION	31 DÉCEMBRE 2014 MONTANT BRUT
Actif immobilisé				
Créances et Prêts rattachées à des participations	960 306	193 623	960 306	1 053 596
Autres immobilisations financières	3 012	183		242
Actif circulant				
Créances clients et comptes rattachés	27 082	27 082	26 601	28 074
Autres créances	10 737	8 866	1 761	86 366
Charges constatées d'avance	2 195	2 195	-	2 045
TOTAL	1 003 333	231 949	988 669	1 170 323

III.7.4. ÉTAT DE L'ACTIF CIRCULANT : MOUVEMENTS DES DÉPRÉCIATIONS

Les mouvements de l'exercice sont les suivants :

<i>(en milliers d'euros)</i>	SITUATION AU DÉBUT DE L'EXERCICE	DOTATIONS DE L'EXERCICE	REPRISES DE L'EXERCICE	RECLASSEMENT	DÉPRÉCIATIONS EN FIN D'EXERCICE
Sur stocks et en-cours	-	-	-	-	-
Sur créances clients et comptes rattachés	340	-	(340)	-	-
Sur autres comptes débiteurs	39	-	-	-	-
TOTAL DÉPRÉCIATIONS DE L'ACTIF CIRCULANT	378	-	(340)	-	39
dont dotations et reprises :					
d'exploitation	-	-	(340)	-	-
financières	-	-	-	-	-
exceptionnelles	-	-	-	-	-

III.7.5. ÉCARTS DE CONVERSION

A la clôture, les écarts de conversion se ventilent de la manière suivante :

<i>(en milliers d'euros)</i>	ÉCART DE CONVERSION ACTIF	ÉCART DE CONVERSION PASSIF
Créances et prêts rattachés à des participations	1 611	1 784
Créances clients et comptes rattachés	53	20
Emprunts et dettes financières divers	-	-
TOTAL	1 664	1 804

et se répartissent comme suit par devises :

<i>(en milliers d'euros)</i>	ÉCART DE CONVERSION ACTIF	ÉCART DE CONVERSION PASSIF
Dollar Canadien CAD	780	-
Livre Sterling GBP	846	-
Dollar Australien AUD	-	20
Couronne Suédoise SEK	-	924
Dollar des Etats-Unis USD	38	860
TOTAL	1 664	1 804

III.7.6. TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

(en milliers d'euros)	SITUATION AU DÉBUT DE L'EXERCICE	AFFECTATION RÉSULTAT NET 2014	RÉDUCTION DE CAPITAL	AUGMENTATION DE CAPITAL	RÉSULTAT NET 2015	SITUATION À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE
Capital souscrit appelé versé	1 137 120	-	-	-	-	1 137 120
Prime d'apport	-	-	-	-	-	-
Réserve Légale	-	-	-	-	-	-
Autres Réserves	-	-	-	-	-	-
Report à nouveau	(11 980)	789	-	-	-	(11 191)
Résultat de l'exercice	789	(789)	-	-	107 893	107 893
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES	1 125 929	-	-	-	107 893	1 233 822

A la clôture, le capital social de Transdev Group est composé de 118 203 700 actions d'une valeur nominale de 9,62 €, entièrement souscrites et libérées et de même catégorie.

Conformément aux décisions de l'assemblée générale ordinaire du 26 mars 2015, statuant sur la clôture des comptes 2014, le bénéfice comptable de l'exercice a été affecté au compte de report à nouveau pour son intégralité.

Transdev Group n'a pas distribué de dividendes au cours de l'exercice.

III.7.7. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Les mouvements de l'exercice sont les suivants :

(en milliers d'euros)	MONTANT AU DÉBUT DE L'EXERCICE	DOTATION DE L'EXERCICE	REPRISES DE L'EXERCICE CONSOMMÉES	REPRISES DE L'EXERCICE SANS OBJET	APPORT CONVENTION SUCESSEUR	MONTANT EN FIN D'EXERCICE
Provision pour perte de valeur ⁽¹⁾	23 540	6	(15 884)	-	-	7 662
Pour retraites et médaille du travail	3 309	1	(30)	-	-	3 280
Pour risques salariés	370	20	(100)	-	-	290
TOTAL	27 219	27	(16 014)	-	-	11 232
dont dotations et reprises :						
d'exploitation	-	27	(359)	-	-	-
financières	-	-	(15 655)	-	-	-
exceptionnelles	-	-	-	-	-	-

Les principales variations portent sur les natures suivantes :

(en milliers d'euros)	MONTANT AU DÉBUT DE L'EXERCICE	AUGMENTATION DE L'EXERCICE	DIMINUTIONS REPRISES DE L'EXERCICE	RECLASSEMENT	MONTANT EN FIN D'EXERCICE
⁽¹⁾Provisions pour perte de valeur					
Dépréciation des écarts de conversion actifs	6 179	-	(6 179)	-	-
Provision pour perte latente sur swap de devises	9 475	-	(9 475)	-	0
Provision pour perte de valeur filiale	7 540	-	-	-	7 540
Autres provision pour risques	345	6	(229)	-	122
TOTAL PROVISIONS POUR PERTE DE VALEURS	23 540	6	(15 884)	-	7 662

III.7.8. ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES

(en milliers d'euros)	31 DÉCEMBRE 2015	ÉCHÉANCE À - 1 AN	ÉCHÉANCE À + 1 AN ET 5 ANS AU PLUS	ÉCHÉANCE À PLUS DE 5 ANS	DT ENT. LIÉES OU AYANT UN LIEN DE PARTICIPATION	31 DÉCEMBRE 2014
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	9 530	9 530	-	-	-	4 920
Emprunts et dettes financières divers ⁽¹⁾	814 220	121 422	692 798	-	814 203	1 001 096
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	-	-	-	-	-	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	29 708	29 708	-	-	9 647	21 516
Dettes fiscales et sociales	18 804	18 804	-	-	-	19 325
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	1 165	1 165	-	-	212	5 026
Autres dettes	90 451	16 432	74 019	-	90 073	70 507
Produits constatés d'avance	-	-	-	-	-	-
TOTAL	963 879	197 061	766 817	-	914 135	1 122 390

⁽¹⁾ Le montant des « dettes financières divers » échéance à plus d'un an correspond principalement à des emprunts à moyen accordés par Veolia et la Caisse des Dépôts et Consignations.

III.7.9. TABLEAU DES ENGAGEMENTS FINANCIERS

Le montant total des engagements financiers de la société se décompose comme suit :

CATÉGORIE D'ENGAGEMENTS	TOTAL	FILIALES PARTICIPATIONS ET AUTRES ENTREPRISES LIÉES	AUTRES	ÉCHÉANCE À - 1 AN	ÉCHÉANCE À + 1 AN ET 5 ANS AU PLUS	ÉCHÉANCE À PLUS DE 5 ANS
(en milliers d'euros)						
Garanties de performance opérationnelles	247 617	247 617	-	27 389	94 783	125 445
Garanties sur locations simples	253 381	253 381	-	97 876	58 884	96 621
Garanties opérationnelles autres	49 954	49 954	-	41 201	6 376	2 378
TOTAL GARANTIES OPÉRATIONNELLES	550 952	550 952	-	166 466	160 043	224 443
Garanties liées à des opérations financières	9 100	100	9 000	-	9 100	-
Engagements donnés	170	170	-	170	-	-
Garanties financières	161 307	161 307	-	37 215	100 567	23 525
TOTAL AUTRES GARANTIES ET ENGAGEMENTS DONNÉS	170 577	161 577	9 000	37 385	109 667	23 525
Engagements reçus	460 000	400 000	60 000	460 000	-	-

Les engagements pris par Transdev Group correspondent essentiellement à des garanties de financement et de performance pour le compte de ses filiales françaises et étrangères.

Les engagements reçus sont constitués des lignes de financement non utilisées auprès des banques et des actionnaires.

III.7.10. ENGAGEMENT DE CRÉDIT BAIL

(en milliers d'euros)	31 DÉCEMBRE 2015 TOTAL	31 DÉCEMBRE 2014 TOTAL
Valeur d'origine des biens	n.a.	n.a.
Amortissements de l'exercice	n.a.	n.a.
Amortissements cumulés	n.a.	n.a.
Redevances versées dans l'exercice	n.a.	n.a.
Redevances restant dues	n.a.	n.a.

III.8. COMPLÉMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AU COMPTE DE RÉSULTAT

III.8.1. RÉMUNERATION DES DIRIGEANTS

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 DÉCEMBRE 2015 MONTANT	31 DÉCEMBRE 2014 MONTANT
Rémunérations allouées aux membres des organes d'Administration (jetons de présence)	60	60

III.8.2. EFFECTIF MOYEN

	PERSONNEL SALARIÉ	PERSONNEL MIS À DISPOSITION DE L'ENTREPRISE
Cadres	285	9
Agents de maîtrise et techniciens	23	
Employés	18	
TOTAL (1)	326	9

III.8.3. VENTILATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES NET

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 DÉCEMBRE 2015 MONTANT	31 DÉCEMBRE 2014 MONTANT
A) Répartition par secteur d'activité		
Non applicable	n.a.	n.a.
TOTAL	-	-
B) Répartition par marché géographique		
Non applicable	n.a.	n.a.
TOTAL	-	-

III.8.4. ANALYSE DU RÉSULTAT FINANCIER

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 DÉCEMBRE 2015 MONTANT	DT ENT. LIÉES OU AYANT UN LIEN DE PARTICIPATION
NATURE DES OPÉRATIONS		
Produits Financiers		
Revenus des titres de participations	40 176	40 072
Revenus des créances de participations	25 514	25 514
Autres produits financiers	5 333	5 326
Reprises sur provisions financières et transfert de charges	115 132	99 477
Différences positive de change	84 885	-
TOTAL PRODUITS FINANCIERS	271 040	170 389
Charges Financières		
Dotations financières aux amortissements et provisions	(62 972)	(62 972)
Intérêts et charges assimilés	(26 826)	(23 167)
Différences négatives de change	(97 319)	-
TOTAL CHARGES FINANCIÈRES	(187 118)	(86 139)
RÉSULTAT FINANCIER	83 922	84 250

III.8.5. ANALYSE DES CHARGES & PRODUITS EXCEPTIONNELS

NATURE DES OPÉRATIONS <i>(en milliers d'euros)</i>	CHARGES EXCEPTIONNELLES	PRODUITS EXCEPTIONNELS
Charges & Produits Exceptionnels sur opération de gestion	(19)	4
Cessions immobilisations financières	-	-
Cessions immobilisations corporelles	(2)	-
Cessions immobilisations incorporelles	(7)	301
Dotations et reprises d'amortissements et provisions exceptionnelles :		
Autres dotations reprises exceptionnelles	(2 300)	112
Amortissements dérogatoires	-	-
TOTAL	(2 329)	417

III.8.6. VENTILATION DE L'IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES

<i>(en milliers d'euros)</i>	RÉSULTAT COURANT	RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	TOTAL
1. Résultat avant impôts	79 090	(1 912)	77 178
2. Différences temporaires	(13 769)	2 127	(11 642)
3. Différences permanentes	(71 489)	18	(71 471)
4. Bases imposables	(6 168)	233	(5 934)
5. Déficit reportable et amortissements réputés différés	-	-	-
6. Résultat fiscal après imputation des déficits	(6 168)	233	(5 934)
7. Impôt sur les sociétés	30 715	-	30 715
8. Impôt sur plus values long terme (taux réduit)	-	-	-
9. Résultat net après impôts	109 806	(1 912)	107 893

Les différences temporaires correspondent à des charges incluses dans le résultat comptable qui seront à déduire ou à réintégrer fiscalement au cours des exercices futurs.

Les différences permanentes correspondent principalement aux dividendes reçus des filiales, aux plus ou moins values nettes à long terme et aux provisions pour dépréciation sur les actifs financiers.

Sur 2015, en application du régime d'intégration fiscale, Transdev Group a enregistré dans ses comptes sociaux une économie d'impôt de 30 443 K€.

III.8.7. SITUATION FISCALE LATENTE

Au 31 décembre 2015, la société Transdev Group dispose de :

- déficits reportables indéfiniment (cerfa 2058-B Bis)	87 668 K€
- déficits d'ensemble pour le groupe d'intégration fiscale	395 392 K€

III.9. RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES FILIALES ET LES PARTICIPATIONS ET PORTEFEUILLE

A) Renseignements détaillés sur chaque filiale et participation de plus de 10% dont la valeur brute excède 1 % du capital de la Société Transdev Group

Les renseignements détaillés sur chaque filiale sont issus des données consolidées (bases locales) arrêtées au 15 janvier 2016. Par exception les données concernant les sociétés Transdev Ile-de-France SA et Transdev SA sont issues des comptes sociaux.

Les données des filiales hors zone Euro sont converties au cours du 31 décembre pour les capitaux propres, au cours moyen pour les renseignements relatifs au compte de résultat.

SOCIÉTÉS	CAPITAL EN NOMBRE	VALEUR NOMINALE	CAPITAL SOCIAL DE LA FILIALE	CAPITAUX PROPRES Y COMPRIS RÉSULTAT DE L'EXERCICE DE LA FILIALE	% DÉTENU	VALEUR D'INVENTAIRE DES TITRES DÉTENUS		PRÊTS ET AVANCES CONSENTIS PAR TDG	PRÊTS ET AVALS DONNÉS PAR TDG	CHIFFRE D'AFFAIRES	RÉSULTAT NET	DIVIDENDES ENCAISSÉS
						BRUTE	NETTE					
(en milliers d'euros)										2015	2015	2015
1. FILIALES												
Transdev Ile de France SA												
32 Bd Gallieni 92130 Issy Les Moulineaux	20 000 000	10 €	200 000	180 182	100%	890 999	664 733	399	3 425	182 168	136 406	-
Transdev SA												
32 Bd Gallieni 92130 Issy Les Moulineaux	1 241 266	140 €	173 777	55 863	100%	691 000	271 247	442 439	246	151 982	34 208	-
Transdev Eurolines												
32 Bd Gallieni 92130 Issy Les Moulineaux	2 400 000	10 €	24 000	(3 833)	95%	20 100	5 637	12 803	-	-	(2 824)	-
Transdev Plc												
401 King Street London Royaume Uni	15 000 000	£1	20 437	12 918	100%	32 000	-	41 614	-	2 503	(3 687)	19 329
Transdev Participacoes SGPS SA												
Avenida D Afonso Henriques n°14621° Edificio Olympus 4450-013 MATOSINHOS Portugal	17 000 000	1€	46 144	113 696	100%	108 000	68 000	-	-	-	11 143	11 854
Transdev CANADA												
1100 Bd Rene-Levesque, Bureau1305, Montreal, Quebec H3B4N4	40 000 100	100 \$CAD	35 724	529	100%	33 001	33 001	30 148	-	3 759	241	5 844
Transdev North America Inc												
720 E Butterfield Road Suite 300 Lombard 60148 IL Etats-Unis	1 000	1 \$US	122 974	(44 752)	100%	98 000	65 028	315	131 760	42 731	5 952	-
Transdev Northern Europe												
Box 14091, 16714 BROMA Suède	7 000 000	100 SEK	5 441	10 377	100%	65 500	65 500	353 194	-	-	23 401	-
2. PARTICIPATIONS												
Non applicable												

B) Renseignements globaux sur les filiales et participations de plus de 10% dont la valeur n'excède pas 1% du capital de la Société Transdev Group

(en milliers d'euros)

	VALEUR D'INVENTAIRE DES TITRES DÉTENUS		PRÊTS ET AVANCES CONSENTIS PAR TDG	PRÊTS ET AVALS DONNÉS PAR TDG	CHIFFRE D'AFFAIRES 2015	RÉSULTAT NET 2015	DIVIDENDES ENCAISSÉS 2015
	BRUTE	NETTE					
1. Filiales détenues à plus de 50%							
1.1. Filiales françaises	1 292	1 292	-	73	-	-	1 044
1.2. Filiales étrangères	18 102	18 101	20 473	10 976	-	-	2 000
2. Participations (détenues entre 10 et 50%)							
2.1. Dans les Sociétés françaises	27	27	-	-	-	-	-
2.2. Dans les Sociétés étrangères	200	200	-	-	-	-	-

C) Renseignements globaux sur les filiales et participations de plus de 10%

1. Filiales							
1.1 Filiales françaises	1 603 391	942 909	455 641	3 744	-	-	1 044
1.2 Filiales étrangères	354 603	249 630	445 745	142 736	-	-	39 028
2. Participations							
2.1. Dans les Sociétés françaises	27	27	-	-	-	-	-
2.2. Dans les Sociétés étrangères	200	200	-	-	-	-	-
TOTAL GÉNÉRAL	1 958 221	1 192 766	901 386	146 479	-	-	40 072

MAZARS
61, rue Henri Regnault
92400 Courbevoie

KPMG AUDIT
2, avenue Gambetta
92066 Paris – La Défense Cedex

ERNST & YOUNG & Autres
1/2, Place des Saisons
92400 Courbevoie – Paris-La Défense 1

TRANSDEV GROUP

SOCIÉTÉ ANONYME

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2015

Transdev Group

Société Anonyme

Immeuble Sereinis - 32 boulevard Gallieni - 92130 Issy-les-Moulineaux

Ce rapport contient 19 pages

TRANSDEV GROUP

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : Immeuble Sereinis - 32 boulevard Gallieni - 92130 Issy-les-Moulineaux

Capital social : €1.137.119.594

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2015

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos statuts et votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2015, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Transdev Group S.A., tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II. JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Votre société comptabilise et évalue les titres de participation selon les méthodes décrites en annexe (note III.4.3). Dans le cadre des appréciations auxquelles nous avons procédé, nos travaux ont consisté à examiner les modalités de mise en œuvre de ces règles, à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent les jugements et estimations retenues par votre société et à revoir, par sondages, les calculs effectués par votre société.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. VÉRIFICATIONS ET INFORMATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à Courbevoie et Paris-La Défense, le 26 février 2016

Les Commissaires aux Comptes

MAZARS

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.

ERNST & YOUNG et Autres

Gonzague Senlis

Gilles Rainaut

Eric Amato

Jean-Christophe Goudard Vincent Coste



32, boulevard Gallieni
92442 Issy-les-Moulineaux Cedex

www.transdev.com